



FORÊT
CANDIDATE

DOSSIER DE CANDIDATURE **AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION[®]** FORÊT DOMANIALE DE BOSCODON

Version finale juillet 2018



Photo de couverture : L'Abbaye dans son environnement (AAAB)

Rédaction : Catherine Bache, chef de projet Forêt d'Exception®

Avec la participation rédactionnelle de :

Laurène Théard, stagiaire en Master 2 Droit et gestion de l'environnement et du développement durable (parties concernant la géologie et le pastoralisme)

Léonie Laurenti-Gallice, stagiaire en Master 2 Métiers de la montagne (parties concernant la RTM)

Membres du comité de pilotage pour les parties les concernant

Illustrations : Agathe Mériaux, ingénieure en paysage stagiaire

Relecture : Christophe Chauvin, Philippe Barret, Christèle Gernigon, Jean-Michel Duverney

Membres du comité de pilotage pour les parties les concernant

Cartes : Valentin Durinck

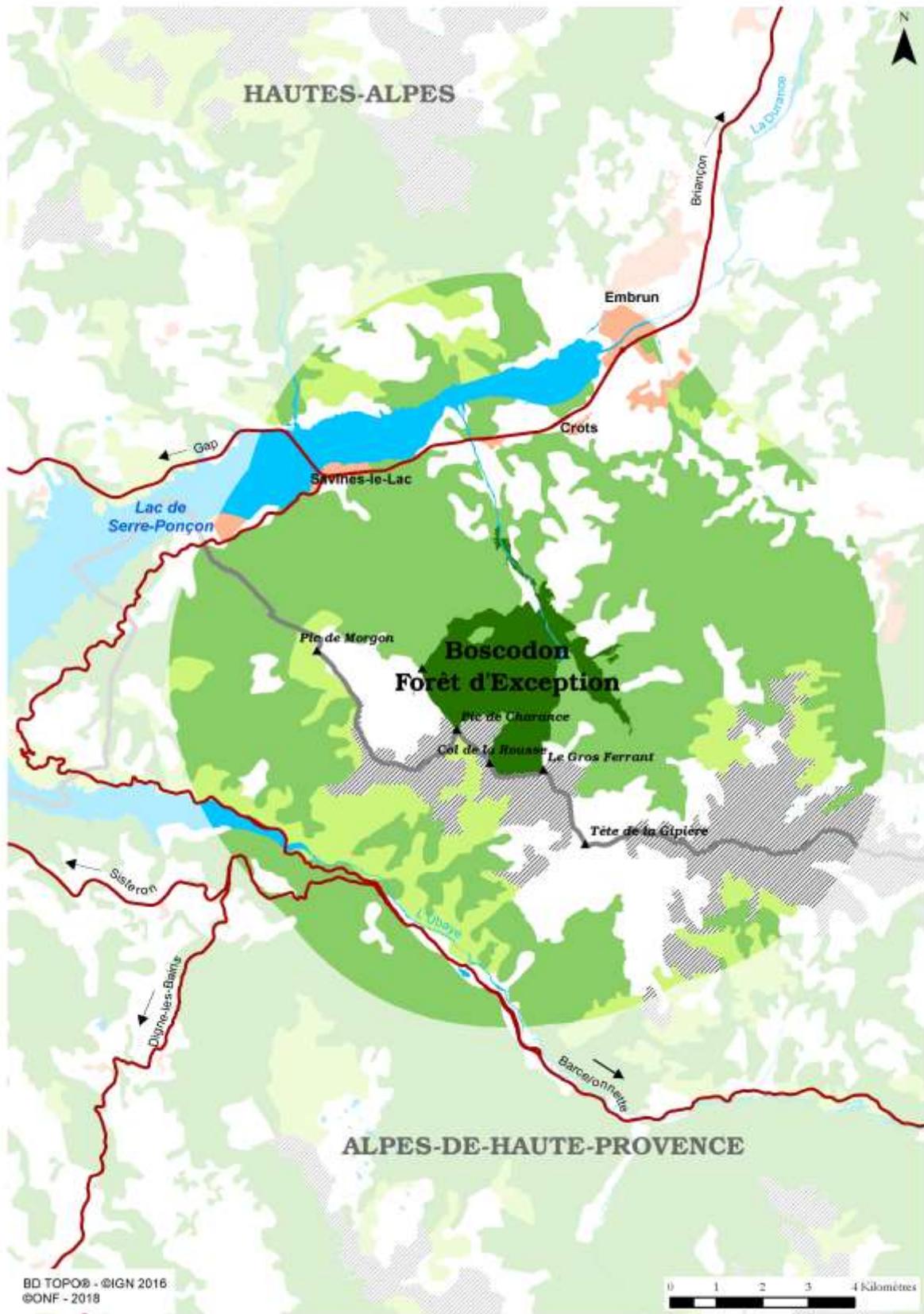
Remerciements

Merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la rédaction de ce dossier de candidature et plus globalement à la réussite de cette démarche de territoire.

Table des matières

Remerciements.....	2
Éditorial.....	7
Introduction	9
I. Boscodon, une forêt emblématique des Alpes du Sud	11
1. Bienvenue sur le territoire de Boscodon.....	12
1. Une géologie mouvementée	12
2. Une évolution des paysages : la création du lac de Serre-Ponçon.....	13
3. Les pâturages et transhumances.....	15
4. Un refuge pour la biodiversité	18
Interlude : Immersion paysagère en forêt de Boscodon	23
2. Une forêt de montagne façonnée par l'homme	25
1. L'histoire de la forêt monastique	25
2. La Restauration des terrains en montagne, ou comment apaiser la nature	33
3. L'exploitation forestière d'hier à aujourd'hui.....	43
4. Les loisirs en montagne.....	54
3. Conclusion : les qualités exceptionnelles de Boscodon.....	64
II. Mobiliser un collectif d'acteurs	65
1. La cordée de Boscodon	66
2. Les espaces de travail en commun	73
3. D'un lacet à l'autre, l'ascension vers le label	73
1. L'initiation par le programme départemental « Grands sites » : 2002-2009	73
2. En route vers le label Forêt d'Exception® : premier comité de pilotage en 2008.....	74
3. Suite de la progression : au cœur de la concertation	75
4. Le schéma d'accueil du public, nouveau temps fort pour la construction d'un esprit collégial : 2014-2016.....	79
4. La pratique du dialogue pendant le périple, méthode et résultats.....	84
III. Progresser ensemble.....	87
1. Une direction commune : les 5 orientations du protocole d'accord	88
2. Prendre de la hauteur : les valeurs partagées	89
3. Un chemin et des étapes dessinées pour 5 ans, le contrat de projet.....	91
IV. Jalonner la progression et être durables	95
1. Mettre en commun : définir des points d'étape pour le suivi	96
2. Concrétiser l'action collective : mobiliser des moyens financiers	96
3. Fenêtres sur les actions déjà réalisées ou en cours	98

Conclusion	109
Acronymes	111
Bibliographie.....	111
Table des cartes	113
Table des illustrations.....	113
Table des photos.....	114
Annexes.....	115



Carte 1 : Carte de situation



Photo 1 : Torrent de Bragousse (C. Biache)

Éditorial

Forêt symbolique de nos montagnes, la forêt domaniale de Boscodon réunit l'ancienne forêt monastique de l'abbaye éponyme et les terrains acquis par l'État dans le cadre de la Restauration des terrains en montagne à la fin du XIX^{ème} siècle.

Multifonctionnelle par nature, elle participe aussi bien à la protection contre les risques naturels, qu'à la production de bois de qualité, à la préservation de la biodiversité et à l'accueil du public.

Parmi les sites les plus fréquentés des Alpes du Sud, la forêt de Boscodon, écrin forestier de l'abbaye, est aussi le lieu de promenade privilégié des Hauts-Alpins.

C'est ainsi que, parce que profondément attachés à cette forêt et à son territoire, tous les acteurs – collectivités territoriales, services de l'État, associations, techniques – impliqués dans sa mise en valeur ont souhaité s'engager pour travailler en commun.

C'est grâce à cette volonté d'agir ensemble que la forêt de Boscodon est aujourd'hui candidate au label Forêt d'Exception®.

Si le prestige et la renommée de Boscodon ne sont plus à faire, gageons que le présent dossier saura mettre en avant le caractère exceptionnel de celle-ci.

Car exceptionnelle, elle l'est : l'histoire qui l'a façonnée, la majesté de ses peuplements, la force de ses torrents, la biodiversité qu'elle abrite et enfin les dynamiques qu'elle suscite en sont autant de preuves.

L'attribution du label Forêt d'Exception® constituerait une reconnaissance des qualités propres à ce lieu extraordinaire ainsi que des personnes qui le font vivre.

Marc Viossat

Président du comité de pilotage Boscodon, Forêt d'Exception®

Conseiller départemental du canton d'Embrun

Vice-président du Conseil départemental en charge des ressources naturelles



Carte 2 : Réseau national des Forêts d'Exception® (au 04/10/2017, source : ONF)

Introduction

Site emblématique de l'héritage monastique des forêts domaniales et de l'histoire de la Restauration des terrains en montagne, Boscodon exerce un fort pouvoir d'attraction sur les curieux et randonneurs qui y viennent en nombre. Mais les innombrables sentiers de randonnée dans une forêt majestueuse, la beauté de l'abbaye restaurée et les impressionnants torrents suffisent-ils à expliquer cet engouement ou même fascination pour Boscodon ? Au-delà de ses admirables atours, c'est l'esprit des lieux de Boscodon qui distingue cette forêt de ses semblables. Cet esprit des lieux fait à la fois de calme et de mouvement, de sobriété et d'abondance, nourrit les habitants et les acteurs de cette montagne magique. Il leur donne l'envie de partager, de se réunir autour de ce beau projet commun qu'est Forêt d'Exception®.



A. Mériaux

I. Boscodon, une forêt emblématique des Alpes du Sud

1. Bienvenue sur le territoire de Boscodon

1. Une géologie mouvementée
2. Une évolution des paysages : la création du lac de Serre-Ponçon
3. Les pâturages et transhumances
4. Un refuge pour la biodiversité

Interlude : Immersion paysagère en forêt de Boscodon

2. Une forêt de montagne façonnée par **l'homme**

1. L'histoire de la forêt monastique
2. La Restauration des terrains en montagne, ou comment apaiser la nature
3. L'exploitation forestière d'hier à aujourd'hui
4. Les loisirs en montagne

3. Conclusion : les qualités exceptionnelles de Boscodon



FORÊT
CANDIDATE

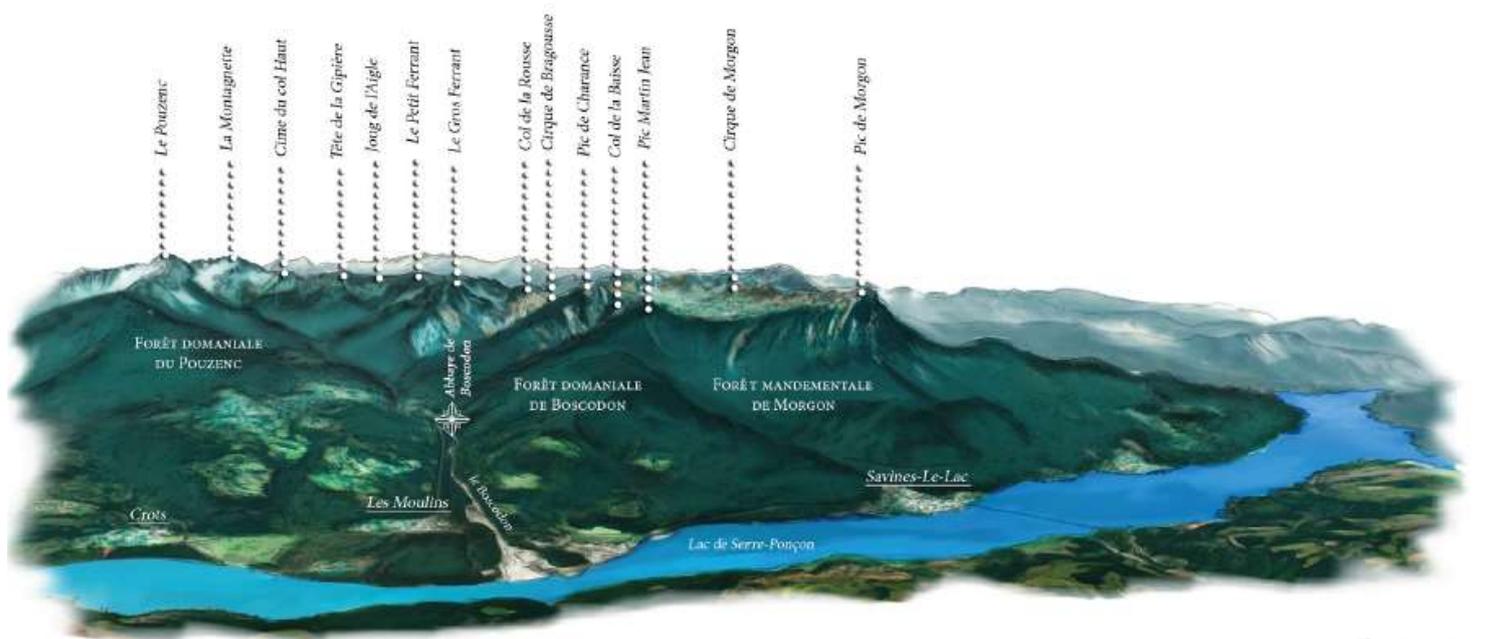
1. Bienvenue sur le territoire de Boscodon

La forêt de Boscodon s'inscrit dans un territoire de montagne, fruit de l'œuvre de la nature et de la main de l'homme. Si une partie du paysage a été façonnée par les activités économiques, le patrimoine naturel n'en reste pas moins préservé, par le relief et la forêt qui lui offrent un véritable refuge, ainsi que par l'homme qui, conscient des richesses dont il hérite, œuvre à leur préservation.

« Tout devant, et comme afin de barrer le chemin, le grand Morgon, sphinx décapité qui mire ses genoux dans la Durance, à moitié dans la Provence, avec Pontis, et dans le Dauphiné, avec Le Sauze. Plus près, à gauche, Baratier, Charamaille, le château de Verdun, les bois de Saint Jean, la plaine du Lion (Liou), qui partage la route et a le charme d'une oasis avec des herbages bordés de saule, de frênes, de peupliers et d'ormeaux ; puis le château moyenâgeux d'un « villageon » qui semble s'être accoudé dans les haies pour regarder passer les voitures, à l'ombre des fines tourelles aux teintes bleuâtres, puis Saint-Jean, aux façades blanches, puis Savines, presque aussitôt disparu derrière les éboulis du torrent de Boscodon, érigés en arc dans l'immensité du ciel. »

Clovis Hugues, *Le temps des cerises*, 1907

1. Une géologie mouvementée



Croquis de situation

Figure 1 : Principaux reliefs du massif de Boscodon-Morgon (A. Mériaux)

Territoire né de l'histoire tumultueuse des Alpes, le massif de Boscodon-Morgon offre une diversité de structures géologiques et minéralogiques fascinantes, sculptées par de puissants torrents de montagne.

Le massif de Boscodon-Morgon se rattache au lobe central des nappes de charriage de l'Embrunais et de l'Ubaye. Il est défini au sud et au nord-ouest par de hautes parois calcaires entrecoupées de balcons herbeux et terreux correspondant à des horizons marneux. Au nord-est, il domine la vallée de Boscodon par des ravins creusés dans les gypses et les cargneules.

Le massif de Boscodon-Morgon est une écaille de matériaux charriés, à dominante calcaire, repliée en synclinal couché vers l'ouest.

Le bassin versant du Boscodon est composé d'un ensemble complexe de roches : terres noires dans le bas du vallon (argiles ardoisières de solidité moyenne), gypse très soluble, cargneules se décomposant en un relief ruiniforme (cheminées ou demoiselles coiffées), marnes multicolores sur les versants, calcaire gris dans les zones sommitales en rive gauche, flysch à helmintoides sur les sommets en rive droite et au fond du vallon, moraine glaciaire.



Marnes noires : roches sédimentaires argileuses



Gypses : roche tendre, cristalline. Elle sert à fabriquer le plâtre.



Cargneules : calcaire tendre et caverneux, très facile à travailler. C'est la pierre qui constitue l'abbaye de Boscodon.

Figure 2 : Principales roches

2. Une évolution des paysages : la création du lac de Serre-Ponçon

Le lac de Serre-Ponçon caractérise le paysage dans lequel s'inscrit la forêt de Boscodon. Mais il n'a pas toujours existé. En effet, ce lac résulte de la construction du barrage de Serre-Ponçon, au milieu du XX^{ème} siècle, à la confluence entre l'Ubaye et la Durance.

L'idée d'un barrage sur la Durance remonte à l'année 1856. C'est en 1912 que l'ingénieur des Ponts et Chaussées d'origine alsacienne Ivan Wilhelm publie un ouvrage où il montre la nécessité de réguler le cours de la rivière. De plus, un barrage permettrait de constituer un immense réservoir d'eau pour l'agriculture.

Plus tard, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le besoin en énergie électrique est croissant et l'agriculture se développe.

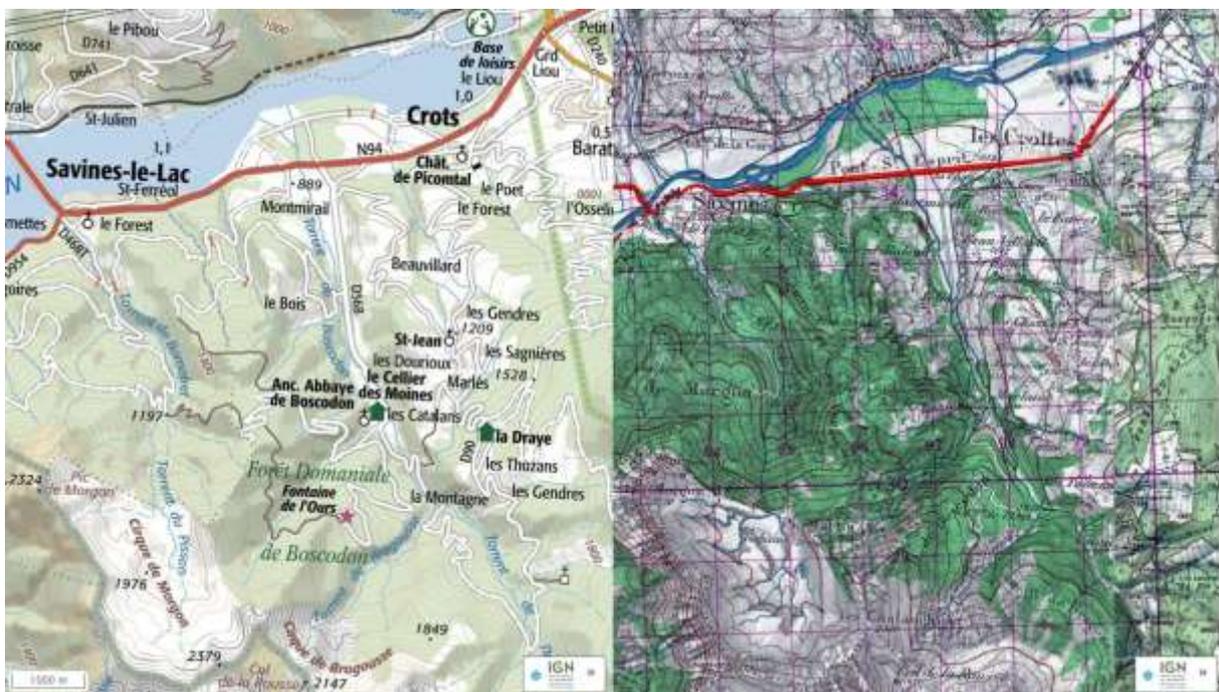
Après de nombreuses études, il s'avère qu'on ne peut pas construire un barrage en béton car le fond rocheux est enfoui sous 110 mètres d'alluvions. EDF choisit alors de réaliser un barrage en terre, inspiré de techniques américaines développées dans des contextes de risques sismiques, car ce type de construction accepte plus facilement les déformations. Les travaux débutent en 1955. Un barrage-poids dont la digue mesure 123 mètres de haut est ainsi édifié (sources : museoscope-du-lac.com et François Desvignes, 1996).

La montée des eaux raye de la carte les hameaux de Prunières, Ubaye, l'Île Rousset et le village de Savines. Seul ce dernier sera reconstruit un peu plus en altitude.



Photo 2 : Vue du torrent de Boscodon prise depuis Puy-Sanières après la crue du 8 août 1951 (Fonds RTM)

Aujourd'hui, la centrale de Serre-Ponçon produit environ 700 millions de kWh par an, soit approximativement la consommation du département des Hautes-Alpes. Avec une puissance de 380 MW (1/3 d'un réacteur nucléaire), c'est la centrale hydraulique la plus puissante de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'une des plus puissantes de France. Le canal de la Durance, qu'il permet d'alimenter tout au long de l'année, alimente une agriculture active notamment en arboriculture tout au long de la vallée.



Carte 3 : Comparaison de la carte actuelle (à gauche) avec celle de 1950 (à droite, avant création du lac) (Source : IGN, remonterletemps.ign.fr)

Le lac de Serre-Ponçon est également devenu un attrait touristique majeur dans le Département. Ses berges présentent plusieurs plages et sites de villégiature, qui font le bonheur des vacanciers estivaux.

À cette modification historique du paysage s'ajoute une modification saisonnière des plus étonnantes. En effet, les mois d'hiver voient le niveau du lac baisser, offrant les berges nues du lac au spectateur. Le marnage du lac peut atteindre 45 mètres !



Photo 3 : Lac de Serre-Ponçon en hiver, vue sur le Morgon, mars 2018 (C. Biache)

3. Les pâturages et transhumances

Le pastoralisme a fait évoluer les paysages alpins à travers le temps et reste au cœur de l'économie de montagne.

L'axe durancien étant l'axe principal de circulation entre le littoral méditerranéen et les Alpes du Sud, il a naturellement constitué un chemin de transhumance. Au XIII^{ème} siècle déjà, les sommets de l'Embrunais et du Queyras servaient au pacage estival du bétail. Les troupeaux passaient l'hiver dans la plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône). Situés sur cet axe de transhumance, l'élevage et les droits de passage assuraient des revenus significatifs aux seigneurs locaux ainsi qu'à l'abbaye de Boscodon.

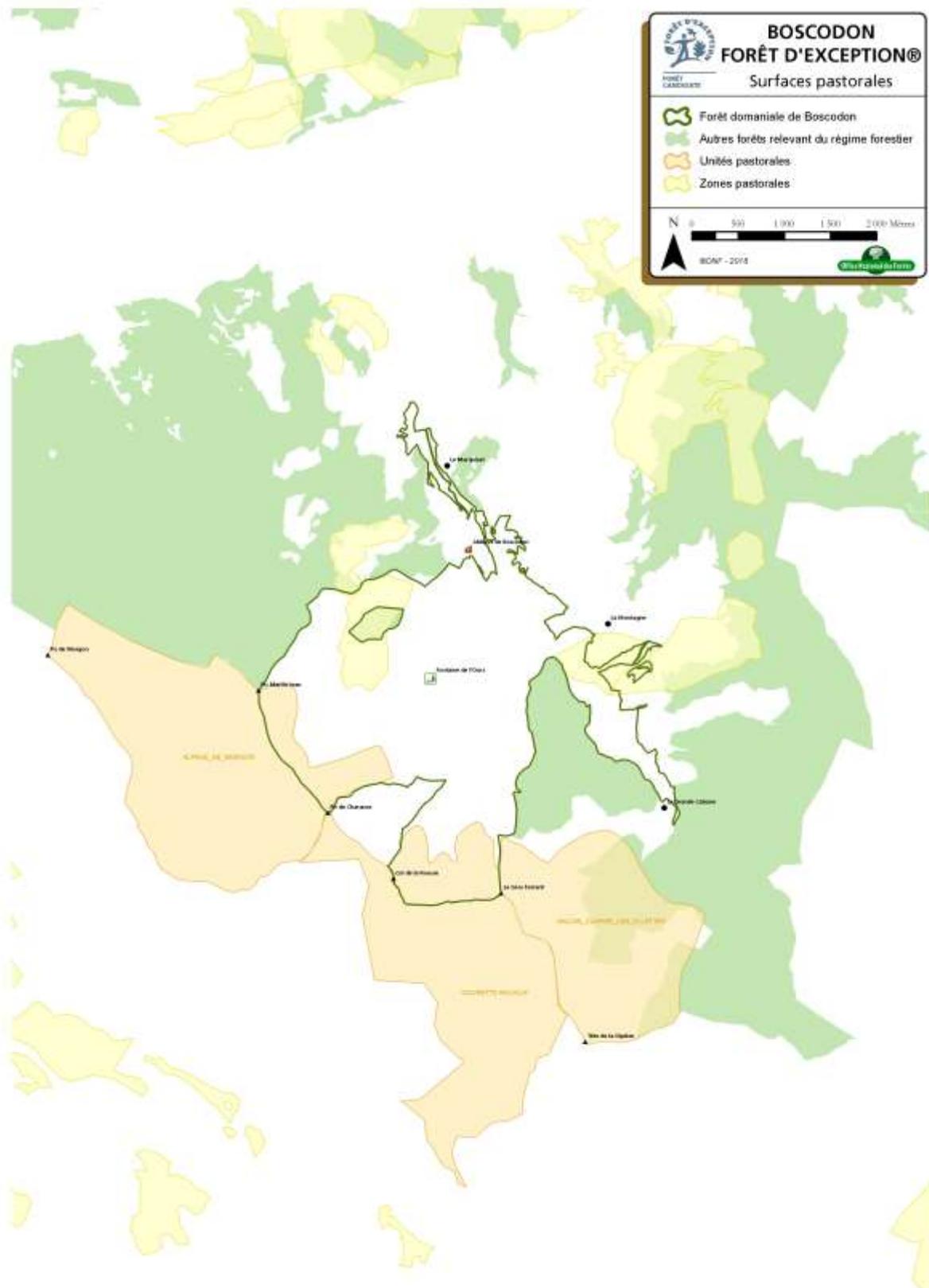
La transhumance d'aujourd'hui, essentiellement en camion, suit les mêmes schémas à défaut des mêmes chemins.



Carte 4 : Les transhumances ovines de la Provence aux Alpes (source : CERPAM, enquête pastorale 2014-2016)

De nos jours, la forêt de Boscodon en elle-même ne fait pas l'objet d'une pratique pastorale régulière. On recense seulement deux concessions (convention passée entre l'ONF et l'exploitant, pour une durée minimale de 5 ans). La première est attribuée au groupement pastoral ovin du Morgon pour la parcelle 39. Elle consiste en une utilisation de durée limitée à une semaine au mois de juillet pour le transit. La seconde est attribuée au groupement pastoral bovin de la Grande Cabane pour la partie Est des parcelles 23 et 37, du 20 juin au 10 octobre.

Par contre, les alpages situés autour de la forêt de Boscodon font l'objet de pâturage. D'un côté le Morgon, vaste cirque au dénivelé limité ; de l'autre, les Olettes, vallon d'altitude. Ils représentent 930 ha pour environ 850 ha pastoraux et sont fréquentés par 1 260 brebis et 200 agnelles pendant environ 58 jours d'août à octobre. Le troupeau présent appartient à une dizaine d'éleveurs, membres du Groupement pastoral ovin de Crots. Au final, les usages pastoraux et forestiers sont aujourd'hui bien séparés, après une période de conflits juridiques au XIX^{ème} siècle (voir I. 2. 2. « La Restauration des terrains en montagne, ou comment apaiser la nature »).



Carte 5 : Les surfaces pastorales dans et à proximité de la forêt de Boscodon

4. Un refuge pour la biodiversité

Faune et flore

La forêt de Boscodon abrite une biodiversité exceptionnelle.

La faune y est notamment représentée par des espèces bien connues :

- le Casse-noix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*), corvidé inféodé au Pin cembro ;
- le Tétrás-lyre (*Tetrao tetrix*), galliforme aux parades nuptiales spectaculaires ;
- le Grand Corbeau (*Corvus corax*), corvidé au cri rauque bien connu des randonneurs ;
- le Chamois (*Rupicapra rupicapra*), bovidé évoluant avec aisance sur les pentes les plus escarpées ;
- l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), rapace pouvant atteindre 2,27 m d'envergure ;
- la Marmotte des Alpes (*Marmota marmota*), rongeur sciuridé dont le cri fuse à travers les alpages.

Les petites chouettes de montagne (Tengmalm, *Aegolius funereus*, et Chevêchette, *Glaucidium passerinum*) font l'objet d'un suivi en forêt de Boscodon depuis 2018 dans le cadre d'une action pilotée par le Parc national des Écrins (PNE, voir partie IV. 2.).

Mais de nombreuses espèces animales plus discrètes contribuent également à la biodiversité de cette forêt. Les mollusques, par exemple, ou les insectes saproxyliques (qui dépendent du bois mort) font partie des animaux moins connus. Le contrat de projet a pour objectif d'apprendre à mieux connaître ces groupes taxonomiques en forêt de Boscodon et de partager cette connaissance nouvelle avec le grand public.

La flore est également très riche à Boscodon.

Sur la seule placette Renecofor, ce sont 134 espèces de plantes qui ont été recensées en 2000, faisant de Boscodon la placette la plus riche en espèces floristiques de tout le réseau Renecofor (voir partie I. 2. 3.).

Le Sabot de Vénus (*Cyripedium calceolus*), orchidée protégée aux niveaux national et européen, est renommé en forêt de Boscodon et bien suivi dans le cadre d'un partenariat dynamique entre l'ONF, le PNE et Natura 2000.

La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), petite mousse colonisant les bois pourrissants de conifères, et plus rarement de feuillus, est protégée au niveau national.



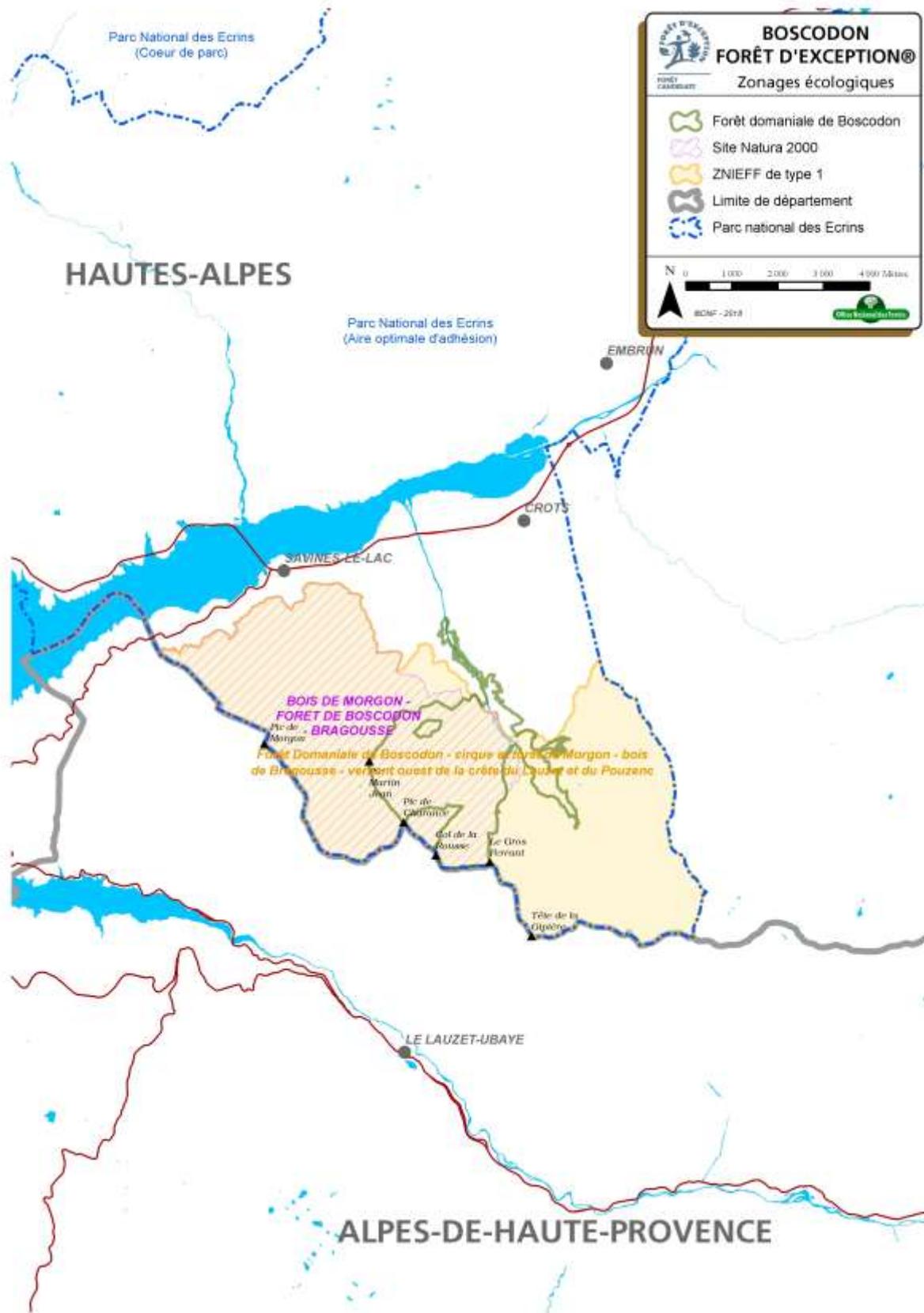
Photo 4 : Buxbaumie verte (K. Pouet)

La Bérardie laineuse (*Berardia lanuginosa*), intrigante astéracée fleurissant dans les éboulis, protégée elle aussi, est également bien présente en altitude.



Photo 5 : Épipogon sans feuilles, orchidée très rare et protégée au niveau national (K. Pouet)

Pour venir compléter ce tableau floristique, citons l’Ancolie des Alpes (*Aquilegia alpina*), le Sainfoin de Boutigny (*Hedysarum boutignyanum*), l’Épipogon sans feuilles (*Epipogium aphyllum*), la Soldanelle des Alpes (*Soldanella alpina*), la Joubarbe des toits (*Sempervivum tectorum*), la Gentiane printanière (*Gentiana verna*), le **Raisin d’ours** (*Arctostaphylos uva-ursi*), l’Arnica des montagnes (*Arnica montana*), ou encore la Grande Gentiane (*Gentiana lutea*).



Carte 6 : Zonages écologiques

Statuts de protection

La forêt de Boscodon est intégralement comprise dans la zone d'adhésion du Parc national des Écrins (PNE). Elle est également concernée par le site Natura 2000 FR9301523 (zone spéciale de conservation) « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » (pour 723 ha) et par la ZNIEFF de type 1 « Forêt Domaniale de Boscodon et Bois de Morgon » (code : 0511Z00). Ces zonages attestent de la présence d'une biodiversité exceptionnelle et constituent autant d'outils mobilisés pour la préserver.

Zoom sur Natura 2000

Avec pour double objectif de préserver la biodiversité et de valoriser les territoires, l'Europe s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites, s'étendant sur toute l'Europe. La France a opté pour une démarche basée sur la concertation et le volontariat, associant l'ensemble des acteurs locaux. À partir d'un diagnostic détaillé, un programme d'actions spécifique définit une gestion équilibrée et durable du territoire.

Le Mandement de Savines-le-Lac assure la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 depuis 2007. De 2007 à 2017, l'animation du site a été portée par le Mandement et menée par l'ONF. Depuis 2017, c'est la Communauté de communes de Serre-Ponçon qui en assure l'animation. La gestion du site Natura 2000 est assurée par un animateur, suivant un Document d'objectifs né d'une concertation (rédigé par l'ONF et validé par le COPIL en mars 2007), et dans le cadre d'un comité de pilotage. La démarche Natura 2000 constitue ainsi une chance pour l'intégration de la gestion multifonctionnelle de la forêt dans une stratégie territoriale, œuvrant ainsi dans le même sens que la démarche Forêt d'Exception®.

L'Office national des forêts est engagé dans deux contrats Natura 2000 en forêt de Boscodon. L'un concerne la mesure « bois sénescents » sur une surface de 7,9 ha. L'autre porte sur mare forestière qui a été restaurée et a fait l'objet d'un suivi floristique (plantes vasculaires et charophytes) et faunistique (amphibiens et odonates) par le PNE en 2014.

Le territoire est par ailleurs en partie soumis à la loi Montagne et à la loi Littoral, cadre législatif devant garantir une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne et un aménagement raisonné des côtes.

Aucune ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) ne concerne directement le site mais la ZICO « Parc des Écrins » est située à proximité (sur le lac de Serre-Ponçon).

Le Département a également retenu dans son schéma directeur un **projet d'espace naturel sensible** (ENS) « Bragousse / Forêt de Boscodon » qui couvrirait une grande partie de la forêt domaniale (site non prioritaire du Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hautes-Alpes).

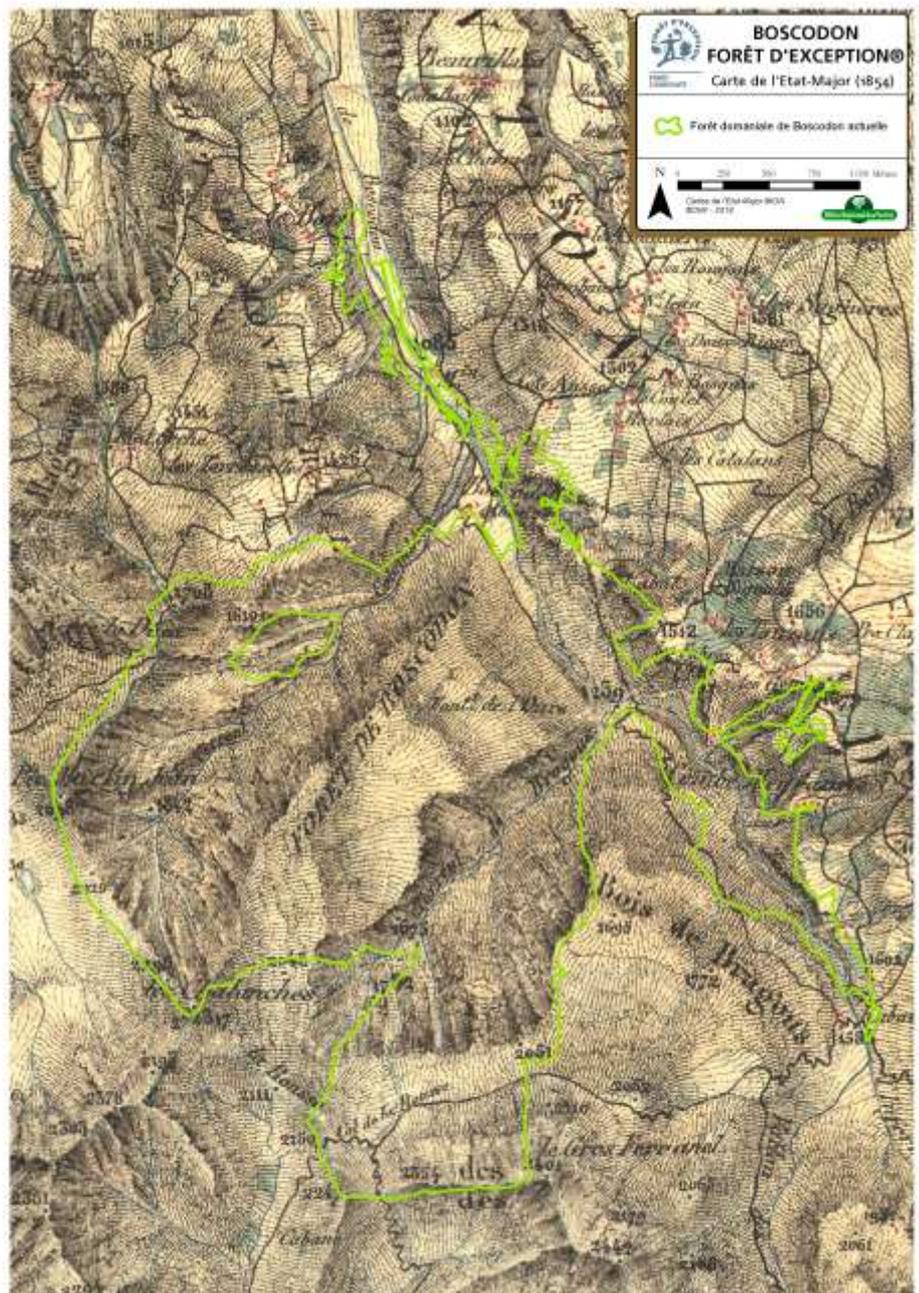
Une forêt ancienne à Boscodon

L'ancienneté de la forêt est liée à la présence **continue de l'état boisé** depuis une date fixée au minimum forestier du milieu du XIX^{ème} siècle par les scientifiques. À ne pas confondre avec la maturité, qui est assimilable à la vieillesse des peuplements. L'ancienneté est donc indépendante de l'âge du peuplement et de la gestion forestière.

Ce facteur historique conditionne le potentiel d'espèces présentes : les espèces à faible capacité de dispersion se situent davantage en forêt ancienne qu'en forêt récente.

On peut déterminer si une forêt est ancienne en vérifiant sa présence sur les cartes anciennes telles que la carte d'État-Major, la carte de Cassini ou encore le cadastre napoléonien.

Une étude en cours, menée par Clément Lécuyer, dans le cadre de son stage de fin d'études (Master 2 Forêt, agronomie et gestion des écosystèmes à l'Université de Lorraine), a pour objet d'étudier les forêts anciennes de 10 sites Natura 2000 des Hautes-Alpes. La digitalisation de la carte d'État-Major ainsi que des visites de terrain lui permettront d'aboutir à une cartographie des forêts anciennes durant l'été 2018.

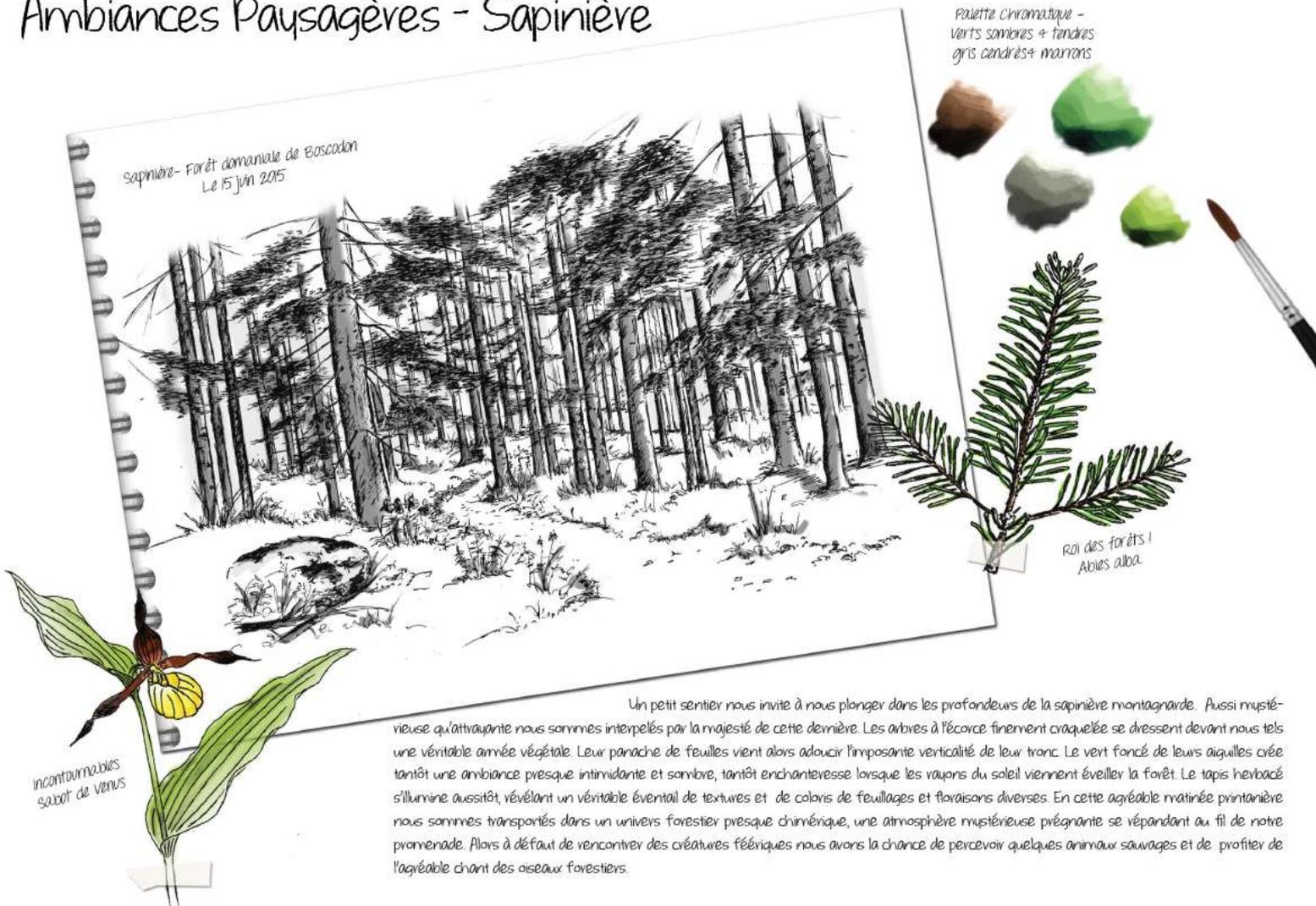


Carte 7 : Carte de l'État-major (1854) comparée à la limite actuelle de la forêt domaniale de Boscodon

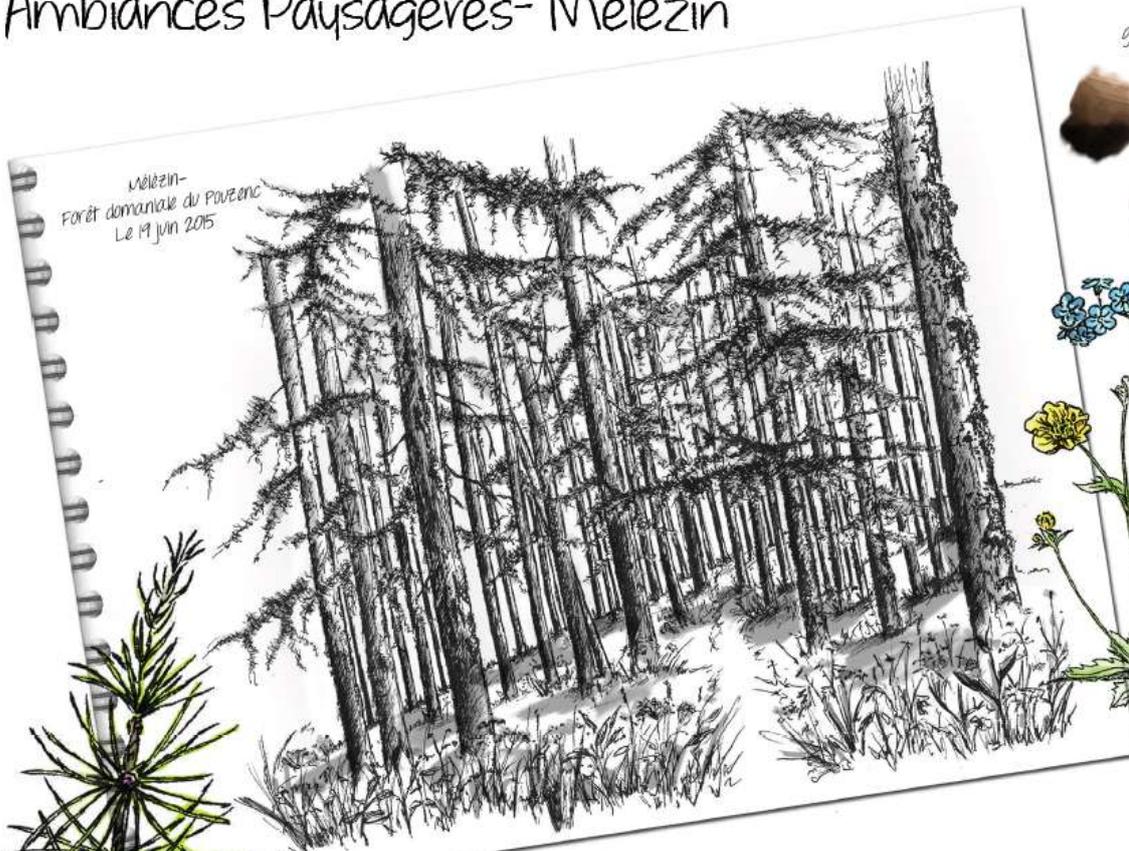
Interlude : Immersion paysagère en forêt de Boscodon

Cette randonnée virtuelle au cœur de la forêt de Boscodon est extraite du « Diagnostic paysager du schéma d'accueil du public du massif de Boscodon-Morgon » (Mériaux, 2015). Elle offre au lecteur la possibilité de plonger, le temps de feuilleter ces quelques pages, dans les paysages de la forêt de Boscodon.

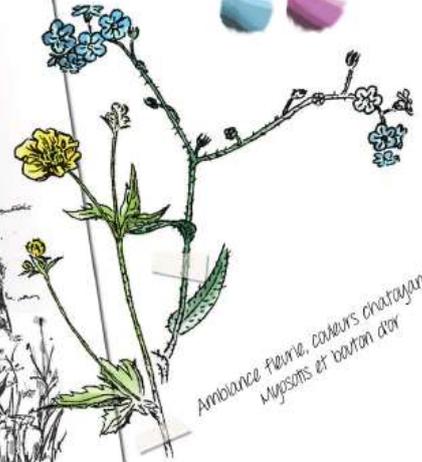
Ambiances Paysagères - Sapinière



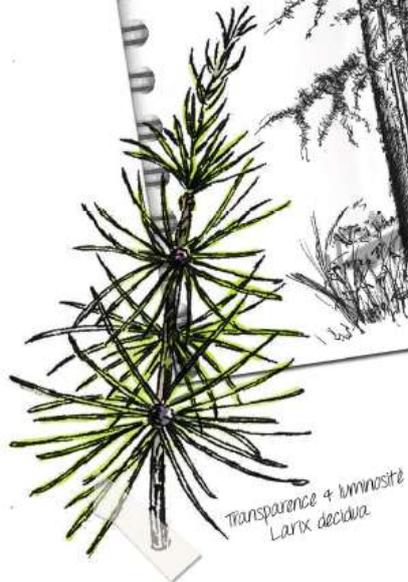
Ambiances Paysagères- Mélèzin



palette chromatique -
verts tendres
gris cendrés + bruns
Arc en ciel



Ambiance fleurie, couleurs chatoyantes
Majestés et bouton d'or



Notre escapade forestière se poursuit à la découverte de l'extraordinaire mélèzin. Cette étonnante essence caducifoliée, nous fait profiter d'un véritable spectacle où la lumière s'engouffre pour éclairer le vert acidulé des rosettes de jeunes aiguilles. Les imposants mélèzes apparaissent alors acteurs d'un jeu de transparence, d'ombres et de lumières. Un véritable océan coloré de fleurs couvre le sol forestier magnifiant aussitôt l'ambiance. Le bal des troncs s'y déployant nous évoque magie et féerie. Un épais manteau de lichens vient accentuer cette atmosphère, habitant l'écorce des mélèzes. Une légère brise anime les arbres comme pour parfaire cette ambiance enchantée. Les papillons et insectes butinant jouent le rôle d'elfes et de fées, tandis que les oiseaux répètent leur envoûtante mélodie trouvant écho au sein de cette cathédrale végétale. Calme, fraîcheur et repos se dégagent de ces lieux pour notre plus grand plaisir.

2. Une forêt de montagne **façonnée par l'homme**

Écrin forestier de l'abbaye, la forêt domaniale de Boscodon est constituée de l'ancienne forêt monastique (environ 383 ha) et des terrains acquis par l'État dans le cadre de la restauration des terrains en montagne (RTM) à la fin du XIX^{ème} siècle (environ 469 ha). D'une surface totale de gestion de 877,84 ha, la forêt est située en versant d'ubac majoritaire (83 %), à des altitudes allant de 980 à 2 401 m.

Boscodon vient très probablement du mot occitan "Bosc", d'origine germanique qui signifie "le bois". Différentes interprétations sont possibles en ce qui concerne le suffixe :

- "Odon" ou "Audon" se retrouve en espagnol et signifie grand, fort. Boscodon serait ainsi "le grand et puissant bois".

- "Odon" est également un surnom germanique qui signifie riche. Boscodon serait ainsi "le bois d'Odon le riche" que l'on pourrait également interpréter comme "le riche bois d'Odon".

En celte, Boscaudon signifierait "montagne boisée" ou "bois sur la montagne".

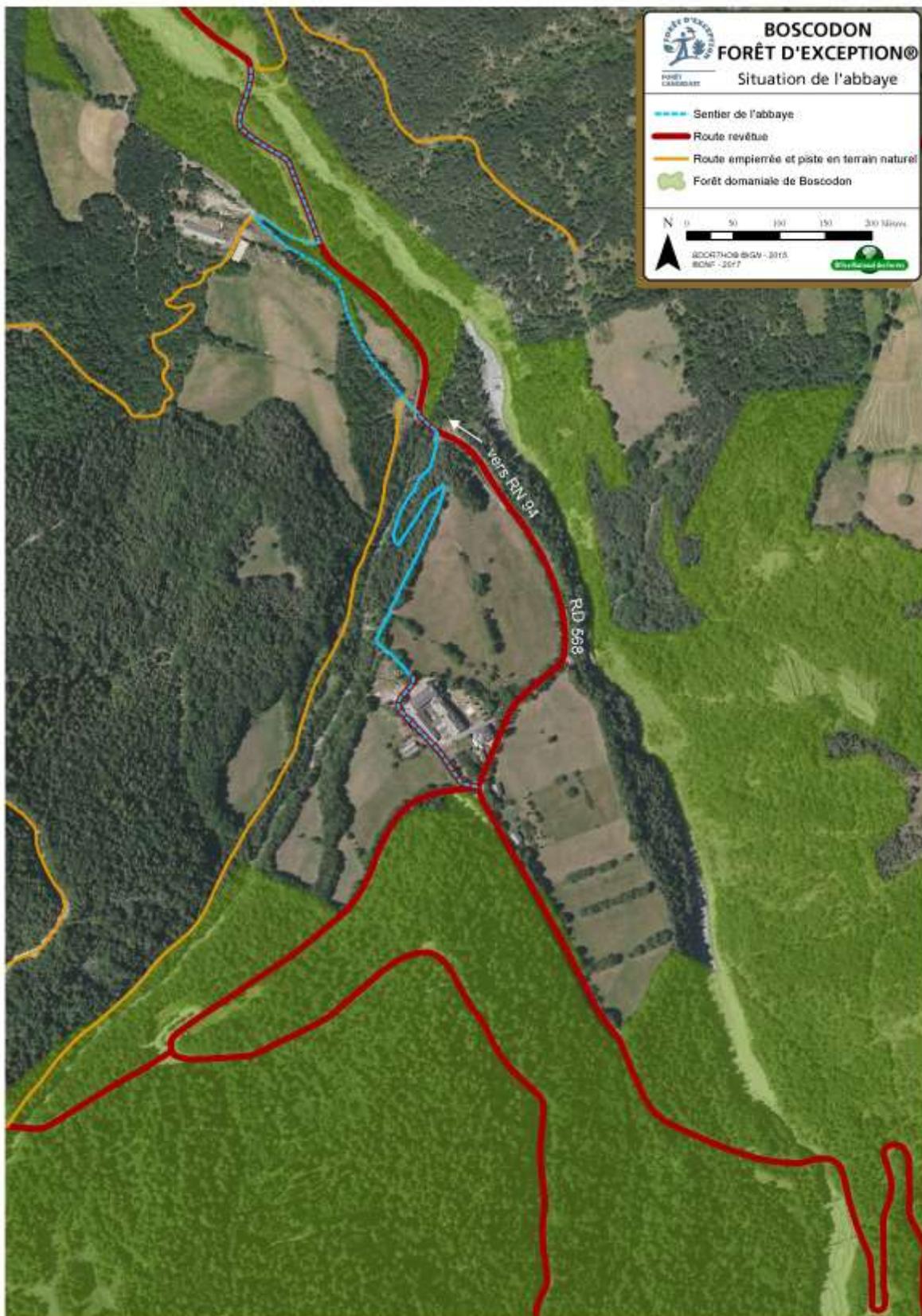
Ces différentes étymologies possibles convergent vers une signification commune : la forêt de Boscodon est "une grande, puissante et riche forêt dans la montagne". Ces qualificatifs sont bien mérités par cette forêt des Alpes du Sud, objet de la convoitise des hommes au fil des siècles, parfois malmenée mais enfin apaisée et toujours appréciée par ses visiteurs.

1. **L'histoire de la forêt monastique**

L'abbaye de Boscodon ayant brûlé à plusieurs reprises au cours de son histoire, c'est avec difficulté que son histoire ancienne a pu être reconstituée. Elle peut donc apparaître un peu confuse et fragmentaire. Les principales sources utilisées pour la rédaction de ce chapitre sont le livret « L'Abbaye Boscodon » (C. Gay et Sœur Jeanne Marie, 2012), le livret « La Forêt de Boscodon » (ONF, 1997) et la « Nouvelle Monographie de la commune de CROTS » (Cézanne, 2017).



Photo 6 : Abbaye de Boscodon (AAAB)



Carte 8 : Situation de l'abbaye

En 1132, Guillaume de Montmirail cède la forêt de Boscodon à des « clercs et laïcs désirant de servir Dieu en suivant la règle de saint Basile ou saint Benoît ». L'archevêque d'Embrun Guillaume II (1120 - † 1134) y installe alors une première communauté d'ermites. Celle-ci se développe et fonde une maison au Laverq en 1135, au sud des montagnes qui dominent Boscodon.

À cette époque, pour assurer quelques revenus, la communauté vivant à Boscodon prélève des arbres mais de façon limitée pour protéger la ressource.

Pour assurer la pérennité de la fondation, le nouvel archevêque d'Embrun Guillaume III de Bénévent, appelé « de Champsaur » (1134 - † 1169), estime nécessaire d'organiser une fusion avec une communauté d'ermites ayant une réputation de sainteté. Il se tourne alors vers une jeune congrégation installée depuis 1124 sur le versant sud de la Chartreuse et avec laquelle sa famille a des liens : l'abbaye de Chalais (près de Voreppe, en Isère, à quelques heures de marche de la Grande Chartreuse), abbaye-mère de l'ordre de Chalais.

Vers 1140, quelques moines envoyés par Bernard, abbé de Chalais, prennent le chemin de Boscodon. Parmi eux se trouve Guigues de Revel, qui deviendra l'abbé de Boscodon vers 1145. Maître d'œuvre et maître spirituel, il organise la construction de l'abbatiale sur le style roman et, dans sa recherche de la transcendance divine, utilise largement la « divine proportion » qui sera nommée plus tard le « nombre d'or » (les termes de « section dorée », puis de « nombre d'or », apparaîtront au cours du XIX^{ème} siècle).

Par la suite, Guigues de Revel sera à l'origine de **nombreuses fondations d'abbayes-filles**, unies par la charte de Charité de l'ordre de Chalais :

- Prads-Faillefeu, fondée en 1144, dont le domaine comprend une forêt de hêtres ;
- Saint-Maurice de Valsertres, dominant la vallée de la Durance, un prieuré bâti dès 1129 et rattaché à l'ordre de Chalais vers 1157, s'unissant ainsi à l'abbaye de Boscodon qui put ainsi se rapprocher des vignes qu'elle avait reçues en 1140 sur Remollon et surveiller le flottage du bois sur la Durance ;
- Lure, donnée par les seigneurs locaux à Guigues, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Boscodon, qui la refonde en 1166.

C'est vraisemblablement en 1178, afin d'affermir l'unité de l'ordre, que les abbés établissent leur règle dite " charte de Charité de l'ordre de Chalais" .

Guigues de Revel est nommé évêque de Digne en 1184 où il construit la Cathédrale Notre-Dame du Bourg sur l'inspiration des édifices de l'ordre chalaisien.

En 1187 il devient l'abbé général de l'ordre de Chalais et meurt presque centenaire.

C'est ainsi qu'en 1205, au sommet de sa croissance, l'ordre compte dix abbayes et trois prieurés du Dauphiné à la Provence. Pour assurer leur prospérité, toutes ces fondations sont situées sur les chemins de transhumance et proches des voies d'eau suivant ainsi le parcours des radeliers.

Sainte-Croix de Châteauroux est également donnée à Boscodon par l'archevêque d'Embrun en 1293.

L'ordre de Chalais

Fondé au début du XII^{ème} siècle dans le Dauphiné

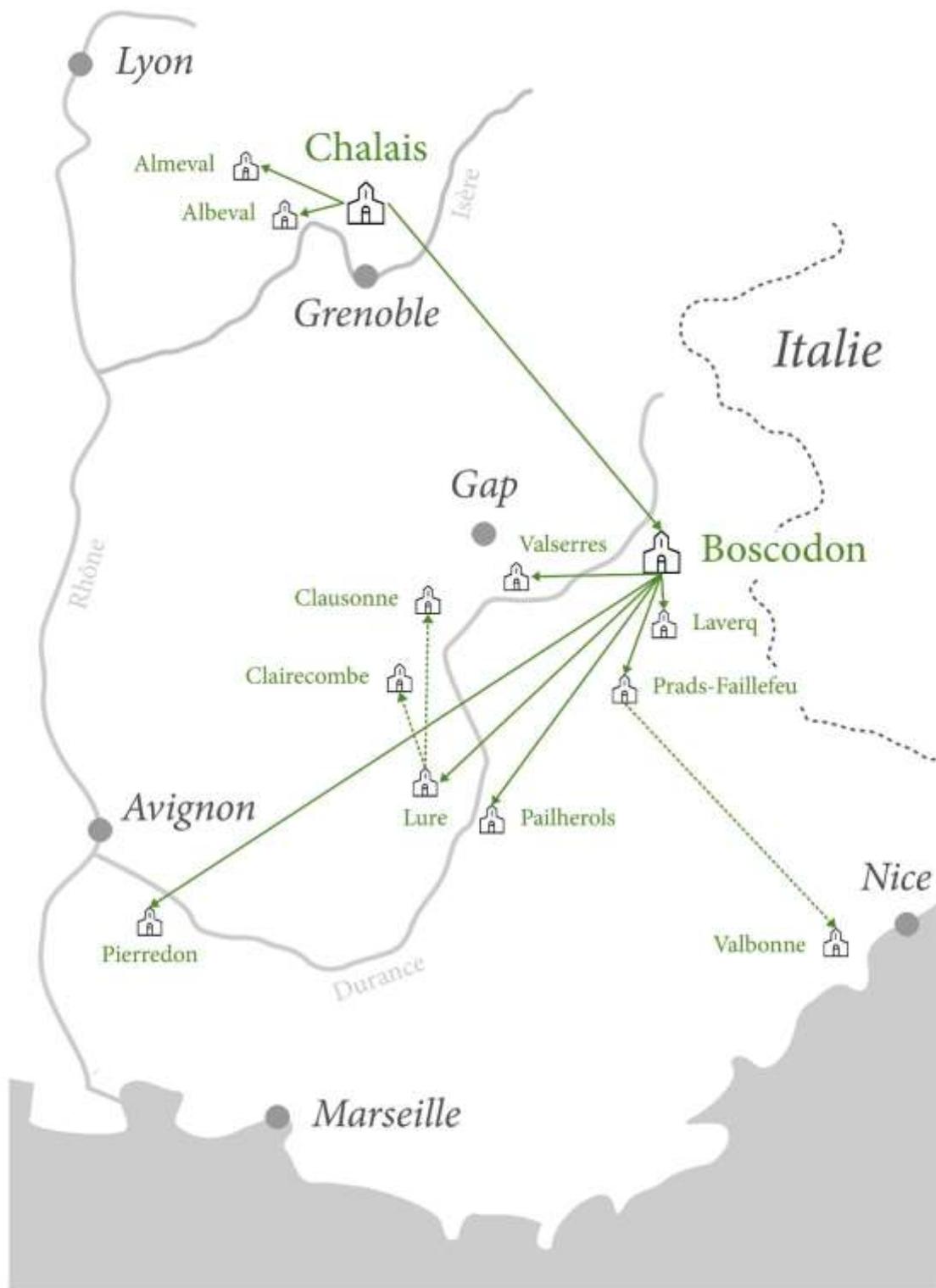
Règle de saint Benoît

Charte de Charité de Chalais

Vocation montagnarde, forestière et pastorale

10 abbayes et 3 prieurés entre Dauphiné et Provence

Moines et moniales



Carte 9 : Extension de Chalais en Provence (reproduction avec l'aimable autorisation de l'AAAB)

L'ordre des Chartreux

Fondé par Saint Bruno en 1084
Moines et moniales contemplatifs
Vie séparée du monde
Vœu de silence
Grande Chartreuse, maison-mère

Suite à la concurrence monastique et à des difficultés financières, l'abbaye de Chalais est contrainte de rejoindre la Chartreuse en 1303.

L'abbaye de Boscodon devient alors **chef d'ordre**.

À la fin du XIV^{ème} siècle, des mercenaires, privés d'emplois pendant les périodes de paix, se regroupent en bandes (les « grandes compagnies » ou « routiers ») vivant au détriment des populations.

Remontant la vallée de la Durance une bande de routiers, dits les « Provençaux », mettent à sac les Crottes (commune aujourd'hui appelée Crots) et l'abbaye de Boscodon qui sont incendiées à deux reprises, en 1368 et 1392.

L'ordre des Bénédictins

Fondé en 529
Règle de saint Benoît
Équilibre entre prière et travail
Habit en général noir (« Moines noirs »), ou blanc (« Moines blancs »), tête rasée

Appauvrie, l'abbaye de Boscodon se tourne vers l'abbaye Saint-Michel de la Cluse, en Piémont (Italie). Boscodon devient alors bénédictine en 1396.

Une période appelée « petit âge glaciaire », qui commence vers 1350 et qui se prolongera jusqu'aux environs de 1850, entraîne de fortes perturbations climatiques. Refroidissement et pluies abondantes agissent sur le régime torrentiel des vallées alpines. Ainsi en 1420 de grandes inondations sont relevées dans l'Embrunais. C'est vraisemblablement à cette époque que cède le verrou glaciaire du torrent du Colombier sur le cône duquel est installée l'abbaye. L'entrée du monastère disparaît sous plus d'un mètre de laves torrentielles détruisant les réseaux d'amenée d'eau. Le phénomène se reproduira plusieurs fois (données de sondages archéologiques effectués en 2014).

De grands travaux de reconstruction de l'abbaye sont menés au XV^{ème} siècle.

L'abbaye, premier gestionnaire de la forêt de Boscodon

On a pu retrouver quatre chartes régulant les usages dans la forêt monastique. Elles datent de 1198, 1204, 1234 et 1356. En voici deux extraits.

« La première fois que j'ai trouvé la commune des Crottes mentionnée dans un acte public c'est dans une charte de 1198 provenant de l'abbaye de Boscodon. Les habitants s'y plaignent que cette abbaye leur interdit de faire paître leurs troupeaux, de couper du bois et de défricher le terrain des montagnes de Naton et du Tronchet, comme ils prétendent y avoir droit de temps immémorial » (Joseph Roman, Monographie des Crottes, 1902).

« Celle de 1356 est la plus complète ; elle offre les articles suivants : les habitants pourront ramasser le bois mort pendant toute l'année sur les versants du torrent de Boscodon ; à partir de Saint-Julien (28 août) ils pourront y faire paître leurs troupeaux, sans nuire aux récoltes pendantes, il leur est cependant interdit d'entrer dans la forêt qui se trouve entre les torrents de Bragous et du Colombier (la forêt domaniale actuelle) ; l'abbaye peut introduire dans les montagnes qui lui sont communes avec les habitants 450 moutons étrangers plus 15 moutons par berger » (Joseph Roman, Monographie des Crottes, 1902).

Mais les guerres de religion surviennent (1562 – 1598) et Boscodon est à nouveau saccagée et brûlée à deux reprises (1579 et 1585).

Trois abbés commendataires (Abel, François puis Michel) de la famille de Sautereau se succèdent ensuite à Boscodon. En 1601, Abel de Sautereau, surnommé le Pieux, reprit la restauration en même temps que la vie du monastère en rétablissant une règle qui donna un véritable renouveau à l'abbaye.

Mais en 1692, l'abbaye est à nouveau pillée et brûlée, par Amédée de Savoie qui envahit la vallée de la Durance.

La fin de l'Ancien Régime est dévastatrice pour les forêts du royaume en raison de la demande accrue des foyers, des forges et de la marine. Boscodon en pâtit également et cela d'autant plus qu'elle est convoitée par l'archevêque d'Embrun, Pierre Louis de Leyssin (1767-1790). Ce dernier arrive à ses fins en 1769 : l'abbaye de Boscodon est supprimée et ses biens unis à l'archevêché d'Embrun. En 1770, il obtient également l'adjudication de 16 000 pièces de bois au lieu des 400 habituelles, exploitant ainsi le quart de réserve, quota de bois normalement réservé aux extrêmes nécessités (dégâts de guerre, incendie urbain important, besoins urgents de la marine pour la flotte de guerre...). Il invoque justement la raison des besoins de la marine pour obtenir cette autorisation auprès du ministre de Louis XV. Une fois les coupes terminées, on raconte « que du versant d'en face on pouvait voir courir un lièvre au milieu des souches » (Jean Bourcet, *in* Cézanne, 2017) !

Une fois les religieux chassés de l'abbaye, le jour de Noël 1769, Pierre Louis de Leyssin y installe des personnes à sa solde : intendant, garde-bois, garde-chasse, domestiques et fermiers avec leurs familles. Deux chapelains sont quand même maintenus pour la célébration des messes. La nef de l'abbatiale sert de magasin à bois - ce bois si cher aux yeux de Pierre Louis de Leyssin - et seuls le sanctuaire de l'église et le transept restent destinés au culte.

Face à l'abattage massif des bois, les communautés rurales de l'Embrunais s'unissent aux moines, et rédigent trois lettres et délibérations. L'une d'elle ressemble fort à une pétition (voir Figure 3) et, tout en défendant la communauté religieuse, stipule : « il dépend du monastère de Boscodon, une des plus belles forêts de futaies qu'il y ait dans la Province. C'est la seule qui existe dans l'Embrunois. Toute cette contrée et particulièrement la communauté des Crottes n'ont pas d'autres ressources pour la réparation et la reconstruction des bâtiments ; et c'est là où les ingénieurs ont toujours trouvé les bois pour l'établissement et l'entretien des ponts. Les religieux de Boscodon ont conservé cette forêt avec beaucoup de soin ; mais depuis leur expulsion, il s'y était commis des dégradations immenses qui seraient évidemment continuées jusqu'à son anéantissement absolu, or il n'est que des siècles qui puissent procurer la renaissance de semblables forêts et il est même à craindre que celle dont il s'agit ne puisse jamais être renouvelée... ». Ils finissent par gagner leur « appel comme d'abus » en 1778 et trois religieux peuvent alors revenir à l'abbaye.



Figure 3 : Lettre des habitants des Crottes contre l'abattage massif des bois et en faveur des moines (1775)

Mais l'archevêque, faisant intervenir ses relations, réussit à chasser définitivement les moines de l'abbaye en 1779.

Monseigneur de Leyssin fait alors payer aux habitants des Crottes leur soutien aux moines, en ordonnant à ses gardes de punir toute pénétration de personne ou de bête dans le domaine monastique. On raconte également que toute chèvre surprise dans les bois, se verrait punie d'une patte cassée par les sbires de l'Archevêque, à titre d'avertissement.

Mais la révolution de 1789 pousse Monseigneur de Leyssin à l'exil et entraîne la vente des biens nationaux : l'abbaye de Boscodon est vendue à Joseph Berthe, un notable local (dont le frère, Louis Berthe, a acheté le château de Picomtal aux Crottes). Peu de temps après, il revend la moitié à Jean-Joseph Albrand, issu d'une famille locale dont la descendance vit toujours à Boscodon. L'abbaye et ses dépendances deviennent des bâtiments agricoles et des lieux d'habitation.

En 1790, **l'ancienne forêt de l'abbaye** (383 ha environ) est incorporée au domaine de l'État, devenant ainsi une forêt domaniale. Entre les mains de l'administration des Eaux et Forêts, elle mettra plusieurs siècles à se reconstituer.

En 1871, le hameau de Boscodon compte 57 habitants appartenant à 12 familles.

Le clocher menaçant de s'écrouler est supprimé vers 1884.

La Grande Guerre arrive et durant l'Occupation un maquis s'organise dans la forêt au-dessus de l'abbaye.

À la libération, l'exode se poursuit et Boscodon est délaissée par ses habitants. Seuls trois foyers y persistent en 1972.

Le renouveau

En 1972, l'association des amis de Boscodon (qui deviendra plus tard l'association des amis de l'abbaye de Boscodon) est créée par 6 religieux et 6 laïcs, et se porte acquéreur de l'abbaye. Parmi eux citons :

- Dr. Marc Terrel de Valbonne, président fondateur et initiateur de l'étude de l'Ordre de Chalais dont il a retrouvé les origines ;
- Père Amans Aussibal, aumônier du monastère de Chalais et promoteur de l'achat de l'abbaye ;
- Sœur Jeanne Marie, qui a quitté Chalais pour venir porter la renaissance de l'abbaye de Boscodon ;
- M. Roger Cézanne, journaliste et historien alors secrétaire de mairie à Crots (toujours membre du Conseil d'administration de l'association dont il est le dernier représentant des membres fondateurs).

L'église, la chapelle Saint Marcellin (premier évêque d'Embrun au VI^{ème} siècle) et un petit logement sont ainsi achetés et l'occupant des lieux accepte de retirer le foin et son troupeau qui occupent le sanctuaire et le transept sud de l'abbatiale. Bénévoles et chantiers de jeunes unissent leurs forces pour effectuer la restauration du bâti. Dans le même temps, des moniales dominicaines viennent à nouveau assurer une présence priante en été, à la demande de l'évêque de Gap.

L'abbatiale est classée monument historique en 1974 pour son architecture remarquable, proche de l'origine romane, et parce qu'elle l'est l'un des rares édifices religieux de l'ordre de Chalais.

Sa toiture est refaite en bardeaux de mélèze comme à l'origine dans le cadre d'une campagne de travaux. La cargneule, pierre issue du torrent du Colombier est également utilisée pour les travaux. Plusieurs campagnes de travaux seront nécessaires pour aboutir à l'abbaye telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Depuis 1996, une communauté religieuse est à nouveau installée à Boscodon de façon permanente.

En 2012, la source ayant historiquement alimenté l'abbaye est retrouvée en forêt domaniale grâce aux forestiers de l'ONF et l'eau coule à nouveau dans la fontaine du cloître.

En 2018, un seul religieux vit encore à l'abbaye : il s'agit de Régis Bron, frère dominicain.

L'ordre des Dominicains

Fondé au début du XIII^{ème} siècle à Toulouse par Saint Dominique

Frères prêcheurs

« Ne parler qu'avec Dieu ou que de Dieu »

Présents à la Sainte Baume

Liens entre l'abbaye et la forêt

La forêt domaniale doit en partie son origine à l'abbaye de Boscodon et l'abbaye doit une partie de sa renommée et de ses revenus à la forêt. Leurs destins ont ainsi toujours été mêlés.

De nos jours, l'abbaye représente la porte d'entrée principale de la forêt domaniale. Les randonneurs font d'ailleurs très souvent une halte culturelle à l'abbaye, tandis que les visiteurs de l'abbaye en profitent pour se dégourdir les jambes en forêt. Le parking de l'abbaye est par ailleurs situé en forêt domaniale.

Un lien historique et symbolique entre la forêt et l'abbaye est rétabli en 2012, lorsque les forestiers de l'ONF retrouvent la source permettant d'alimenter à nouveau la fontaine du cloître.

2. La Restauration des terrains en montagne, ou comment apaiser la nature

Après une série de crues majeures liées notamment au déboisement extrême des montagnes au milieu du XIX^{ème} siècle, le gouvernement français entreprend de gigantesques travaux de reboisement ainsi que de correction torrentielle.

Le massif de Boscodon a bénéficié de ces deux mesures.

Les archives sur le sujet contiennent plusieurs milliers de documents papier et des centaines de photographies. Ils sont tous conservés aux archives départementales ou dans les locaux de l'ONF-RTM à Gap. La conservation de ces documents historiques de qualité constitue une réelle chance pour ce territoire et une superbe mémoire. Tout ce patrimoine sera mis en valeur par une étude en cours concernant les ouvrages et travaux RTM comme marqueurs des rapports activités humaines/torrent de Boscodon, par Léonie Laurenti-Gallice (action 1.4 du contrat de projet).

Le Boscodon, un torrent emblématique mais impétueux

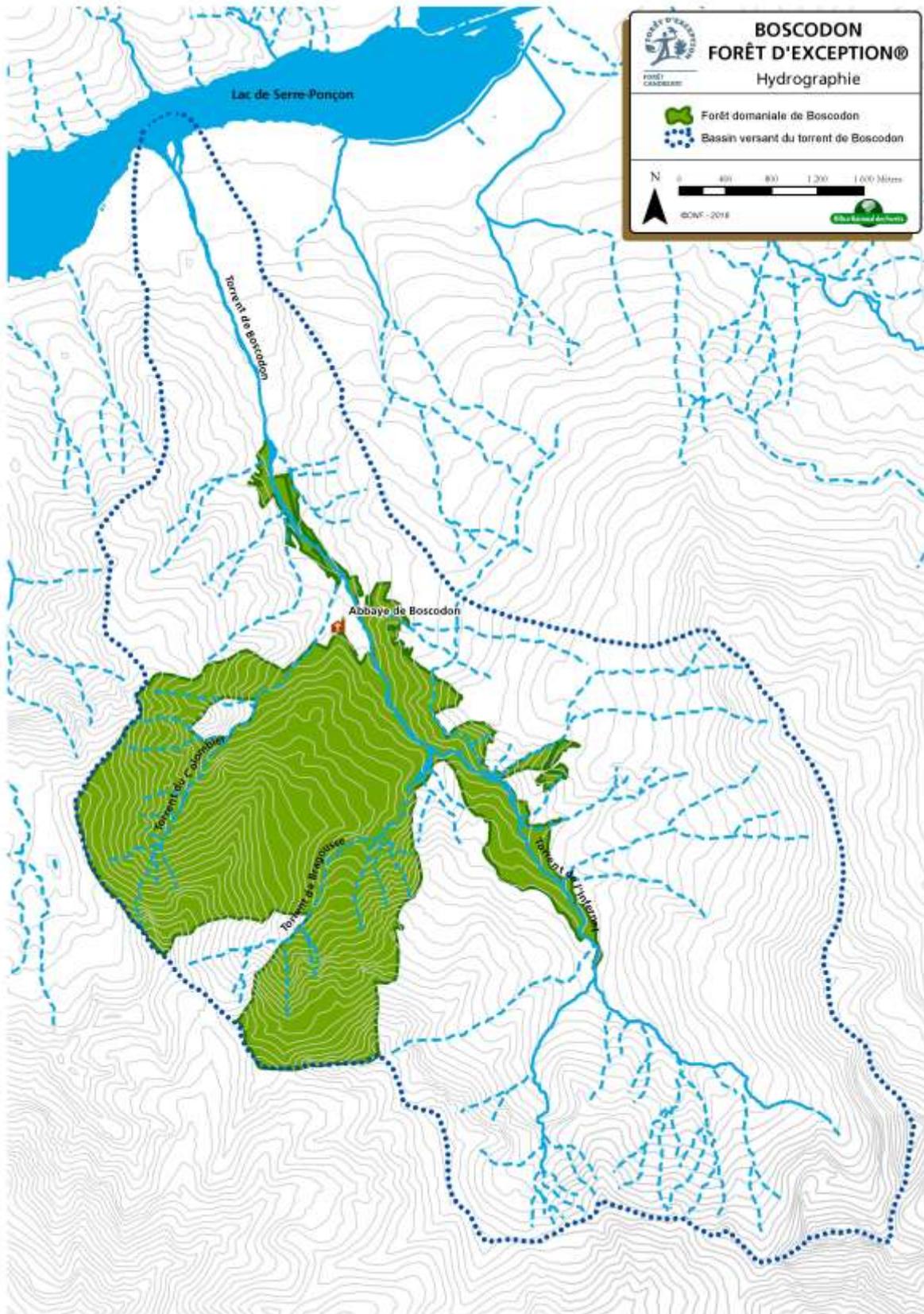
Le torrent de Boscodon est un affluent rive gauche de la Durance qui se jette dans la retenue de Serre-Ponçon en aval d'Embrun sur la commune de Crots. Il est formé par la réunion de trois torrents majeurs :

- le torrent du Colombier (3,8 km² de bassin versant) ;
- le torrent du Bragousse (5,6 km² de bassin versant) ;
- le **torrent de l'Infernet** (15,9 km² de bassin versant).

Ces trois affluents sont le siège de crues importantes mais c'est le Bragousse qui est de loin le plus redoutable par la fréquence de ses crues et l'importance de son transport solide, en rapport avec la géologie de son bassin versant. Le cirque du Bragousse est en effet assis sur des roches particulièrement tendres et friables ; Gypses, Cagneules et terrains glaciaires constituant une source inépuisable de matériaux. Le climat local est de type montagnard à influence méditerranéenne, comportant des orages d'été violents et localisés, accompagnés parfois de chute de grêle.

Définition d'un torrent par Alexandre Surrell – Étude sur les torrents des Hautes-Alpes – 1841

" Les torrents coulent dans des vallées très courtes. Leurs crues sont courtes, et presque toujours subites. Leur pente excède 6 centimètres par mètre sur la plus grande longueur de leur cours. Ils ont une propriété tout à fait spécifique. Ils affouillent dans la montagne ; ils déposent dans la vallée ; ils divaguent ensuite, par suite de ces dépôts."



Carte 10 : Hydrographie

Les différentes parties du torrent

L'appareil torrentiel du torrent du Boscodon est avant tout composé d'un bassin de réception, en amont, recueillant la très grande partie de l'eau. Il culmine au Pouzenc (2898 m d'altitude). Puis l'eau et les matériaux transitent dans le chenal d'écoulement. C'est là que se situent les ouvrages de correction torrentielle. Enfin les matériaux transportés s'étalent sur le cône de déjection. Avant la construction du lac barrage de Serre-Ponçon une partie de ceux-ci était repris par la Durance. Ce sont à présent les carriers qui extraient une partie du volume de matériaux transporté par le torrent.

Mécanisme des crues

Le mécanisme d'initiation des laves du Boscodon est relativement classique. De fortes précipitations sur « l'entonnoir » de roches tendres du bassin du Bragousse provoquent une importante ablation de matériaux et une concentration rapide du débit en contrebas du cirque. La gorge rocheuse à forte pente située immédiatement à l'aval fonctionne comme une sorte de toboggan et provoque l'accélération des laves déjà bien formées qui se réapprovisionnent en matériaux tout au long de leur cheminement dans le chenal. Le torrent de l'Infernet par son fort débit liquide fluidifie les écoulements amenant une propagation des crues très à l'aval jusqu'au cône de déjection malgré des pentes relativement modestes.

Les laves torrentielles

Le torrent de Boscodon est un torrent à laves. Celles-ci sont caractérisées par la présence d'une matrice boueuse et d'une quantité variable de matériaux transportés de granulométrie élevée (cailloux et blocs).

Principales crues et leurs conséquences

L'analyse historique des crues du bassin versant du torrent de Boscodon a été réalisée à partir des événements recensés dans la base de données du RTM et des fonds d'archives ONF-RTM, par Léonie Laurenti-Gallice dans le cadre de l'étude de bassin de risque en cours d'élaboration.

Le tableau en Annexe 1 fait état des crues les plus importantes du torrent de Boscodon. Il est possible de recenser au total plus de 75 crues depuis 1821, dont une trentaine de crues importantes. Ces crues sont le plus souvent provoquées par les orages de la saison chaude. Notons que la morphologie du torrent et notamment la taille importante du cône de déjection, suggèrent des crues importantes bien avant 1821. Il est possible que des crues plus anciennes soient répertoriées dans des fonds d'archives non exploités (abbaye de Boscodon, commune...).

Les ouvriers travaillant sur les ouvrages de correction torrentielle ont pu à de nombreuses reprises observer des crues ou des laves torrentielles comme le relatent plusieurs écrits. Ainsi, l'Inspecteur des Forêts Billecard décrit dans son rapport sur la crue du 28 juin 1894 que les ouvriers travaillaient sur la construction du barrage de l'abbaye lorsque « *survient subitement un orage de grêle qui se concentre dans le cirque de Bragousse. Cet orage occasionna une lave dont l'épaisseur atteignit 7 mètres et qui arrivait avec une rapidité telle que les ouvriers prévenus seulement par la bourrasque qui la précédait n'eurent que le temps de se sauver abandonnant leurs outils.* »

Ce type d'événement s'est reproduit plusieurs fois comme le montre le rapport du Garde Général Lesseux, le 27 juin 1896, qui décrit une lave ayant causé des dommages sur les épis en construction en amont du barrage de l'abbaye. Il relate les faits suivants : « *les ouvriers étaient au travail quand ils aperçurent à 100 mètres d'eux une lave de 1m50 de hauteur qui arrivait directement sur eux en suivant la rive gauche, ils eurent à peine le temps de s'emporter quelques outils et durent se sauver* ».

Plusieurs crues majeures ont été décrites comme celle du 17 juin 1905 rapportée par le Garde Général Reure : « un orage d'une grande violence a éclaté (...) à 9 heures du soir dans le bassin de réception du Bragousse. Dans le torrent de l'Infernet, la crue a été assez peu importante (...). Il n'en est pas de même dans le Bragousse. Une lave composée de blocs est descendue depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'Infernet et de là jusqu'à la Durance. En aval du barrage numéro 1, j'ai pu constater que des blocs dont le volume n'est pas inférieur à 12 mètres cubes avaient été transportés sur une longueur de plusieurs centaines de mètres ».

Les dernières crues de grande ampleur ont eu lieu les 4 et 10 juin 1998. Le 4 juin 1998, un dépôt de 10 000 m³ environ a été observé sur le cône de déjection. Le 10 juin 1998, un bloc de 250 m³ a été transporté par le torrent de Bragousse et cette crue a entraîné des débordements et des dépôts sur le cône de déjection.

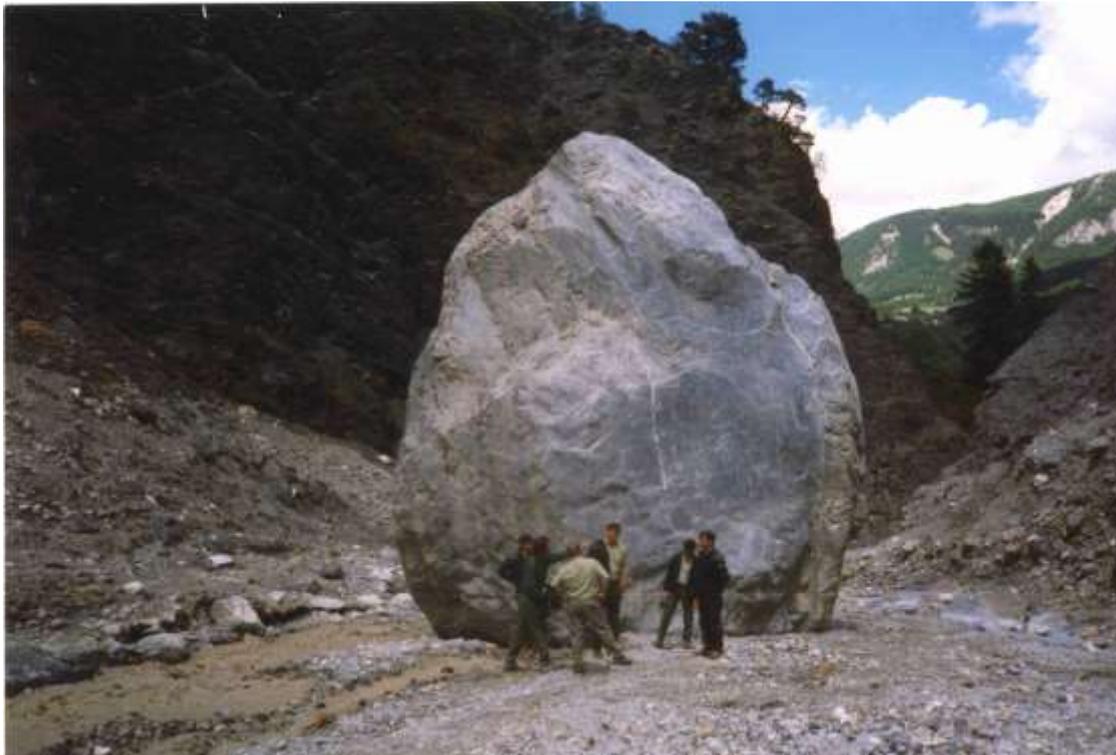


Photo 7 : Bloc de 250 m³ transporté par la crue du 10 juin 1998 (Auteur inconnu)

Première mesure pour lutter contre les crues : les grands reboisements

Le déboisement, par l'érosion qui l'accompagne, est un des principaux facteurs à l'origine des grandes crues du XIX^{ème} siècle, et notamment celle de 1856.

En effet, c'est au début du XIX^{ème} siècle que la France en général et les montagnes en particulier sont le moins boisées. Ce déboisement est dû à plusieurs facteurs. Cette période correspond notamment à l'apogée de la population rurale. Cette société sylvo-agro-pastorale, par son mode de vie autarcique et autosuffisant, a des besoins en bois et en zone de pâturage importants. De plus, le bois sert également de combustible à une industrie naissante et à l'armée : chantiers navals et fortifications. Déboisée et pâturée, la montagne est en proie à une érosion forte.

Débat sur les causes du déboisement et de l'érosion

L'historien haut-alpin Joseph Roman et l'Abbé Guillaume, fondateur de la société d'étude des Hautes-Alpes s'opposent quant aux causes du déboisement et de l'érosion.

Pour Joseph Roman, le surpâturage en est la cause principale.

Pour l'Abbé Guillaume, les causes sont « l'invasion néfaste de 1692 » qui incendie de nombreuses forêts, « les nécessités de la défense nationale » (travaux de fortification de Vauban) et « la construction des navires de l'État pour lesquels on mettait régulièrement à contribution les forêts des Alpes ».

Le gouvernement français entreprend alors, avec les lois de Restauration des terrains en montagne (RTM) qui s'échelonnent de 1860 à 1882, de gigantesques travaux de reboisement.

Cela se traduira par la plantation d'arbres sur plus de 300 000 ha dont 50 000 ha dans les Hautes-Alpes.

Sur le territoire des Crottes, la végétalisation et le reboisement d'une partie importante des 843 hectares de terrains acquis par l'État au titre de la RTM ont permis de limiter considérablement le ruissellement. Ces reboisements de la fin du XIX^{ème} siècle sont notamment visibles le long du torrent de Boscodon en contrebas de l'abbaye.

Ces reboisements massifs ont considérablement modifié les paysages de montagne. Entre 1827, date de promulgation du Code forestier, et 1914, début de la première guerre mondiale, les forestiers ont ainsi eu une influence importante en montagne. Cette période (1827 - 1914) est ainsi nommée le « temps des forestiers » par Françoise Gerbaux dans son ouvrage « La montagne en politique ».



Photo 8 : Torrent de Bragousse et sa gorge d'albâtre, 1899. On note le déboisement du versant. (Fonds RTM)

Constitution du périmètre RTM de la série des Crottes : intervention de l'État et réticences locales

Mais ces reboisements ne sont pas faits en un jour ni sans heurts.

Pour réaliser les travaux de reboisement et de regazonnement qui doivent permettre de régulariser le régime des torrents et ainsi de lutter contre les inondations, il est tout d'abord nécessaire de fixer un **périmètre d'utilité publique**.

C'est la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes et le décret réglementaire du 27 avril 1861 d'exécution de cette loi qui instaurent ces périmètres, zones où l'on juge l'intervention de l'État comme nécessaire.

C'est ainsi qu'est lancée la définition du périmètre de reboisement, qui comprend l'ensemble du territoire communal.

Dans un courrier daté du 13 janvier 1862, le Directeur Général des Forêts prend note du projet d'extinction des torrents de Boscodon, Combe-Bart et Combe-Noire (autre bassin versant plus à l'Est, sections B et C de la Photo 9). Le premier projet de périmètre obligatoire, d'une contenance de 2295 hectares dont « 1769 hectares seraient à reboiser et 525 hectares à laisser en nature du pâturage » pour la série des Crottes, dépassait largement l'actuelle forêt domaniale de Boscodon.

Les 525 hectares seraient mis en défens pendant quelques années. Cette mesure « serait facilement obtenue de la commune de Crottes par l'allocation d'une somme annuelle de 1300 francs, jusqu'au moment où elle pourrait rentrer en jouissance de ses terrains ».

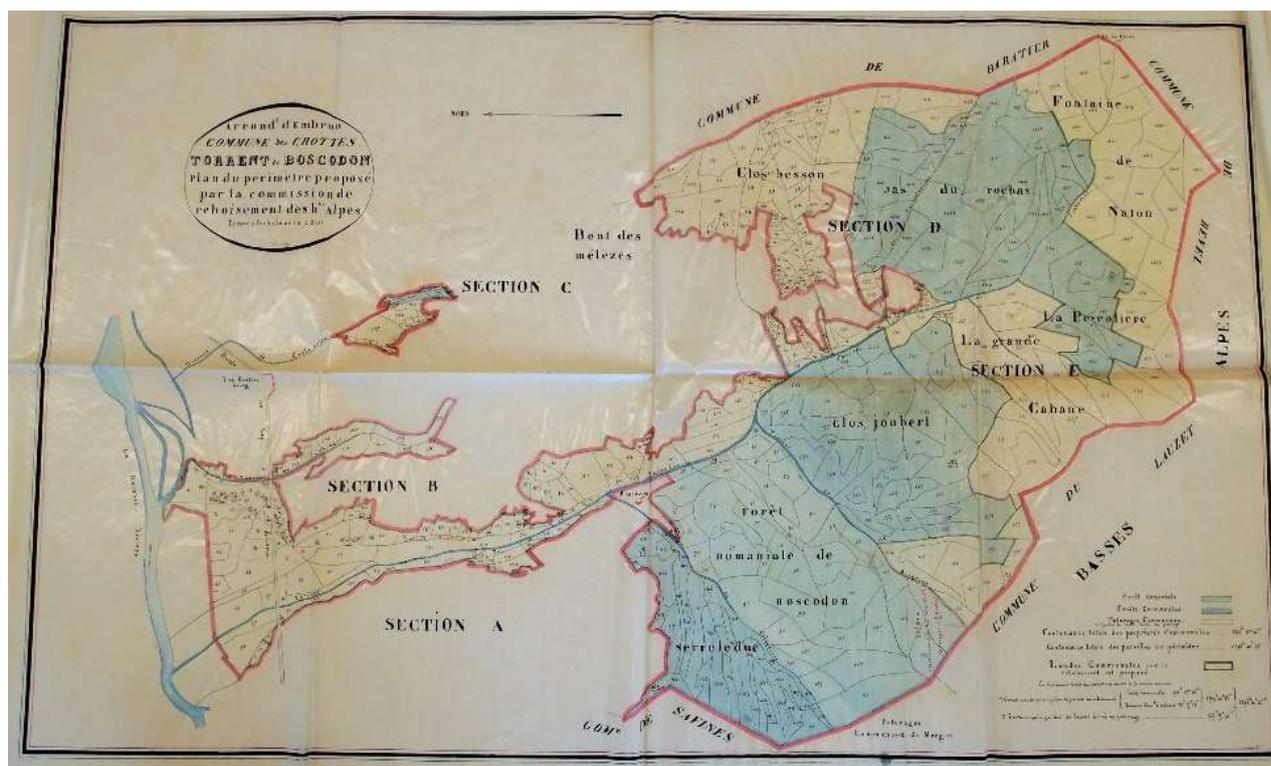


Photo 9 : Projet de carte de périmètre dressé en 1862 (Fonds RTM)

Pour le Directeur général des Forêts, les travaux de reboisement dans les vides des forêts communales et dans les landes de Crottes n'entraîneront aucune opposition de la part de la commune. Cependant, le conseil municipal des Crottes votera contre le projet de reboisement à cause d'une forte inquiétude de la part des habitants de la commune concernant les espaces de pâturages de printemps même s'ils reconnaissent les bienfaits d'un tel projet. Le projet de reboisement sur la commune d'Embrun mené parallèlement à celui de la commune des Crottes ne rencontra quant à lui aucune opposition.

Il est intéressant de noter que le Directeur général des Forêts dans un courrier du 3 juin 1872 souhaite faire appel aux détenus du pénitencier d'Embrun pour réaliser les travaux sur la partie supérieure du torrent de Boscodon. Dans ce même courrier, il rappelle que la loi du 28 juillet 1860 donne la pleine jouissance à l'État des terrains compris dans le périmètre de reboisement mais que « l'Administration ne saurait avoir le dessein de s'approprier le revenu de forêts qu'elle n'aurait pas créées elle-même. ». Ainsi, la commune des Crottes pourrait continuer dans les premières années à tirer un revenu de ses forêts, cela facilitant l'acceptation des mesures de reboisement.

Le décret de Déclaration **d'Utilité Publique** (DUP) pour la création du périmètre est adopté le 16 décembre 1873, l'article 1^{er} décrétant que « sont déclarés d'utilité publique : 1°. Le reboisement obligatoire à exécuter sur 1769 hectares 45 ares de terrains situés sur le territoire

de la commune des Crottes [...] 2°. Le gazonnement obligatoire à exécuter sur 525 hectares 95 ares de terrains situés sur le territoire de la même commune ». Cependant, dans une délibération du 9 février 1874, le conseil municipal des Crottes rejette « cette mesure de reboisement et de regazonnement, vu l'opinion très prononcée de toute la population des Crottes qui voit le sacrifice et l'immolation réelle de son plus cher intérêt ». « Son plus cher intérêt » désigne les espaces de pâturage et l'élevage des moutons qui est mis en péril par la constitution du périmètre. Ce sont ainsi 1200 moutons qui pourraient être privés de leurs pâturages d'automne et de printemps. Il ne resterait plus que 877 hectares pour faire pâturer 4000 moutons, ce qui est insuffisant. Dans un courrier du 2 mars 1874, le maire de la commune des Crottes expose les difficultés que va engendrer cette mesure qui aura pour conséquence « une augmentation de ses embarras et une diminution sensible des revenus communaux ».

Dans une lettre du 28 mai 1874, le Directeur général des Forêts ajourne les travaux du périmètre de Boscodon et les Crétorins peuvent jouir de leurs pâturages durant l'année 1874.

Les contestations reprennent avec vigueur, de 1883 à 1887, s'appuyant sur la nouvelle loi RTM de 1882 qui limite les périmètres aux zones où le danger est « né et actuel ». Il est possible de les consulter dans les fonds d'archives de la commune des Crottes et de l'ONF-RTM aux archives départementales des Hautes-Alpes. La commune des Crottes ira jusqu'à citer l'Administration forestière en justice pour contester le périmètre de la série des Crottes dans une délibération du 15 novembre 1883. Cependant, ces propos seront démentis par l'Inspecteur Adjoint des Forêts, chef du service du reboisement qui montre dans un rapport du 21 novembre 1883 que la commune possède des « ressources considérables en dehors du pâturage puisqu'on rencontre sur son territoire plus de mille hectares de cultures soit un cinquième de sa superficie totale ». Ce même rapport rappelle **que le périmètre de Boscodon est l'un des plus indispensables de** ceux qui ont été décrétés. En réponse à ce rapport, une délibération du conseil municipal est votée le 30 décembre 1883. Elle exprime les griefs de la population contre l'Administration forestière dans les termes qui suivent : « tandis que la République favorise la nation par des institutions tout à fait libérales et progressives, l'Administration du Reboisement semble prendre à tâche d'entraver cette noble marche par des volontés excessives, des pouvoirs absolus qui avoisinent le despotisme, et jette au sein de la population des Crottes un mécontentement bien regrettable. ».

Révisions du périmètre RTM de la série des Crottes

Suite aux premières mesures permettant le retour de la végétation par la régulation des usages et à l'estimation réelle des moyens nécessaires pour l'ensemble des projets, le périmètre est révisé par arrêté du 27 août 1884 et modifié le 28 décembre suivant. Avant révision, la contenance totale du périmètre était d'environ 2300 hectares. La contenance totale de la série des Crottes est alors revue à la baisse à 1114 hectares, l'autre partie des terrains ayant été rendus à la libre jouissance de la commune.

Dans un rapport du 18 septembre 1885, le torrent de Boscodon est décrit de la manière suivante : « son cône est l'un des plus vastes de la région des Alpes. Presque chaque année des laves gigantesques détruisant les ponts, interceptant la circulation sur la route nationale, vont ensuite se jeter dans la Durance, dont elles rejettent les eaux dans la berge opposée, en réduisant quelquefois à une dizaine de mètres la largeur du lit de cette rivière. ». Ce rapport propose de réviser le périmètre pour l'agrandir et ainsi éteindre le torrent de Boscodon. Pour cela, le périmètre doit inclure 194 hectares de plus que l'ancien périmètre, répartis sur les sections A et D.

Mais lors de la révision du périmètre le 14 septembre 1886, il est également mentionné des terrains à rendre à la libre jouissance des ayants-droits. La contenance totale du périmètre de la série des Crottes passe alors de 1114 hectares à 1081 hectares (modification effective en 1887).

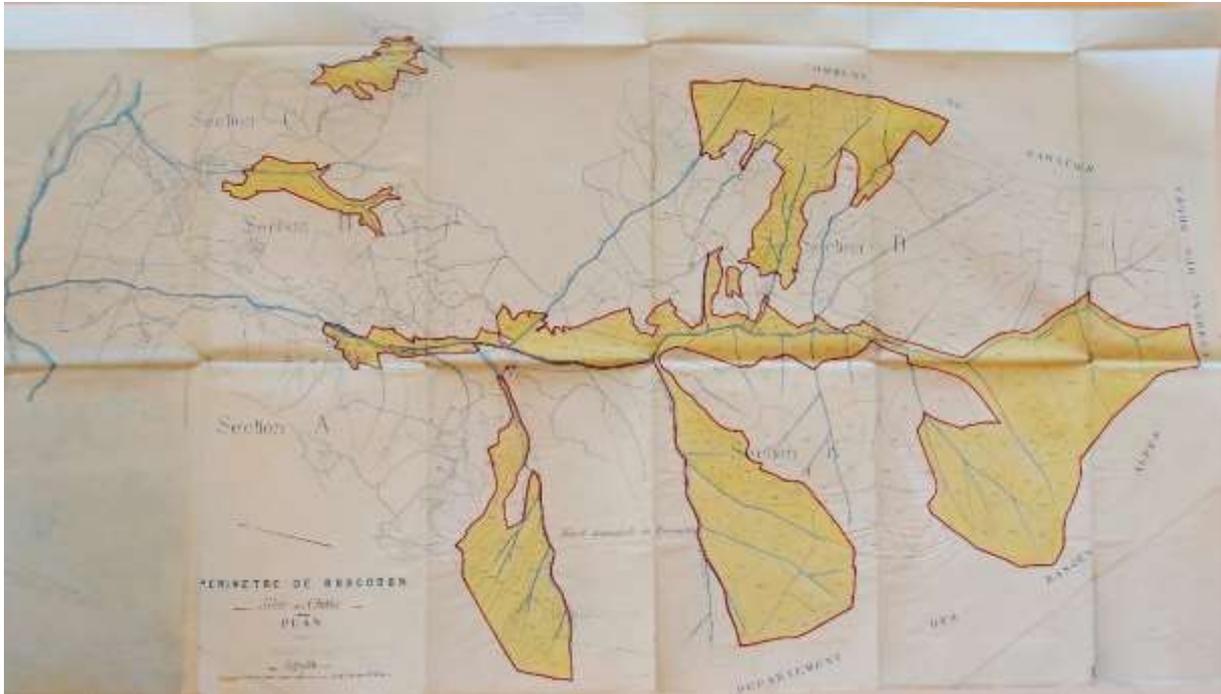


Photo 10 : Plan du périmètre RTM dressé le 14 septembre 1886 (Fonds RTM)

Au final, ce sont environ 469 ha qui ont été acquis au titre de la Restauration des terrains en montagne le 15 février 1887, venant agrandir la forêt domaniale de Boscodon.

Deuxième mesure pour lutter contre les crues : la correction torrentielle

Parallèlement au reboisement, les lois de Restauration des terrains en montagne prévoient également des travaux de correction torrentielle.

Si une extinction du phénomène avait été envisagée au départ, l'on s'est vite rendu compte que le cirque du Bragousse présente des conditions écologiques et de relief qui dépassent encore très largement les limites techniques actuelles (génies biologique et civil). Les travaux réalisés poursuivent donc le but de limiter les effets torrentiels et de diminuer la violence des crues grâce à des ouvrages de correction dans la partie médiane du chenal. Ils ont été initiés dès 1894 et ont abouti à la construction de très nombreux ouvrages.

Le Boscodon présente aujourd'hui 14 ouvrages de correction torrentielle, l'Infernet 18, le Bragousse 10 et le Colombier 1.



Photo 11 : Torrent de Boscodon, construction du grand barrage de l'abbaye. 1894 (Fonds RTM)

L'Infernet présente en outre 11 dispositifs de lutte **contre le ravinement et l'érosion** (dispositifs plutôt en lien avec la revégétalisation), et le Bragousse 8.

Cela représente un total de 62 ouvrages en forêt domaniale, auxquels viennent s'ajouter 3 digues sur les terrains communaux en aval !

Grâce à la présence de ces ouvrages RTM, la majeure partie (80 %) du volume des matériaux transportés par les crues est déposée dans le chenal, sachant que des crues de récurrence décennale mobilisent couramment des volumes de l'ordre de 100 000 m³ et qu'une crue exceptionnelle peut transporter 400 000 m³ de matériaux (ETRM, 2000) !



Photo 12 : Barrage n°1, 1899 (Fonds RTM)



Photo 13 : Torrent de Bragousse, travaux au barrage n°2. 1931 (Fonds RTM)

Ces nombreux ouvrages de correction torrentielle différencient la forêt de Boscodon de celle de l'Aigoual, autre exemple RTM du réseau Forêt d'Exception®. En effet, dans le cas de l'Aigoual, forêt située dans une région plutôt vallonnée et peu pentue, le reboisement a suffi à lutter contre l'érosion des sols. À Boscodon par contre, la situation en tête de bassin versant dans une zone de haute montagne a nécessité de combiner le reboisement aux techniques de correction torrentielle, faisant appel au génie civil.

Le point de vue d'Hervé Gasdon, technicien territorial RTM Embrunais

« Le torrent de Boscodon est un torrent réputé parmi les praticiens de la torrentialité. En effet, son bassin versant n'est pas énorme mais son activité l'est. De plus l'histoire de ce vallon, active depuis plusieurs siècles, crée un lien entre le milieu et la société humaine. C'est donc pour le forestier local un attachement particulier. Depuis plus de trente ans que je fréquente ces lieux, il me semble en connaître les contours. Malgré tout, chaque visite réserve une surprise tant l'activité torrentielle est importante. Mais c'est aussi le cadre, le paysage alternant minéral et boisé, les couleurs qui suscitent un enchantement. Par endroit, comme dans le Bragousse, j'ai l'impression d'être ailleurs. Puis surgit un ouvrage de correction torrentielle implanté par nos prédécesseurs et là je songe à la volonté humaine qu'il a fallu pour construire ces ouvrages et aussi à la certitude de nos ancêtres que cela allait fonctionner. Mais dans chaque intervention, l'humilité doit être présente, car nous sommes dans le Boscodon !

Lorsque je suis au belvédère du Bragousse et que je regarde son bassin de réception, une étrange impression m'envahit. J'ai sous les yeux une géologie extraordinaire bien marquée par des couleurs de roche très différentes. Quelques arbres poussent en rive droite mais c'est surtout très minéral. En regardant de plus près, on aperçoit, tout petits vus du belvédère, trois ouvrages de correction torrentielle. Je pense aux touristes passant ici se demandant bien à quoi ces ouvrages servent ! Puis après quelques minutes de marche, nous arrivons sur l'atterrissement de ces ouvrages. Pour moi c'est à chaque fois un étonnement. Jamais le torrent ne coule à la même place, jamais il n'a le même profil, changements perpétuels ! Après un regard très attentionné sur l'état des ouvrages soumis à de multiples crues, je remonte jusqu'aux gorges d'albâtre. Peu larges, très hautes avec des couleurs oscillant entre le vert et le blanc, c'est un endroit très surprenant.



Photo 14 : Gorges du Bragousse (C. Blache)

Le torrent de l'Infernet n'a pas l'activité torrentielle de son voisin le Bragousse. C'est pourquoi son bassin versant est plus lié à l'activité humaine comme le pastoralisme. C'est dans la partie domaniale RTM que le canal des Rigues prend son eau pour irriguer une grande partie de la commune de Crots. Il faut préciser que le canal des Rigues est en place depuis bien plus longtemps que la série domaniale RTM. La prise d'eau dans le torrent était constituée par un ouvrage bois existant depuis plusieurs dizaines d'années. C'est à partir d'exemples comme celui-ci que le renouveau de la technique des ouvrages bois est né il y a une trentaine d'années à l'initiative de forestiers ONF. Lorsqu'il a fallu compléter la correction torrentielle à cet endroit, c'est tout naturellement un ouvrage bois, avec du mélèze bien entendu, que nous avons construit en 2011. Cet ouvrage est, en France, un des plus volumineux. »

3. L'exploitation forestière d'hier à aujourd'hui

La forêt longtemps exploitée avec modération par les moines de l'abbaye de Boscodon, ainsi que les terrains acquis et reboisés dans le cadre de la Restauration des terrains en montagne forment la forêt domaniale de Boscodon, aujourd'hui gérée par l'Office national des forêts.

Radeliers de la Durance : revenus et renommée

La Durance a été utilisée comme voie de transport pour le commerce du bois du Moyen Âge au dernier quart du XIX^{ème} siècle. Au niveau du cône de déjection du torrent de Boscodon, un port sommairement aménagé abritait la construction de radeaux, à partir de grumes assemblées avec des liens végétaux.

Les radeliers les conduisaient ensuite en période de hautes eaux (fonte des neiges) depuis Saint Clément sur Durance jusqu'au Rhône. Marseille était ainsi approvisionnée en bois de construction et de marine, les bois de Boscodon présentant des dimensions et une qualité exceptionnelle qui justifiaient ce long transport.

« La Réformation des Eaux et Forests de la province de Dauphiné »

En 1663, Colbert entreprend sa Réforme générale des Eaux et Forêts. L'ordonnance de 1669 est ensuite publiée, qui instaure le corps des Maîtres des Eaux et Forêts, désormais qualifié pour intervenir dans les forêts royales mais aussi dans les forêts ecclésiastiques et particulières.

Des procès-verbaux datant environ de l'an 1700 témoignent de la « La Réformation des Eaux et Forests de la province de Dauphiné », qui fut commencée dans l'élection de Grenoble en 1700 et dans celle de Gap en 1702. Ces procès-verbaux furent dressés par une commission royale menant une enquête sur les forêts de chaque communauté afin de vérifier l'exécution de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669. Cette commission allait ainsi interroger les principaux habitants de chaque communauté. Une deuxième réformation eu lieu 20 ans plus tard.

Dans un article datant du début du XX^{ème} siècle, on peut ainsi lire qu'en 1702 « *le bois de Boscodon était du reste plus prospère que de nos jours ; ses sapins et serantes étaient de très belle venue et il mesurait 475 hectares (1907 : 345) ; c'est là un exemple de propriété ecclésiastique ménagée avec sagesse et autorité. Nous avons vu quelle vigueur gardaient les forêts des Chartreux : les abbayes, qui ont été dans les grandes plaines des foyers de défrichement, ont été dans les Alpes des noyaux de prospérité forestière. Peut-être faut-il aussi attribuer la conservation des forêts d'Embrun à la vigilance des évêques qui en furent longtemps les propriétaires* » (Gadoud, 1917).

Aménagements anciens

Avant d'être aménagée, la forêt était exploitée par pieds d'arbres. Le service forestier faisait ainsi exploiter 230 pieds en 1838 et 100 pieds en 1840.

L'historique de la gestion forestière figurant dans l'aménagement forestier de 1994-2013 distingue la « forêt domaniale de Boscodon sensu stricto », ancienne forêt abbatiale intégrée au domaine de l'État en 1790, de la « forêt domaniale annexe de Boscodon », acquise par l'État au titre de la RTM en 1887.

En ce qui concerne la « forêt domaniale de Boscodon sensu stricto », son premier aménagement forestier date de 1858. Il fixe les règles de gestion forestière sur une durée de 20 ans. Cet aménagement divise la forêt en deux séries :

- 1^{ère} série des Charbonnières (180 ha) : traitée en futaie régulière par la méthode des affectations permanentes, révolution fixée à 100 ans, possibilité de 383 m³ ;
- 2^{ème} série : exploitée sur propositions spéciales.

La révision d'aménagement de 1879 (1880-1898) prévoit :

- 1^{ère} série des Charbonnières (180 ha) : traitée en futaie régulière par la méthode de « réensemencement naturel et des éclaircies », révolution fixée à 180 ans, possibilité de 495 m³ ;
- 2^{ème} série de protection : exploitée sur propositions spéciales.

La révision d'aménagement de 1898 (1899-1933) marque un changement :

- 1^{ère} série des Charbonnières (180 ha) : traitée en futaie jardinée par volume à la rotation (indicative) de 18 ans, possibilité fixée à 387 m³/an, révolution fixée à 162 ans avec un diamètre d'exploitabilité du sapin de 55 cm ;
- 2^{ème} série de protection : à parcourir en coupes « jardinatoires ».

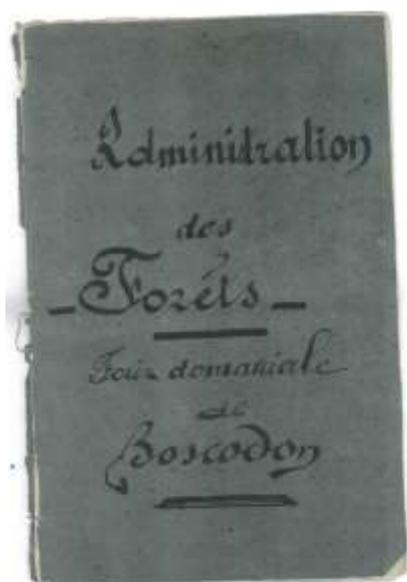


Photo 15 : Aménagement forestier de la FD de Boscodon de 1879 (ONF)

Plantation d'arbres dynastiques dans une forêt impériale

Un article publié en 1885 par la Société d'études des Hautes-Alpes, et repris dans la « *Nouvelle Monographie de la commune de CROTS* » (Cézanne, 2017) fait état d'arbres dont l'intérêt historique mériterait de plus amples recherches. En effet, à l'occasion du mariage de Napoléon I^{er} avec Marie-Louise, près d'un million d'arbres sont plantés à travers la France. L'inspecteur des eaux et forêts des Hautes-Alpes, pour célébrer l'heureux événement, choisit « *la forêt impériale la plus accessible et la plus à portée d'une ville, ainsi que de plusieurs grandes communes de ce département ; celle de Boscodon [lui ayant] paru réunir ces divers avantages locaux* ».

C'est ainsi que, le 30 octobre 1810, 32 arbres sont été plantés en forêt de Boscodon selon une forme circulaire de 60 m de circonférence et avec une avenue de 6 m de large sur 50 m de long pour y parvenir. Deux chênes sont placés au centre du cercle, le rondeau est composé de trois chênes, trois ormes et quatre tilleuls, et l'avenue de deux chênes et dix-huit tilleuls.

La révision d'aménagement de 1934 (1934-1948) prévoit :

- 1^{ère} série des Charbonnières (180 ha) : traitée en futaie jardinée, possibilité fixée à 770 m³/an puis 960 m³ à partir de 1948 ; âge d'exploitabilité fixé à 175 ans et diamètre d'exploitabilité à 65 cm ;
- 2^{ème} série de protection : à parcourir en coupes « jardinatoires ».

La révision d'aménagement de 1948 prévoit une augmentation du volume à exploiter :

- 1^{ère} série des Charbonnières (180 ha) : traitée en futaie jardinée, possibilité passant à 1200 m³/an ;
- 2^{ème} série de Charance (202 ha) : à parcourir en coupes « jardinatoires ».

La révision d'aménagement de 1963 poursuit en ce sens :

- 1^{ère} série des Charbonnières (180 ha) : traitée en futaie jardinée, possibilité fixée à 1560 m³ (nettement supérieure à la production estimée en raison de l'excédent en très gros bois) ; âge d'exploitabilité fixé à 150 ans pour un diamètre de 60 cm ;
- 2^{ème} série de Charance (202 ha) : traitée en futaie jardinée avec des coupes prudentes en raison du rôle de protection de cette série.

La « forêt domaniale annexe de Boscodon », appartenant à la série RTM de Crots, n'a quant à elle fait l'objet d'aucun aménagement jusqu'en 1964. Son premier aménagement (1964-1973), prévoit :

- 1^{ère} série (34 ha) : traitée en futaie jardinée ;
- 2^{ème} série (139 ha) : traitée en futaie jardinée ;
- 3^{ème} série hors-cadre (312 ha) : regroupe les berges de torrent en glissement et les escarpements rocheux, aucune opération sylvicole prévue.

L'aménagement forestier de 1975 est le premier à regrouper l'ancienne forêt abbatiale et la forêt d'origine RTM. Il distingue trois séries :

- 1^{ère} série (227 ha) : futaie jardinée par volume, possibilité fixée à 1300 m³/an ;
- 2^{ème} série (162 ha), regroupant les 1^{ère} et 2^{ème} séries de l'ancienne forêt annexe (RTM) : futaie jardinée par bouquets ;
- 3^{ème} série hors-cadre (463 ha) : futaie jardinée par contenance, coupes de jardinage très prudentes.

La révision d'aménagement suivante (1994-2013) s'inscrit dans la continuité, avec une 1^{ère} série (235 ha) traitée en futaie jardinée, une 2^{ème} série (111 ha) traitée pour partie en futaie irrégulière et pour partie en futaie jardinée, une 3^{ème} série (153 ha) traitée pour partie en futaie irrégulière et pour partie en futaie jardinée et une 4^{ème} série d'intérêt écologique (367 ha) laissée en repos.

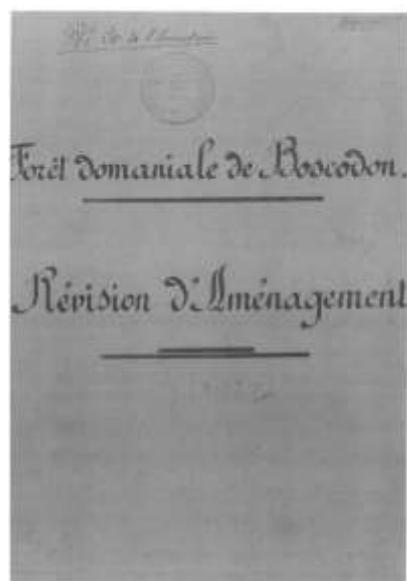


Photo 16 : Aménagement forestier de la FD de Boscodon de 1933 (ONF)

Aménagement forestier en vigueur (2014-2033)

L'arrêté d'aménagement en vigueur, qui valide l'aménagement par signature du Ministère en charge de l'agriculture, précise en son article 1 : « la forêt domaniale de Boscodon (Hautes-Alpes), d'une contenance de 877,84 ha, est affectée prioritairement à la fonction de protection physique et à la fonction sociale, tout en assurant la fonction écologique et la fonction de production ligneuse, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle ».

La forêt, boisée à 69 %, est très majoritairement composée de Sapin pectiné, d'origine naturelle. Le Mélèze représente la deuxième essence de la forêt, d'origine naturelle pour les peuplements des parties supérieures de la forêt et issu de boisements RTM de la fin du XIX^{ème} siècle pour la partie issue de l'ancienne série domaniale RTM de Crots. Le Pin noir est aussi issu des boisements RTM, de même qu'une partie du Pin sylvestre. Les autres essences sont d'origine naturelle.

Les essences se répartissent de la façon suivante :

Essences	Surface boisée (ha)	%
Sapin pectiné (<i>Abies alba</i>)	305,11	51,4
Mélèze d'Europe (<i>Larix decidua</i>)	108,37	18,1
Épicéa commun (<i>Picea abies</i>)	51,32	8,9
Pin à crochets (<i>Pinus mugo</i> subsp. <i>uncinata</i>)	32,03	5,4
Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)	33,11	5,3
Pin noir d'Autriche (<i>Pinus nigra</i>)	14,80	2,5
Pin cembro (<i>Pinus cembra</i>)	8,46	1,4
Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)	18,39	3,0
Autres feuillus	30,36	4,0
Total	601,85	100,0

La forêt de Boscodon produit un bois de sapin très recherché, qui est notamment utilisé pour la charpente. Le mélèze est quant à lui valorisé sous forme de charpente, de parquet, de bardage, qui est traditionnel dans les Hautes-Alpes, et pour la construction d'ouvrages bois RTM ou d'aménagements extérieurs.

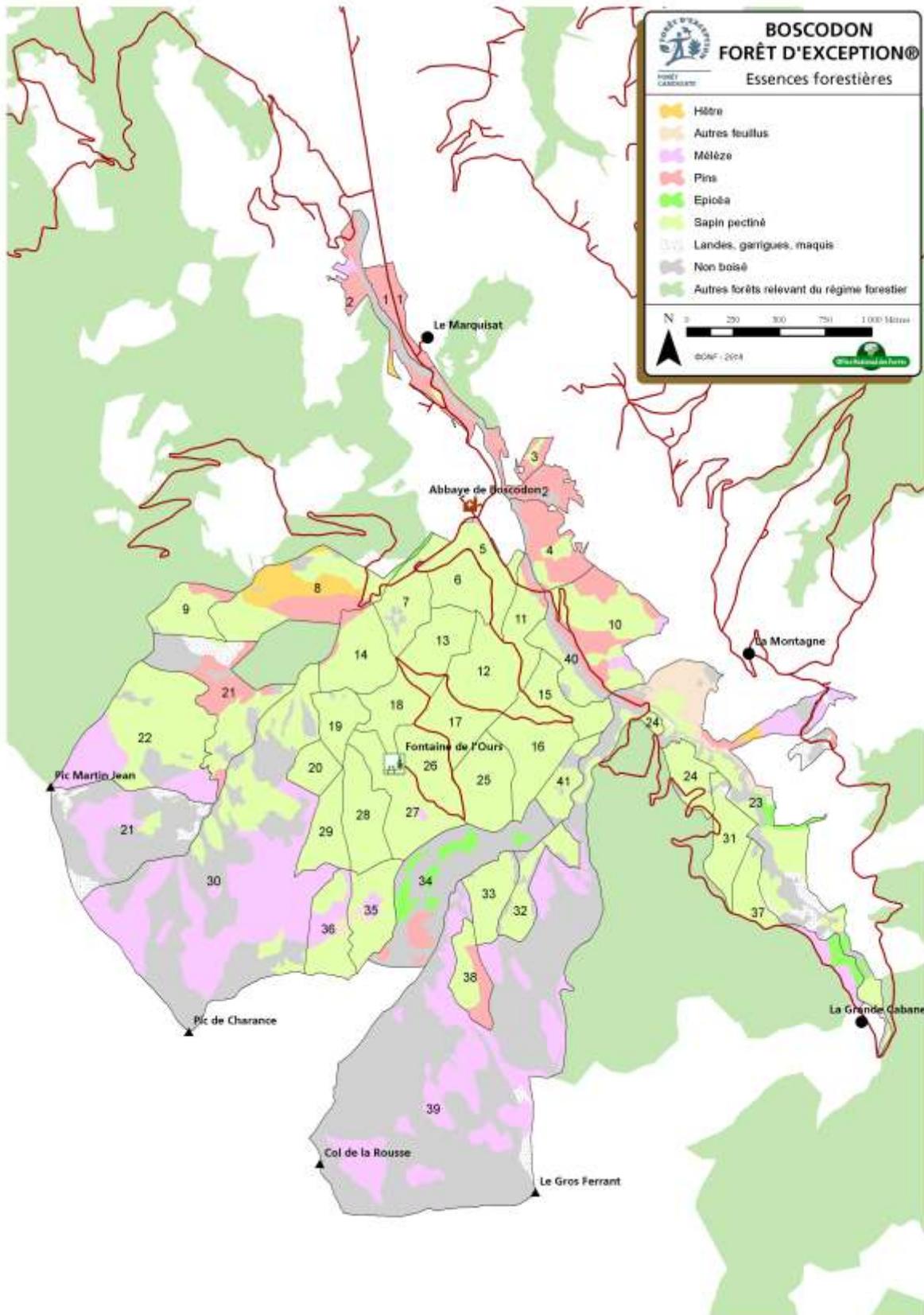
Il est à noter que Boscodon présente la dernière station de Hêtre en remontant la Durance, marquant sa limite d'aire de répartition naturelle. Un contrat Natura 2000 avait d'ailleurs permis de réaliser des travaux sylvicoles en sa faveur mais sans résultats probants. L'évolution et la place du Hêtre à Boscodon serait une piste de travail intéressante, tant du point de vue historique qu'écologique.

La forêt dans les Hautes-Alpes

Les forêts publiques du département sont à peu près composées d'un tiers de Mélèze, un tiers de Sapin et un tiers de Pins (sylvestre, noir, à crochet et cembro).

Les Hautes-Alpes sont le premier producteur de mélèze en France, avec une qualité propre au département qui est reconnue. Les forêts publiques y produisent de 30 à 40 000 m³ par an.

La filière forêt-bois est bien dynamique et il s'agit de l'un des départements des Alpes du Sud où il reste le plus de scieurs.



Carte 11 : Essences forestières

À l'exception des peuplements issus de boisements RTM ou de colonisation ancienne (Pin sylvestre) âgés de 100-130 ans et de structure régulière, les structures de types irrégulières dominent avec près de 80 % de la surface boisée.

La production de la forêt, pour sa partie classée en sylviculture s'évalue selon les stations entre 4 et 8 m³/ha/an.

La gestion forestière est prévue selon quatre groupes d'aménagement (les surfaces entre parenthèses sont les surfaces retenues pour la gestion) :

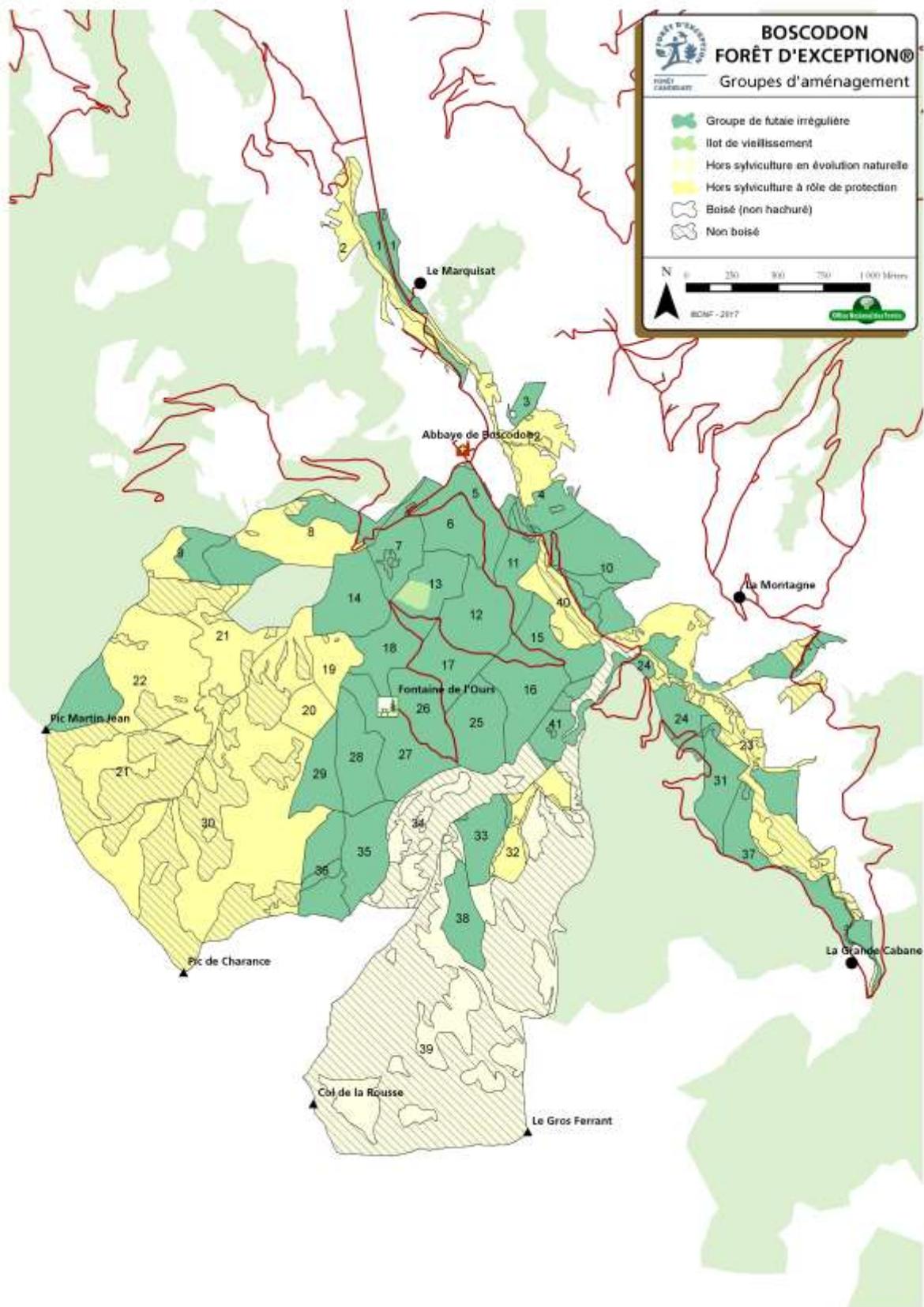
- futaie irrégulière (347 ha, 40 %) : peuplements devant faire l'objet d'interventions sylvicoles ;
- îlot de vieillissement (2 ha, 0,2 %) : peuplement remarquable avec des hauteurs de 50 m (Clot du Mélèze en parcelle 13), laissé en repos ;
- hors sylviculture à rôle de protection (327 ha, 37 %) : zones majoritairement boisées où la couverture végétale joue un rôle avéré dans la protection contre les risques naturels mais où, compte tenu des difficultés topographiques en regard de la qualité des peuplements, aucune gestion économiquement équilibrée ne paraît envisageable ;
- hors sylviculture en évolution naturelle (202 ha, 23 %) : zones présentant un faible taux de boisement dont le rôle de protection apparaît très limité et non susceptible de valorisation économique à terme.

La parcelle 25 comprend un site du réseau de conservation des ressources génétiques pour le Sapin pectiné.

La forêt fait également l'objet d'un suivi de deux indices de changement écologique destinés à évaluer l'équilibre forêt-gibier : l'indice d'abrouissement et l'indice de consommation.



Photo 17 : Grumes en bord de route à Boscodon (C. Biache)



Carte 12 : Groupes d'aménagement

La chasse en forêt de Boscodon

Le lot 1 (718 ha), en réserve de chasse depuis les années 1967-68, est à nouveau chassé depuis 2011 (chamois et chevreuil). Afin d'assurer la cohabitation des chasseurs et des randonneurs, l'ONF a décidé d'attribuer ce lot en **chasse à l'arc** uniquement, par adjudication en licence collective. À ce jour, cette décision est un franc succès.

Le lot 2 (148 ha) est quant à lui loué à l'amiable à l'Association communale de chasse agréée de Crots.

La placette Renecofor

Boscodon abrite une placette scientifique du Réseau National de suivi à long terme des ÉCOsystèmes FORestiers. Ce réseau a été créé en 1992 par l'ONF afin de compléter le système de surveillance sanitaire des forêts françaises. L'objectif principal de ce réseau est de détecter d'éventuels changements à long terme dans le fonctionnement d'une grande variété d'écosystèmes forestiers et de mieux comprendre les raisons de ces changements.

Ce sont ainsi 102 sites qui sont suivis en France, prenant part à un réseau de suivi des écosystèmes forestiers installé dans 34 pays européens.

Les phénomènes mesurés et observés sont :

- la réaction des écosystèmes forestiers aux évolutions du climat ;
- le cycle des éléments nutritifs en forêt, notamment en relation avec les pollutions atmosphériques ;
- l'évolution de la diversité des espèces végétales.

La placette de Boscodon, située en parcelle 16, en futaie irrégulière est composée essentiellement de Sapin pectiné mélangé à de l'Épicéa commun, de l'Érable sycomore, du Hêtre et du Sorbier des oiseleurs. Elle a été mise en place en 1993 et fait partie des placettes de sapin du réseau.

La placette de Boscodon est une placette de niveau 3. Elle fait donc partie des 14 placettes les plus instrumentées du réseau national, avec un suivi des dépôts atmosphériques hors couvert et sous couvert ainsi que des prélèvements foliaires plus fréquents que sur les placettes de niveaux inférieurs.

Un suivi hebdomadaire par un forestier de l'ONF spécialement formé permet d'effectuer les collectes et relevés exigés par des protocoles nationaux (certains étant hebdomadaires, d'autres se faisant moins souvent). Des analyses en laboratoire sont ensuite effectuées sur les prélèvements de matière.



Figure 4 : Les composantes de l'écosystème forestier observées dans le réseau Renecofor © ONF

Une synthèse concernant la période d'observation 1992-2005 est disponible sur le site internet de l'ONF, sachant que les données Renecofor sont intéressantes si elles sont analysées à l'échelle du réseau national et beaucoup moins à l'échelle de la placette. Notons toutefois que la placette de Boscodon présente la diversité floristique la plus élevée du réseau français. Une nouvelle synthèse des résultats et leur analyse est prévue pour 2018.

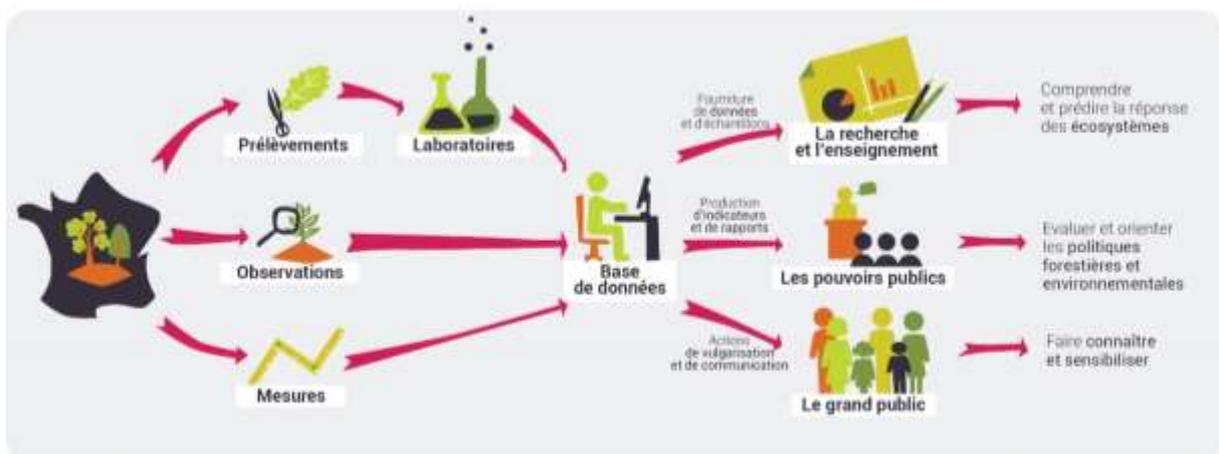


Figure 5 : Circuit de collecte des données et utilisation des connaissances acquises © ONF

Légende

Histoire de l'abbaye

Histoire de la forêt

Histoire de la RTM

Figure 6 : Frise chronologique de l'histoire de l'abbaye, de la forêt et de la RTM





4. Les loisirs en montagne

La forêt de Boscodon est depuis bien longtemps le lieu de promenade privilégié par les Embrunais et les excursionnistes. Depuis l'avènement des congés payés, de nombreux touristes ont investi la forêt, venant se ressourcer à Boscodon.

L'offre de loisirs sur le massif de Boscodon-Morgon

Si la partie haute du territoire de Boscodon-Morgon, située sur des crêtes d'altitude, est le domaine des randonneurs aguerris, la partie basse est au contact du lac de Serre-Ponçon, territoire le plus touristique du département en période estivale grâce aux activités de plage et de nautisme ainsi qu'au cadre particulier d'un grand lac en zone de montagne. Ce contexte génère une forte fréquentation du territoire, essentiellement en été, avec comme attractivité principale l'abbaye de Boscodon, site touristique majeur du département des Hautes-Alpes. L'abbaye de Boscodon est ainsi classée parmi les sites multiactivités à forts enjeux sociaux et parmi les sites à forts enjeux territoriaux du département par l'étude sur le marché des sports de nature de 2014 (Conseil Général des Hautes-Alpes / Cabinet JED, 2014).

L'offre de sports de nature proposée par la forêt et la montagne est ainsi complétée par une offre culturelle abondante et de qualité, grâce à la présence de l'abbaye de Boscodon et de son dynamisme (voir II. 1. « L'AAAB : l'esprit d'ouverture »). Les deux offres s'articulent en proposant des activités permettant de satisfaire un public large et varié.

Cette fréquentation est favorisée par la RN 94, axe principal de traversée du département d'ouest en est, qui longe la Durance et relie les principales villes que sont Tallard (40'), Gap (30'), Embrun (10'), Chorges (20') et Briançon (60'). L'autoroute A 51 trouve son terminus à Tallard et le train dessert la gare d'Embrun.

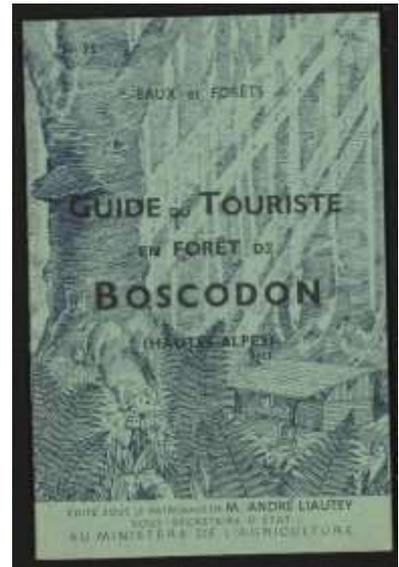


Figure 7 : Guide du touriste en forêt de Boscodon. Rédigé pour l'exposition universelle. 1937

Boscodon, un lieu de pique-nique idéal

Nombreux sont les Hauts-alpins ou les touristes estivaux qui viennent à Boscodon pour faire un pique-nique ou simplement profiter de la fraîcheur forestière. L'accès facile à de nombreuses aires d'accueil encourage ces usages (voir Carte 13 : Aires d'accueil et accès routiers).

On notera que les routes goudronnées, et notamment celle qui mène à la Fontaine de l'Ours sont domaniales et relèvent ainsi de la responsabilité de l'ONF.



Photo 18 : Pique-nique à la Fontaine de l'Ours
(M. Blin)



Photo 19 : Saturation du parking de l'abbaye de Boscodon en été, 09/08/2017
(J. Bouyenvat)

La **Fontaine de l'Ours**, lieu de toutes les fêtes passées reste un site attractif **aujourd'hui**

La Fontaine de l'Ours a longtemps été la sortie de l'aristocratie embrunaise ainsi qu'un lieu privilégié pour les excursions et grandes fêtes populaires. En témoignent les nombreuses photos d'archives que l'on a pu retrouver.



Photo 23 : Fête forestière à la Fontaine de l'Ours. Sans date. (Fonds RTM)



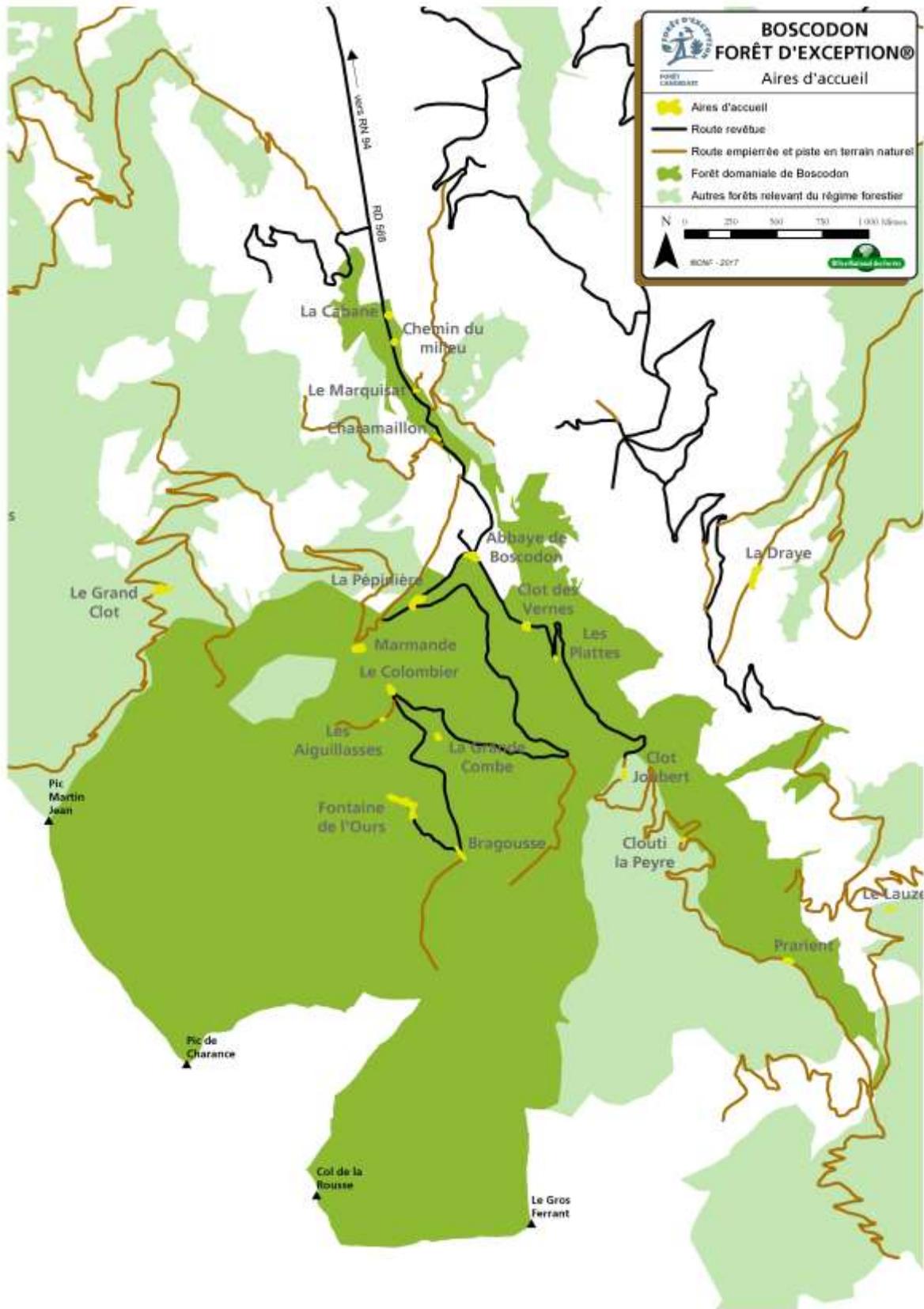
Photo 21 : Excursion avec l'École normale d'instituteurs - Fontaine de l'ours. 1929 (Fonds RTM)



Photo 22 : Club alpin français : fête de la réorganisation de la section d'Embrun, à la Fontaine de l'Ours. 25 juillet 1897. Auteur non identifié (Archives 05)



Photo 20 : Fête champêtre de Boscodon. Début du XX^{ème} siècle. Auteur non identifié (Archives 05)



Carte 13 : Aires d'accueil et accès routiers

Les sports de nature estivaux : un enjeu majeur du tourisme dans les Hautes-Alpes

L'étude sur le marché des sports de nature de 2014 (Conseil Général des Hautes-Alpes / Cabinet JED, 2014) permet de dresser le contexte touristique haut-alpin par quelques chiffres concrets.

1 299 700 pratiquants (91 % de touristes)

4 021 000 nuitées touristiques liées aux sports de nature

soit 34,22 % des nuitées touristiques du département

Dépense journalière moyenne des pratiquants : 49,66 € /personne/jour

Chiffre d'affaires induit par les sports de nature : **203 260 000 €**

soit 43,61 % du chiffre d'affaires touristique des Hautes-Alpes (451 720 000 €)

Emploi total généré : 6 639 emplois liés aux sports de nature (période estivale)

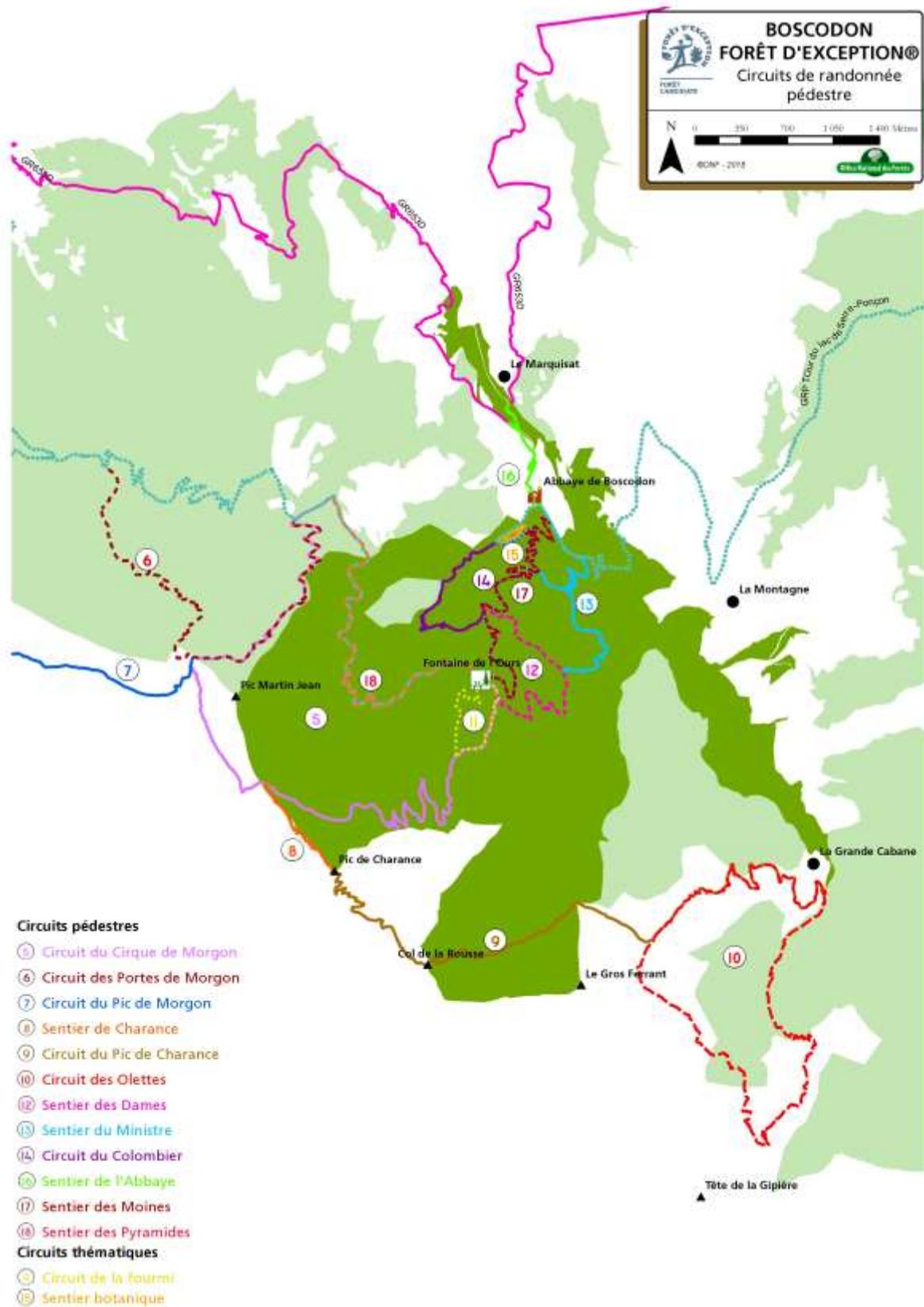
Les sports de nature les plus pratiqués dans les Hautes-Alpes sont :

- la randonnée pédestre ;
- le VTT ;
- le canoë-kayak ;
- l'escalade.

Boscodon, haut lieu des sports de nature

Les principaux sports pratiqués en forêt de Boscodon sont la randonnée pédestre et le VTT.

La forêt présente de nombreux sentiers (voir Carte 14 : Circuits de randonnée pédestre et Carte 15 : Circuits VTT) qui sont bien répertoriés dans les cartes touristiques et brochures, nombreuses sur le territoire de Boscodon.



Carte 14 : Circuits de randonnée pédestre



Carte 15 : Circuits VTT

Boscodon, une étape phare de la Via Alta

Née d'un rapprochement entre deux dynamiques frontalières (vallée de Susa en Italie et haute-vallée de la Durance en France), la Via Alta est un itinéraire pédestre qui valorise un axe historique reliant deux grandes destinations touristiques et culturelles : Avignon et Turin. L'itinéraire de la Via Alta s'étend jusqu'à Arles et Vercelli qui constituent les portes d'entrée historiques respectivement des Chemins de Saint-Jacques et de la Via Francigena. Maillon central, la Via Alta est une véritable liaison entre deux hauts lieux des grands pèlerinages de l'Europe : Rome et Saint-Jacques de Compostelle.

Dans les Hautes-Alpes, Boscodon est une des étapes phares de cet itinéraire, ce qui contribue à sa renommée à l'internationale.

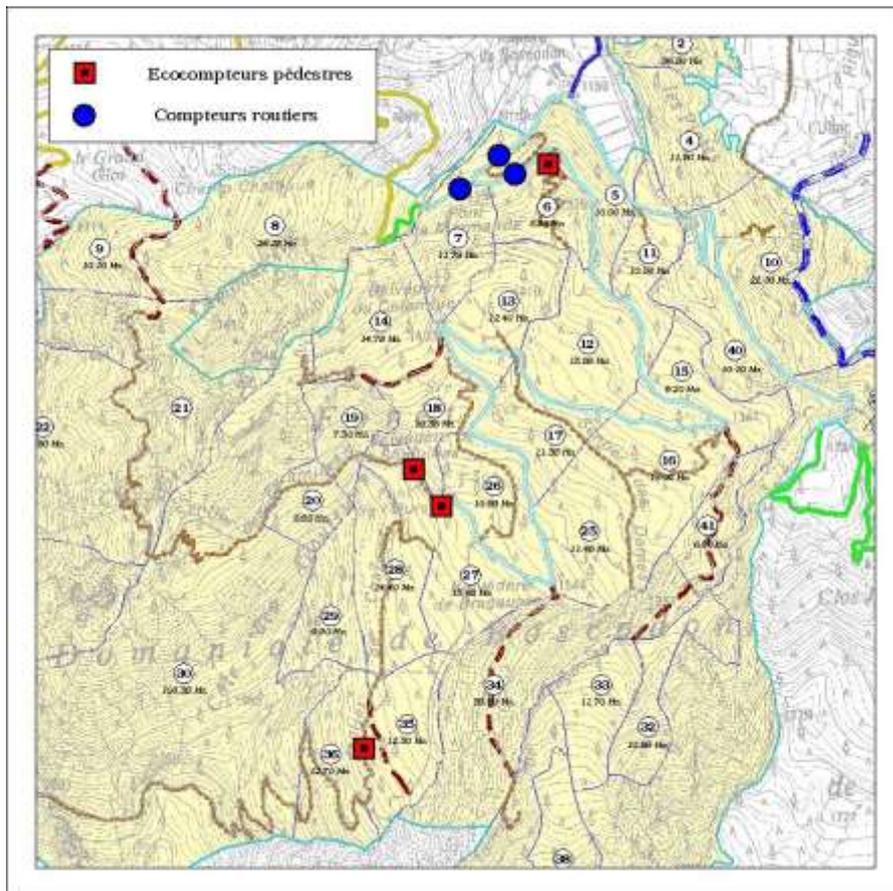


Carte 16: Carte de la Via Alta

Suivi de la fréquentation

L'Observatoire la fréquentation en forêt existe depuis 2005. Suite à une étude menée avec l'Institut universitaire professionnalisé de Gap, 8 sites de comptage, dont la forêt de Boscodon, ont été équipés avec des écompteurs piétons et routiers en Région PACA. Aujourd'hui, le parc de compteurs a vieilli et les objectifs de l'Observatoire ont été recentrés avec le Conseil régional PACA dans un contexte de budget contraint mais Boscodon a été maintenu comme site de suivi.

Le site de Boscodon a ainsi été équipé de 6 compteurs piétons et 3 compteurs routiers, entre 2006 et 2011, destinés à différencier la fréquentation routière allant vers le parking du Grand Clot de celle allant vers la Fontaine de l'Ours, ainsi que la fréquentation de plusieurs sentiers de randonnée. Tous sont suivis par un agent de l'ONF.



Carte 17 : Écompteurs pédestres et routiers

Les premiers résultats de l'Observatoire de la fréquentation en forêt, parus en 2008, ont conclu que Boscodon était un site de montagne fréquenté essentiellement pendant les vacances d'été et pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint. Une enquête menée parallèlement durant l'été 2006 a mis en évidence que seuls 17 % des visiteurs de la forêt de Boscodon venaient d'Embrun, 52 % de régions de France autres que PACA et 8 % étaient étrangers. Cette enquête concluait qu'il s'agissait surtout d'une fréquentation de touristes et non de locaux. De plus, les activités déclarées pratiquées étaient d'abord le sport, qui est la marche dans la majorité des cas, puis la détente, suivis de la découverte de la nature ou du patrimoine : visite de l'abbaye ou de la Fontaine de l'Ours. L'effectif enquêté était de 103 personnes sur une période couvrant l'été 2006.

Une nouvelle analyse des relevés des écompteurs a été lancée pour la période 2016/2017. Des dysfonctionnements des écompteurs, et cela malgré une maintenance régulière, sont à l'origine de discontinuités dans les chiffres de fréquentation collectés. Ainsi, seule la période du 27/07/2016 au 26/07/2017 pour le compteur routier « vbosc4 » a pu être analysée. Le compteur routier « vbosc4 » se situe sur la route juste au-dessus de l'abbaye, avant la bifurcation qui mène au parking du grand Clot à droite et à la Fontaine de l'Ours à gauche. Il permet donc d'avoir une très bonne vision de la fréquentation de la forêt domaniale.

La comparaison des données portant sur les périodes du 27/07/2008 au 26/07/2009 et du 27/07/2016 au 26/07/2017 donne les résultats suivants :

	Vbosc4 du 27/07/2008 au 26/07/2009	Vbosc4 du 27/07/2016 au 26/07/2017
Nombre total de passages	45 804	41 821
Nombre de véhicules	22 902	20 910
Jour de pointe	Mer 13 Août 2008 (357 véhicules)	Jeu 11 Août 2016 (338 véhicules)
Jour max. de la semaine	Dimanche	Dimanche
Moyenne journalière	125	115
Moyenne hebdomadaire	875	802
Moyenne mensuelle	3806	3487

Si on estime que chaque véhicule contient 3 passagers, le nombre de visiteurs peut être estimé à 68 700 personnes en 2008/2009 et 62 730 personnes en 2016/2017.

Les résultats complets seront disponibles courant 2018.

3. Conclusion : les qualités exceptionnelles de Boscodon

Vue panoramique des richesses qui composent la forêt domaniale de Boscodon :

biodiversité
patrimoine histoire hommes chalaisiens
montagne lac rtm sapinière torrent
boscodon refuge renommée
abbaye bois
paysages randonnée



Photo 24 : Le barrage B1377, l'un des plus importants ouvrages bois en France, construit en 2011

II. Mobiliser un collectif d'acteurs

1. La cordée de Boscodon
2. Les espaces de travail en commun
3. **D'un lacet à l'autre, l'ascension vers le label**
 1. L'initiation par le programme départemental « Grands sites » : 2002-2009
 2. En route vers le label Forêt d'Exception® : premier comité de pilotage en 2008
 3. Suite de la progression : au cœur de la concertation
 4. Le schéma d'accueil du public, nouveau temps fort pour la construction d'un esprit collégial : 2014-2016
4. La pratique du dialogue pendant le périple, méthode et résultats



Au moment de la recherche de candidats potentiels pour le label Forêt patrimoine (devenu ensuite Forêt d'Exception®), les regards se tournent naturellement vers la forêt de Boscodon.

Cette forêt rassemble déjà les hommes autour d'initiatives locales telles que la renaissance de l'abbaye et la politique « Grands sites » du Conseil général. Elle bénéficie de la dynamique du Parc national des Écrins et du site Natura 2000. Enfin, Boscodon est un haut lieu de la Restauration des terrains en montagne. Les acteurs locaux ont déjà commencé à travailler ensemble sur des thématiques variées. L'ONF a par exemple mis en place le suivi du Sabot de Vénus, qui se fait depuis des années en partenariat entre le Parc national des Écrins et en associant de nombreux partenaires.

Mais comment la démarche Forêt d'Exception® a-t-elle réussi à fédérer ces acteurs et des dynamiques existantes ?

1. La cordée de Boscodon

Les membres **réunis au sein du comité de pilotage Boscodon, Forêt d'Exception®** :

Association des amis de l'abbaye de Boscodon (AAAB)

Comité de pilotage du site Natura 2000

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP)

Commune de Crots

Conservatoire botanique national alpin (CBNA)

Département des Hautes-Alpes

Direction départementale des territoires (DDT)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL PACA)

Office national des forêts (ONF) : agence territoriale des Hautes-Alpes et service de Restauration des terrains en montagne (RTM)

Parc national des Écrins (PNE)

Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (Pays S.U.D.)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes (UDAP)

Le schéma ci-dessous présente les membres du comité de pilotage.

L'imbrication des entités n'est pas liée à une hiérarchie mais simplement à une échelle de territoire.

Le texte qui suit vise à expliciter les rôles et compétences de chacune de ces structures. Les liens qu'elles entretiennent les unes avec les autres sont très nombreux et souvent assez classiques au vu de leurs statuts. Le texte ne rentre donc pas dans le détail mais porte simplement à la connaissance du lecteur certains liens particuliers.

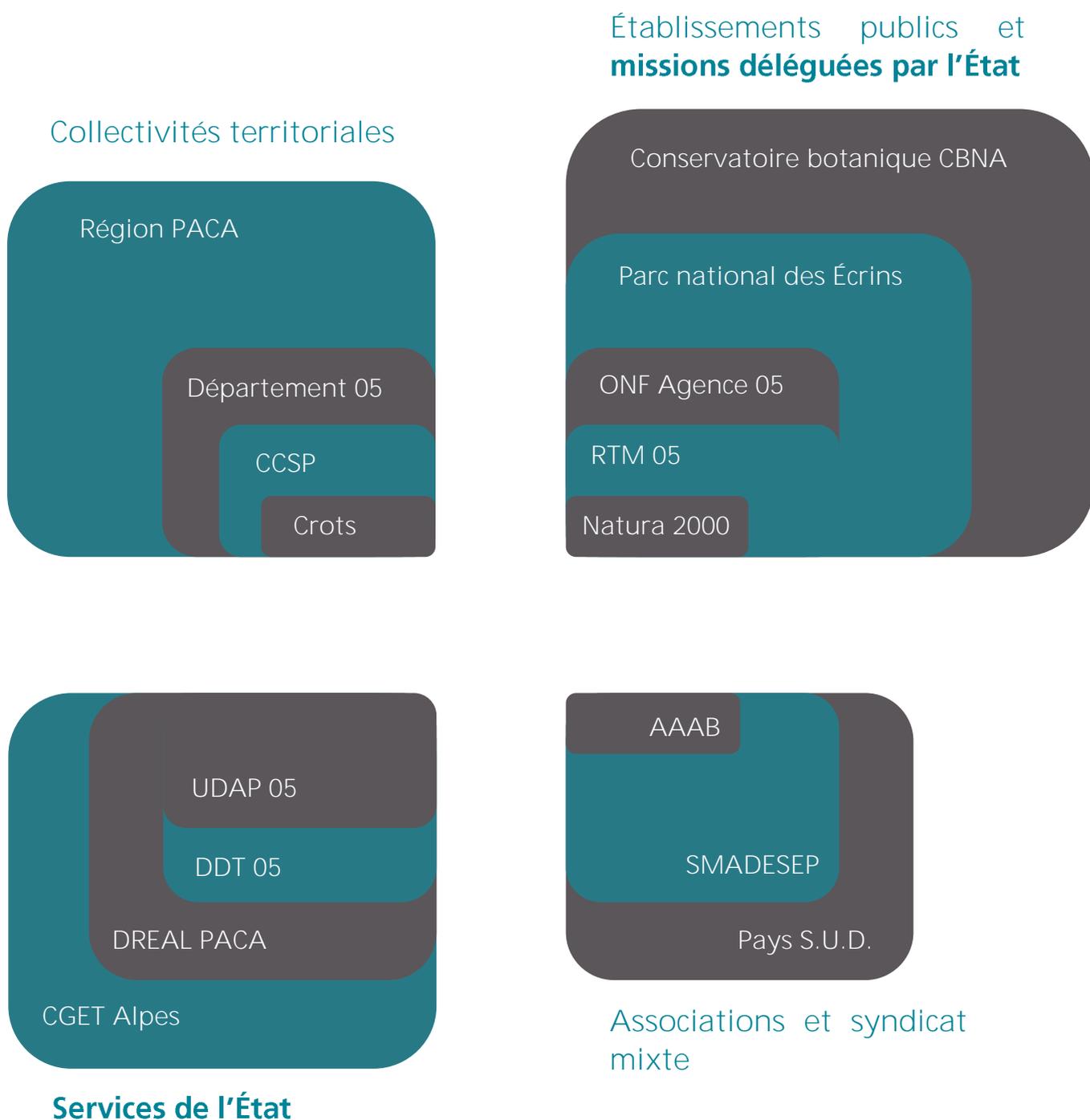
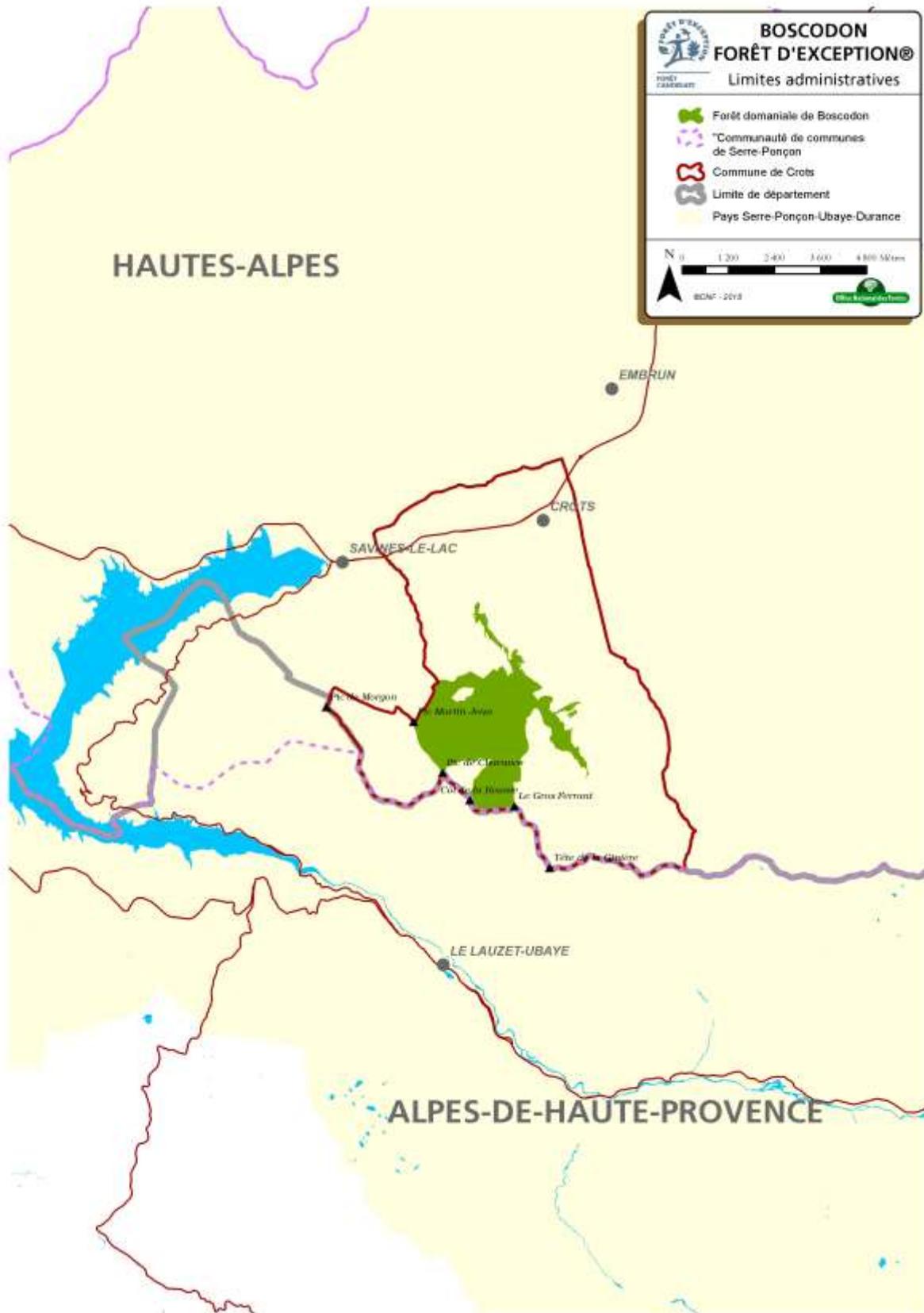


Figure 8 : Membres du comité de pilotage



Carte 18 : Limites administratives – collectivités

L'AAAB : l'esprit d'ouverture

L'**Association des amis de l'abbaye de Boscodon** (AAAB) est une association loi 1901 qui a été créée en 1972 et reconnue d'utilité publique en 1990. Différents ordres religieux se côtoient à l'abbaye de Boscodon depuis sa restauration par l'AAAB.

L'association œuvre au quotidien pour faire vivre ce lieu afin qu'il soit ouvert et accessible à tous les publics. L'abbaye se veut un lieu patrimonial mais également un établissement culturel vivant, programmant de nombreux événements en partenariat avec les principaux acteurs de la vie culturelle haut-alpine. Elle est ouverte toute l'année et est accompagnée d'un accueil et d'une boutique-librairie où la convivialité et l'hospitalité sont la règle. L'abbaye accueille ainsi 55 000 visiteurs par an dont 1 200 scolaires. Le public de l'abbaye est très hétérogène : seul, en couple, en famille, en groupe, jeunes, scolaires, public local ou touristique, adhérents de l'association, passionnés, pèlerins, laïcs et religieux.

La programmation culturelle de l'association est variée et ouverte à tous : visites, ateliers, conférences, spectacles vivants, stages artistiques, expositions, résidences d'artistes... Elle donne une place de plus en plus forte aux pratiques artistiques en ouvrant l'ensemble des espaces à la création artistique.

L'AAAB a compté jusqu'à 1000 membres à son apogée mais 590 adhérents pour l'année 2017.

En mai 2018, une nouvelle muséographie a fait l'objet d'une semaine entière d'inauguration. Gageons que celle-ci donne un nouvel élan à l'association ainsi qu'au lieu qu'elle fait vivre.

Les collectivités territoriales : l'ancrage politique

- La Région Sud Provence-Alpes-Côte-**D'azur** (Région PACA) est une collectivité territoriale, principal outil de la décentralisation. Les articles L. 1511-2-1 et L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales confèrent aux régions des compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'égalité des territoires et de protection de la biodiversité. Ces deux articles du code permettent aux régions d'agir pour la protection et la valorisation de la forêt et d'accompagner la structuration de la filière forêt-bois. La forêt occupe 51 % du territoire de la région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur et constitue un support privilégié pour un modèle de développement attractif. La Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et l'ONF ont manifesté en 2018 leur volonté commune de poursuivre et renforcer leur partenariat afin de mener des actions en lien avec les grands axes de la politique forestière régionale votée en mars 2017, le Plan Climat « une Cop d'avance » et le dispositif « guerre du feu » lancé le 9 février 2018.
- Le Département des Hautes-Alpes joue un rôle particulier dans la démarche de labellisation de la forêt de Boscodon puisqu'il en assure la présidence. Le premier président du comité de pilotage Boscodon, Forêt d'Exception® a été M. Richard Siri et depuis 2016 M. Marc Viossat. Le Département est fortement impliqué dans les domaines du tourisme et des sports de nature.
- La Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) est née de la fusion des communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon avec les communes de Chorges et Pontis, au 1^{er} janvier 2017, en application de la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) de 2015. Ce territoire élargi autour du lac de Serre-Ponçon, compte à présent 17 communes membres pour une population totale

de 16 252 habitants. Cette récente fusion a entraîné une évolution de ses compétences ; elle a notamment pris la compétence de l'animation des sites Natura 2000.

- La commune de Crots est l'unique commune concernée par la forêt domaniale de Boscodon, qui est située sur son ban communal. La commune est propriétaire d'une forêt communale de 1070 ha, ainsi que la forêt de la Magnane (437 ha, en indivision avec le Mandement forestier de Savines-le-Lac). Jusqu'en 1970, la commune s'appelait *Les Crottes*. En 2015, la commune comptait 1 022 habitants, pour une superficie de 54 km².

Le Pays S.U.D. : un acteur fédérant les collectivités autour du développement territorial

Créé en 2005, le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (Pays S. U. D.) est une association loi 1901 née de la volonté de 4 communautés de communes représentant 31 communes rurales de s'associer afin d'élaborer ensemble un développement rural équilibré et soutenable sur le principe de la mutualisation et de s'unir autour d'un projet de territoire. « Trait d'union » entre les massifs du Mercantour et des Écrins, il est constitué des vallées de la Durance et de l'Ubaye dont la confluence forme le lac de Serre-Ponçon. Suite aux fusions de communautés de communes, le Pays S.U.D. regroupe aujourd'hui la Communauté de communes de Serre-Ponçon (CCSP) et la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP).

Le Pays S.U.D. porte le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire ». Celui-ci, attribué par la Ministère de la Culture et de la Communication en 2011 pour une durée de 10 ans, qualifie des territoires qui animent et valorisent leur patrimoine tout en contribuant à la qualité et au cadre de vie. Le Pays S.U.D. fait vivre ce label grâce à un service éducatif, par la sensibilisation grand public via des visites guidées (guides conférenciers) et par l'animation d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, implanté à Savines-le-Lac.

Le Pays S.U.D. entretient des liens forts avec l'AAAB, qu'il soutient dans ses projets.

Les établissements techniques missionnés par l'État

- Le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) est un organisme public dédié à la connaissance et la préservation de la flore et des végétations des Alpes françaises et de leurs piémonts. Juridiquement constitué sous la forme d'un syndicat mixte, son agrément lui est accordé pour une durée de 5 ans, de 2014 à 2019 en l'occurrence. Le territoire d'agrément du CBNA est à cheval sur 2 régions. En Auvergne-Rhône-Alpes, il couvre les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, il concerne les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Son siège est situé à Gap.

- Le Parc national des Écrins (PNE) est un établissement public qui dépend du ministère chargé de l'environnement. Il s'étend sur deux départements, les Hautes-Alpes et l'Isère et donc sur deux régions : Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. Le parc national est un espace protégé avec un « cœur » (protection par une réglementation spécifique) et une « aire d'adhésion » (charte proposée aux communes). La forêt de Boscodon est située dans l'aire d'adhésion.

Créé en 1973, son siège est situé à Gap.

Qu'est-ce qu'un parc national ?

« C'est un territoire généralement vaste dont la richesse biologique, la qualité paysagère, l'intérêt culturel et le caractère historiquement préservé justifient une protection et une gestion qui garantissent la pérennité de ce patrimoine considéré comme exceptionnel »
(source : <http://www.ecrins-parcnational.fr>).

- L'agence territoriale Hautes-**Alpes de l'ONF** (ATE 05) pilote la démarche Boscodon, Forêt d'Exception®. Gestionnaire des forêts publiques, l'ONF garantit l'application du Code forestier et ainsi la multifonctionnalité et la durabilité de la gestion forestière.
- Le service de Restauration des terrains en montagne des Hautes-Alpes (RTM) est un service de l'ONF. Il œuvre à la gestion et à la prévention des risques naturels en montagne (avalanches, chutes de blocs, inondations...). Il travaille pour cela en lien direct avec la DDT.
- Le comité de pilotage du site Natura 2000 est représenté au sein du comité de pilotage Forêt d'Exception®. En effet, il est apparu important pour la démarche Forêt d'Exception® que cet acteur soit partie prenante, bien qu'il soit porté par une structure existant par ailleurs (le Mandement de Savines-le-Lac puis la CCSP actuellement). Cela permet des synergies particulières entre les comités de pilotage de ces deux démarches très locales et avec bon nombre de membres et de partenaires communs.

Le SMADESEP : la promotion touristique autour du lac

Créé en mai 1997, le Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (SMADESEP), regroupe les Départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, la Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes, les communautés de communes de Serre-Ponçon, de la Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon et de Serre-Ponçon Val d'Avance. Le syndicat mixte a pour objectif de conduire et réaliser toutes opérations de valorisation, de développement touristique et d'aménagement du lac de Serre-Ponçon.

Les services de l'État

- Le **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires. Il appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Pour prendre en compte la gouvernance spécifique prévue par la « loi Montagne » et accompagner la mise en œuvre de la politique de la montagne au niveau de chaque massif (6 massifs métropolitains : les Alpes, le Massif jurassien, le Massif central, les

Pyrénées, le Massif vosgien, le Massif corse, et 3 massifs ultramarins : le Massif de Guadeloupe, le Massif des Hauts-de-La Réunion et le Massif de Martinique), l'État a adapté son organisation. Il a créé la fonction de préfet de région « coordonnateur de massif » et, parallèlement, celle de commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif (Alpes, Jura, Massif Central, Pyrénées, Vosges). Le commissariat du Massif des Alpes est ainsi une entité territorialisée du CGET, constituant un relai local des missions et actions du CGET en matière de développement et d'équilibre des territoires.

- La **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement** (DREAL) est, depuis 2009, un service déconcentré de l'État en région en charge du déploiement des politiques du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. L'interlocuteur privilégié pour la démarche Forêt d'Exception® est le Service Biodiversité, Eau, Paysages.
- La Direction départementale des territoires (DDT) est un service déconcentré de l'État, interministériel et placé sous l'autorité du Préfet de département. Concernant la forêt de Boscodon, l'interlocuteur principal est le service eau, environnement et forêt.
- L'Unité départementale **de l'architecture** et du patrimoine (UDAP) est un service relevant du ministère de la culture chargé de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. L'UDAP des Hautes-Alpes représente l'unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elle assure ainsi le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au niveau départemental. Au sein de l'UDAP, les Architectes des Bâtiments de France (ABF), professionnels spécialisés dans l'architecture et le patrimoine, disposent de pouvoirs législatifs et réglementaires. À Boscodon, l'UDAP est donc l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le site classé de la Fontaine de l'Ours et l'abbaye, classée monument historique.

Les autres partenaires

Outre les membres du comité de pilotage, de nombreux partenaires ont été associés à la démarche ou le seront lors de la mise en œuvre du contrat de projet. Certains participent ponctuellement, d'autres de façon continue. Il s'agit notamment de :

- l'Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes (ADDET), groupement d'intérêt public en lien avec le Département des Hautes-Alpes ;
- l'office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon ;
- l'Université d'Aix-Marseille ;
- l'IRSTEA ;
- FIBOIS : l'association de la filière bois des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ;
- la commune de Savines-le-Lac ;
- l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes ;
- l'association Génépi, qui organise la foire bio d'Embrun ;
- l'association Vesper'Alpes pour l'étude et la conservation des Chiroptères et de leurs habitats ;
- l'association française de lichénologie.

2. Les espaces de travail en commun

Afin de mener à bien le processus de dialogue territorial que représente la démarche de labellisation, divers espaces de travail ont été mis en place pour réaliser le travail collectif.

Le comité de pilotage (COFIL) valide la stratégie globale de la démarche, ainsi que les propositions issues des groupes de travail. Il prend collégalement les décisions majeures. Les réunions du comité de pilotage ont lieu une fois par an en moyenne.

Le comité technique réunit les personnels techniques issus des structures membres du comité de pilotage. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision. Il peut formuler des propositions à soumettre au comité de pilotage.

Les groupes de travail correspondent à des besoins de travail en commun ponctuel et sur des thèmes ciblés. Les personnels techniques issus des structures membres du comité de pilotage sont invités, ainsi que des personnes extérieures si les thématiques traitées les concernent. Le groupe de travail aboutit à des propositions, qui seront soumises au comité de pilotage.

Les réunions de ces trois espaces de travail ont également pour objectif principal d'assurer un niveau d'information optimal de l'ensemble des parties prenantes.

La forêt domaniale de Boscodon étant la plus petite forêt du réseau Forêt d'Exception® en surface, le nombre d'acteurs est relativement réduit. Certaines structures disposent par ailleurs de peu de salariés ou de peu de membres actifs. Pour une structure donnée, une même personne peut donc être amenée à participer aux diverses instances, en ayant une délégation de la part de sa hiérarchie ou pas.

3. D'un lacet à l'autre, l'ascension vers le label

1. L'initiation par le programme départemental « Grands sites » : 2002-2009

Initié en 2002 à Boscodon, le programme « Grands sites » a fédéré les acteurs autour du vallon du Boscodon et de son abbaye. L'opération « Grand site du Boscodon » est alors portée par le Conseil général des Hautes-Alpes et la communauté de communes de l'Embrunais.

Le Conseil général des Hautes-Alpes lance une longue période de concertation et d'études, dont on peut retenir les principales productions écrites :

- rapport provisoire d'orientation pour l'aménagement du vallon, rédigé en 2003 par l'architecte en chef des monuments historiques ;
- étude préliminaire pour l'accès à l'abbaye de Boscodon, réalisée par la direction des routes, des transports et du patrimoine du Conseil général en 2004 ;
- étude paysagère pour l'aménagement de la route d'accès à l'abbaye commandée par la direction des routes du Conseil général en 2005 ;
- étude du développement stratégique du vallon de Boscodon, commandée par le Conseil général en 2009.

Un contrat « Grand site » voit le jour, qui permet l'aménagement du parking de l'abbaye, situé en forêt domaniale et des sentiers alentours, ainsi que l'aménagement du parking de la Fontaine de l'Ours.

Malheureusement, les autres projets esquissés par les diverses études n'aboutissent pas. Plusieurs facteurs pourraient être à l'origine de cet essoufflement : un budget trop important, un portage trop faible ou encore des problèmes fonciers.

2. En route vers le label **Forêt d'Exception**[®] : premier comité de pilotage en 2008

C'est dans un contexte encore très dynamique et prometteur de « Grand site » qu'est lancée la démarche de labellisation. La première réunion du comité de pilotage a lieu en septembre 2008, dans les locaux de l'ONF de Gap, en commun avec la réunion du comité de pilotage du projet de maison des torrents (voir encart). La réunion traite de la composition du comité de pilotage, présente la démarche de labellisation et le projet de maison des torrents.

Le label visé est « Forêt patrimoine », qui deviendra « Forêt d'Exception[®] » en 2011.

La démarche de labellisation s'est donc déroulée sur 10 ans, temps nécessaire à la maturation des projets à monter et au partage entre les acteurs.

La progression s'est ainsi faite de la même manière qu'une ascension d'alpiniste : à pas régulier permettant de tenir en endurance.



Figure 9 : Brochure "Forêt patrimoine" réalisée en 2009

La maison des torrents, un projet touristique mobilisateur et ambitieux : 2009-2012

La maison des torrents est un projet touristique d'espace thématique à vocation pédagogique et scientifique, qui était porté par le SMADESEP en partenariat avec l'ONF-RTM.

Une étude de faisabilité du projet « Boscodon, à la découverte des torrents des Alpes » a été réalisée sur commande du SMADESEP en 2009 et le projet a été présenté aux acteurs locaux en 2010.

Pour soutenir et lancer ce projet, quatre événementiels sur « la vie des torrents de montagne » ont été organisés du 25 juillet au 7 août 2009, du 26 au 31 juillet 2010, du 25 au 30 juillet 2011 et du 23 au 28 juillet 2012. Cette manifestation à vocation touristique était organisée par les communes de Crots et de Savines, la communauté de communes d'Embrun, le SMADESEP, et l'ONF. Elle était soutenue par le Musée Arlaten, l'Association de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et de l'environnement de Crots, le Musée départemental des Hautes-Alpes, le Parc national des Écrins, la communauté de communes du Briançonnais, la Société Géologique et Minière du Briançonnais, les Conseils généraux des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône, l'Europe et les accompagnateurs en montagne locaux. Cet événement a été un succès puisqu'il a notamment attiré 1000 visiteurs en 2009.

Ce projet avait donc bien démarré mais, faute de portage politique durable pour soutenir le projet et trouver le budget important qui était nécessaire, celui-ci n'a pas abouti.

3. Suite de la progression : au cœur de la concertation

Un groupe de travail est réuni en avril 2009 pour travailler à la rédaction du protocole **d'accord**. Le travail est réalisé en quatre sous-groupes thématiques qui traitent de l'accueil du public, de « l'homme et la forêt », de la biodiversité et de l'histoire.

La visite du Comité national **d'orientation**, à l'occasion de sa réunion annuelle qui se tient « sur le terrain » à Boscodon le 19 juin 2009, permet de présenter le territoire et ses motivations. La présence d'élus régionaux et départementaux, de maires, d'un représentant du Parc national des Écrins, d'associations et des acteurs forestiers locaux permet également au Comité d'apprécier l'intérêt et l'implication de tous dans la démarche. Les participants sont accueillis à l'abbaye de Boscodon par le frère Jean Mansir qui a spécialement rédigé un texte sur « la montagne, la forêt et l'abbaye » pour la venue du comité national d'orientation.

La 2^{ème} réunion du comité de pilotage, le 16 décembre 2009 à la mairie de Crots, valide la composition du comité de pilotage, fait le point sur l'avancement de projet, valide le protocole **d'accord** et commence à travailler à l'élaboration du contrat de projet.

Les signatures du protocole d'accord sont recueillies à la suite de cette réunion.

Un comité technique est organisé le 18 juin 2010 pour travailler sur le contrat de projet, alternant des séances en salle à l'abbaye et de courtes sorties en forêt de Boscodon.

Avec le changement de chef de projet, il faut attendre le 16 novembre 2012 pour que se tienne la 3^{ème} réunion du comité de pilotage, à l'abbaye de Boscodon. Les actions du contrat de projet sont présentées. C'est également à cette occasion qu'est présentée la démarche de schéma d'accueil du public. Les membres du comité de pilotage s'entendent sur la gouvernance du schéma d'accueil, son périmètre et son plan de financement.

L'année 2013 marque un temps de pause dans la démarche. En effet, la prise de poste du nouveau responsable territorial et chef de projet lui imposent d'autres contraintes et aucune réunion n'est organisée cette année-là.

Du début de l'année 2014 à juin 2016, les acteurs du territoire se concentrent sur la réalisation du **schéma d'accueil du public** (voir II. 3. 4.).

Suite à un nouveau changement de chef de projet, une nouvelle réunion du comité de pilotage est organisée, le 13 décembre 2016, dans la salle des fêtes de Crots. Avec le temps passé depuis le dernier comité de pilotage et la réalisation du schéma d'accueil du public, de nouvelles pistes de travail pour le contrat de projet sont proposées, afin de mettre à jour les actions qui avaient été présentées en 2012.

Le groupe de travail du 28 février 2017 permet de travailler de façon plus approfondie sur les actions du contrat de projet. En deuxième partie de réunion, le travail est organisé en 3 sous-groupes : **valorisation du territoire par l'art in situ** ou le landart, suivis naturalistes et scientifiques, communication.

Renforcée par les apports de ce groupe de travail, la rédaction du contrat de projet est finalisée à l'automne 2017.

Une réunion du comité de pilotage, le 20 octobre 2017 dans la salle du camping de Crots, présente les actions déjà réalisées en 2017 et valide le contrat de projet.

Une chefferie de projet évolutive au sein de l'ONF, de 2008 à 2018

Trois chefs de projet se sont succédé sur les dix années qu'a duré la marche vers le label, plus un chef de projet pour le lancement du schéma d'accueil :

- Bruno Gauthier, responsable de l'unité territoriale d'Embrun, jusqu'en octobre 2011 ;
- Christophe Bernard, responsable de l'unité territoriale d'Embrun, depuis mars 2012 et co-pilote depuis 2016 ;
- Lionel Mazoyer, chef de projet au bureau d'études ONF 04/05, schéma d'accueil du public en 2014 ;
- Catherine Biache, chef de projet au bureau d'études ONF 04/05, chargée de la réalisation du schéma d'accueil de 2015 à 2016 et de la démarche Forêt d'Exception® depuis 2016.



Photo 25 : Comité de pilotage du 13 décembre 2016 à la mairie de Crots (C. Biache)



Les premières signatures du contrat de projet sont effectuées en fin de réunion par M. Canal, président de l'AAAB, M. Viossat, président du comité de pilotage, M. Dou, président du comité de pilotage Natura 2000 et M. Duverney, directeur d'agence ONF (de gauche à droite sur la photo). Les autres signatures sont recueillies fin 2017 et début 2018.

Photo 26 : Signature du contrat de projet le 20 octobre 2017 (C. Blache)

La 6^{ème} réunion de comité de pilotage, et dernière en date, a lieu le 26 avril 2018 en mairie de Crots. L'état d'avancement de la démarche de labellisation est présenté. Le dossier de candidature, dont une version de travail a été envoyée au préalable, est examiné. C'est également l'occasion de faire le suivi des actions du contrat de projet et d'expliquer comment va se passer la présentation de la candidature devant le comité national d'orientation en juin 2018.

La rédaction du dossier de candidature se poursuit, en mettant à contribution les membres du comité de pilotage pour des relectures et compléments.

Fin mai 2018, le dossier de candidature est – enfin – finalisé.

Figure 10 : Frise chronologique de la démarche Forêt d'Exception®



4. **Le schéma d'accueil du public**, nouveau temps fort pour **la construction d'un esprit collégial** : 2014-2016

Le schéma d'accueil du public, élaboré de 2014 à juin 2016, a été l'occasion de fédérer les acteurs autour de projets concrets et ainsi de rebondir suite à l'échec de la maison des torrents et de certaines actions inabouties du projet de Grand site. Bien qu'un peu longue, cette parenthèse dans la démarche de labellisation était donc nécessaire. C'est en tous cas ce que l'on a pu constater au moment de son aboutissement et de la reprise de la démarche de labellisation. Le choix avait été fait par l'ONF de dédier le temps de travail de la chef de projet au schéma d'accueil pendant cette période. Cela a permis de rassembler les partenaires autour de ce projet thématique avant de se remettre en marche vers le label.

Le schéma d'accueil a aussi permis d'étendre la dynamique née de la démarche Forêt d'Exception® à l'ensemble du territoire Boscodon-Morgon et de ses acteurs, échelle qui est apparue comme cohérente pour appréhender les logiques d'accueil du public et touristiques. Il a ainsi été réfléchi sur l'ensemble des territoires des 2 communes de Crots et Savines-le-Lac, situés au-dessus de la RN 94, couvrant un vaste bassin versant naturellement limité par les crêtes des montagnes. La forêt de Morgon, propriété du mandement de Savines, la forêt indivise de la Magnane et les forêts communales de Crots et de Savines y complètent la forêt domaniale de Boscodon pour former un massif de près de 6500 ha, fortement concerné par l'accueil du public, en particulier du fait de la proximité avec le lac de Serre-Ponçon.

Le Mandement de Savines-le-Lac, une originalité forestière locale

Le Mandement de Savines-le-Lac est un syndicat de communes qui regroupe cinq communes (Savines-le-Lac, Réallon, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Saint-Apollinaire). Ces communes possèdent des bois et pâturages en indivision. L'existence du Mandement remonte au moins au XIII^{ème} siècle. Il possède trois forêts : la forêt de Morgon (738 ha), la forêt de la Selette Pré Martin (235 ha, sur le versant de Puy-Saint-Eusèbe, en face de Boscodon) et la forêt de la Magnane (437 ha, en indivision avec la commune de Crots). Le Mandement est présidé par Jean-Claude Dou, qui est également président de l'Association départementale des Communes forestières des Hautes-Alpes.

Le schéma d'accueil du public en forêt constitue une démarche concertée d'aménagement d'un espace forestier pour accueillir les publics, menée à l'échelle d'un territoire. Basé sur un diagnostic de l'espace forestier et des composantes locales, il formule une stratégie d'accueil à l'échelle du massif forestier considéré et de ses sites, à court, moyen et long termes. Les fiches-actions prévues par le schéma d'accueil prévoient des réalisations sur 5 ans, soit de 2016 à 2020, mais la stratégie développée va bien au-delà et nécessitera un renouvellement de son plan d'action pour continuer à être mise en œuvre après 2020.

L'élaboration du schéma d'accueil a été financée par la Région PACA, l'ONF, le Département 05, le Mandement de Savines-le-Lac et la commune de Crots.

Ce projet de territoire a été le premier travail en commun **d'importance pour les acteurs** locaux. Ce processus, qui s'est déroulé sur presque trois ans, leur a permis d'apprendre à mieux se connaître et à travailler ensemble.

Afin d'assurer la cohérence avec la démarche Forêt d'Exception®, le comité de pilotage du schéma d'accueil est constitué des mêmes membres que celui de Forêt d'Exception®, auxquels viennent s'ajouter le Mandement et la commune de Savines-le-Lac. Le président de ce COPIL est M. Jean-Claude Dou, président du Mandement. Le comité de pilotage fonctionne comme celui de la démarche Forêt d'Exception®. Les réunions de comité technique ne se limitent pas à rassembler les personnels techniques issus des structures membres du comité de pilotage : il associe également les acteurs socio-professionnels concernés par les ordres du jour.

Étapes de la concertation

Le comité technique du 17 avril 2014 avait pour but de lancer le travail collégial en présentant le diagnostic territorial et de définir des enjeux en commun.

Le comité de pilotage du 5 mai 2014 a validé la composition du comité de pilotage, le choix du président, le calendrier de réalisation du schéma d'accueil par le bureau d'études ONF et a défini les orientations et objectifs ainsi que les comités techniques thématiques.

Les trois comités techniques qui se sont succédé avaient pour but d'approfondir certains sujets avec les acteurs concernés. Ils ont permis de définir les besoins des usagers et des acteurs, et de formuler des propositions d'amélioration de l'existant.

Le comité technique A du 25 juin 2014, traitant des sentiers et activités de nature, a permis de faire un tour de table des besoins et envies de chaque structure. L'après-midi a été consacré à une visite de terrain au cirque de Morgon afin d'aborder le projet de contournement de la cabane du berger. Ce projet est aujourd'hui sur le point d'aboutir grâce à un contrat Natura 2000. Les travaux de modification du tracé du sentier commenceront en 2018 dès que la fonte des neiges permettra l'accès au site.

Le comité technique B du 12 décembre 2014, traitant des accès et circulations routières, a permis d'aborder des sujets aussi importants que complexes : mise en place de portes d'entrée du territoire, stationnements et aires d'information, d'accueil et de services, qualité des voies ouvertes à la circulation et frais d'entretien, saisonnalité de l'ouverture des routes forestières, liaisons avec les territoires voisins et accès par une éventuelle voie cyclable. Loin de pouvoir trouver des solutions à tous les problèmes évoqués, cette réunion a permis de poser les bases de l'action C7 du schéma d'accueil, qui a pour ambition de réviser le plan de circulation.

Le comité technique C du 22 avril 2015, traitant de **l'identité et de la promotion du territoire**, avait pour but de réfléchir en commun aux représentations du territoire, aux formes d'interprétation du patrimoine à envisager, aux outils de promotion et d'information et à une éventuelle signature visuelle du mobilier. Un exercice de remue-méninges formalisé par des étiquettes a permis à tous les participants d'exprimer par écrit leur manière de percevoir le territoire puis de faire une mise en commun. Il est intéressant de noter que les perceptions étaient concentrées sur le territoire de Boscodon – le vallon, l'abbaye et la forêt domaniale – alors que le schéma d'accueil porte sur un territoire bien plus vaste, et que le pastoralisme n'a pas été évoqué. Les notions de torrents et les activités humaines étaient par ailleurs prédominantes.

Les constats et propositions de ces trois comités techniques ont été présentés lors du comité de pilotage suivant, le 9 juin 2015. Des propositions d'actions à retenir pour le schéma d'accueil ont ainsi vu le jour, avec des actions starter et une première piste de financement, l'Espace valléen. En effet, le Pays S.U.D. est labellisé Espace Valléen depuis octobre 2015 et gère les financements de ce programme, qui proviennent de l'Union européenne, l'État et la Région. Ce financement n'a malheureusement pas pu être mobilisé car finalement très restreint.

La rédaction du schéma d'accueil a ainsi pu s'étoffer et une première version de travail a été envoyée au comité de pilotage en vue de la réunion du comité technique du 20 octobre 2015. Cette réunion a ainsi permis d'affiner techniquement les fiches-actions.

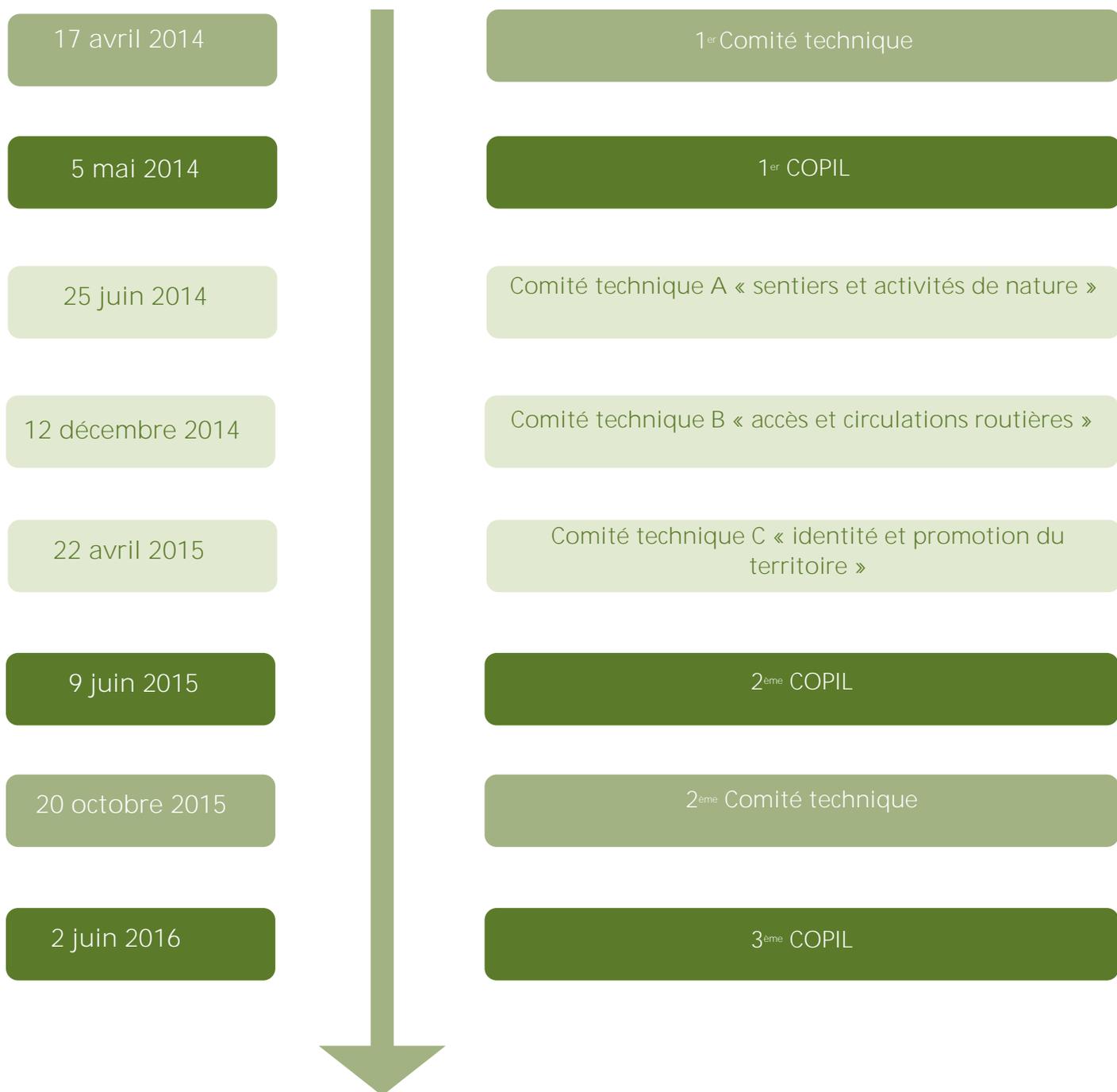
Le comité de pilotage du 2 juin 2016 a permis de finaliser le montage des dernières fiches-actions et de valider le schéma d'accueil du public. La version finale a été diffusée suite à cette réunion à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Le schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon s'est construit suite à une concertation large et en prenant le temps de l'échange. Il constitue ainsi un socle fort pour le dialogue territorial et une base de travail pour le contrat de projet et la démarche de labellisation.



Photo 27 : Comité technique du 17 avril 2014 (ONF)

Figure 11 : Frise chronologique de l'élaboration du schéma d'accueil du public



4. La pratique du dialogue pendant le périple, méthode et résultats

Les réunions des différentes instances ont pour objectif d'assurer la concertation et le dialogue. Toutes visent à la co-construction du projet de labellisation et des actions du contrat de projet.

Les réunions du comité de pilotage ont rassemblé de 20 à 26 personnes, sachant qu'il est composé de 15 structures membres. Elles sont organisées en plénière avec projection d'une présentation mais en disposant la salle de manière à favoriser les échanges (disposition en U). Ces réunions sont co-animées par le président du comité de pilotage et par le chef de projet.

Les réunions de comité technique et des groupes de travail réunissent une quinzaine de personnes. Elles peuvent comporter une partie de travail en sous-groupe, de manière à traiter différentes thématiques en plus petit nombre, favorisant la prise de parole par tous.

Ces réunions sont en général organisées au plus proche de la forêt, à l'abbaye, à la mairie de Crots ou dans les bureaux de l'ONF à Embrun mais il n'est pas exclu qu'elles puissent être organisées dans les locaux d'une autre structure membre.

Quand cela est nécessaire, ces réunions peuvent comporter une visite de terrain pour des discussions plus concrètes ou plus conviviales.

Les réunions font l'objet de comptes rendus, diffusés à tous les membres du comité de pilotage pour assurer une parfaite information.

En dehors de ces réunions, de nombreux rendez-vous bilatéraux ont été organisés tout au long de la démarche avec les différents membres du comité de pilotage. Ils avaient pour objectif d'apprendre à mieux connaître le fonctionnement de ces structures, de présenter celui de l'ONF et de la labellisation, de travailler au montage des projets les concernant et de collecter la matière nécessaire à la rédaction du présent dossier.

Le président de comité de pilotage est en contact avec le chef de projet pour le suivi de l'avancement de la démarche et la préparation des temps forts tels que les réunions du comité de pilotage.

Les réunions des différentes instances sont toujours constructives. Avec 1 à 2 réunions par an, le rythme est adapté au travail à effectuer et ne surcharge les agendas par des réunions peu pertinentes. Seules les années 2011 et 2013 n'ont pas comporté de réunions, à cause des changements de chef de projet et des périodes de vacance de poste et de prise de poste induites.

Les changements de chef de projet à l'ONF ou d'interlocuteur au sein des autres structures membres du comité de pilotage ont nécessité pour les uns et les autres de prendre en main le dossier, d'apprendre à se connaître et d'identifier les enjeux du projet. Cela a permis d'apporter des regards neufs sur le projet et des compétences complémentaires, enrichissant ainsi le dossier.

La réalisation du **schéma d'accueil du public** a constitué une opportunité de rassembler les acteurs autour d'un projet concret sur la thématique de l'accueil et du tourisme. Avoir pris le temps de cette concertation en amont de la labellisation est précieux pour le portage du dossier de candidature ainsi que pour la réalisation future de l'ensemble des projets.

Le point de vue de Jean-Michel Duverney, directeur **de l'agence territoriale Hautes-Alpes de l'ONF**

« Les orientations du protocole d'accord mettent en avant la volonté du gestionnaire de partager les valeurs de la forêt domaniale de Boscodon avec tous les acteurs du territoire. Ce partage est facilité par la passion de tous ces acteurs pour leur territoire et en particulier pour la forêt de Boscodon.

La plus grande difficulté dans l'animation du comité de pilotage consiste à conjuguer les efforts de tous de façon raisonnée et concrète. Les débats au sein du comité de pilotage sont effectivement passionnés et débouchent sur une dynamique qui rapproche l'ensemble des acteurs. Les échanges et le rapprochement des acteurs autour du dossier de candidature, ainsi que le partage de projets communs permettent ainsi de nouer des liens forts entre tous.

La dynamique du projet est aussi permise par le dévouement mais aussi le leadership d'élus et de notre chargée de mission, eux aussi passionnés.

Aujourd'hui, tous les acteurs vont dans le même sens et ont la volonté de valoriser la forêt domaniale de Boscodon et de faire rayonner les atouts de cette Forêt d'Exception® au-delà du territoire. »

C'est au fur et à mesure de ces réunions et des échanges bilatéraux que se sont construites de vraies relations de travail et de confiance entre les acteurs.

Les liens tissés avec les membres de l'Association des amis de l'abbaye de Boscodon et avec ses salariés en sont un bel exemple. Initié par le premier chef de projet, le rapprochement entre l'ONF et l'AAAB n'a cessé de porter ses fruits. Ses fruits, ce sont notamment des interventions communes auprès de groupes de scolaires au cours de l'année, des balades guidées par l'ONF à l'occasion des journées « forêt, bois, patrimoine » organisées par l'AAAB à l'automne, le retour de l'eau dans le cloître, ou encore des échanges passionnés sur l'histoire des ordres religieux.



Photo 28 : Torrent de Bragousse (C. Biache)

III. Progresser ensemble

1. Une direction commune : les 5 orientations du protocole **d'accord**
2. Prendre de la hauteur : les valeurs partagées
3. Un chemin et des étapes dessinées pour 5 ans, le contrat de projet



FORÊT
CANDIDATE

C'est autour du patrimoine et du fort potentiel de Boscodon que les acteurs locaux ont souhaité se réunir pour mener des actions de valorisation et porter la candidature au label Forêt d'Exception®.

1. Une direction commune : les 5 orientations du protocole d'accord

L'ensemble des partenaires de la démarche haut-alpine ont signé le protocole d'accord Boscodon, Forêt d'Exception® en 2010, s'engageant ainsi à conjuguer leurs efforts autour des orientations stratégiques suivantes :

- 1) Renouer le lien entre la **forêt et l'abbaye de Boscodon**
- 2) Inscrire « **Boscodon, Forêt d'Exception®** » dans les projets des acteurs du territoire
- 3) Accueillir tous les publics pour une forêt à partager
- 4) Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt
- 5) Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages**

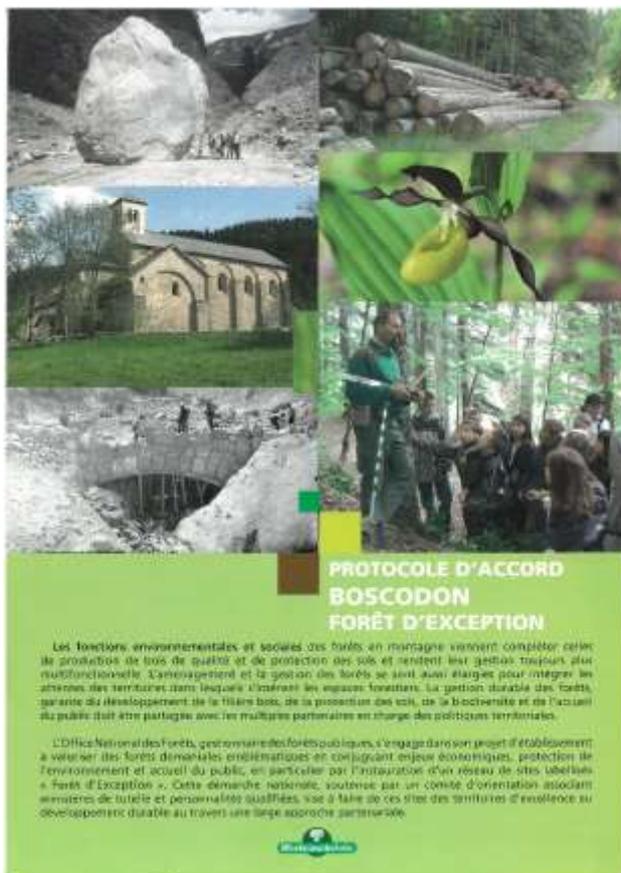


Figure 12 : Première page du protocole d'accord

Le choix a été fait de conserver ces cinq orientations pour guider le contrat de projet, malgré le temps passé depuis la signature du protocole d'accord. Le contrat de projet, validé par le comité de pilotage en 2017, s'inscrit ainsi pleinement dans le projet commun porté par les membres du comité de pilotage depuis le début de la démarche.

La thématique RTM, prédominante pour le territoire de Boscodon, ne fait pas l'objet d'une orientation propre. En effet, celle-ci est tellement prégnante qu'elle trouve sa place, pleinement ou en filigrane, dans chacune des orientations (voir III. 3).

2. Prendre de la hauteur : les valeurs partagées

Les orientations ayant été reprises du protocole d'accord de 2010, il est apparu important pour la candidature au label de rassembler les acteurs autour de valeurs partagées actualisées.

Une enquête a donc été réalisée par mail auprès des membres du comité de pilotage en mars 2018. Celle-ci avait pour objectif de connaître les valeurs qu'ils associaient au territoire et au projet partenarial. Une quinzaine de mots seulement ont été envoyés afin de stimuler la créativité des personnes enquêtées. Ces mots étaient issus des processus de concertation du schéma d'accueil du public et il était possible de proposer des mots supplémentaires.

Une dizaine de retours ont permis de dessiner la carte heuristique qui suit, en reprenant les expressions employées par les personnes enquêtées.

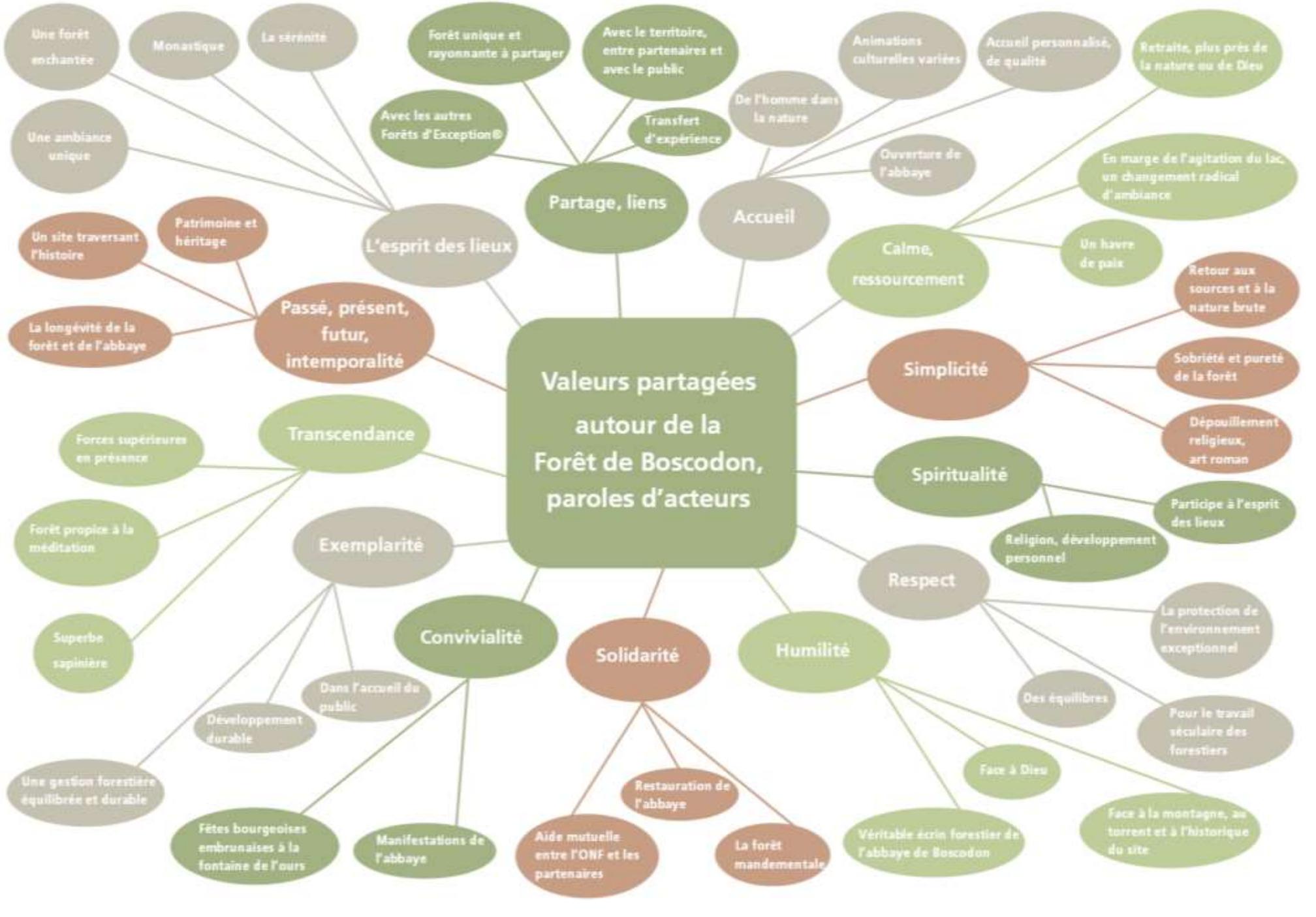
Cette carte heuristique a été présentée lors du comité de pilotage du 26 avril 2018 et a été accueillie avec beaucoup d'intérêt par les participants, qui ont demandé à ce qu'elle leur soit envoyée en grand format (le pdf de la version de travail du dossier de candidature envoyé en préparation de la réunion la présentant en trop petites dimensions).

Le rendu sous forme de mots dans des bulles a pour but de ne pas interpréter les retours. On peut tout de même noter une bonne convergence des valeurs. Ces valeurs partagées n'entrent pas en contradiction avec les orientations du protocole d'accord définies en 2010. Cependant, il y a fort à parier que s'il avait fallu construire ces orientations stratégiques en 2018 et suite à « l'exercice des valeurs partagées », celles-ci auraient pris des formulations différentes.

Cette carte heuristique met également en avant la richesse de la forêt de Boscodon, source d'inspiration et porteuse de sens pour les acteurs qui la font vivre et la fréquentent.

Un exercice similaire, portant sur les perceptions des acteurs, sera à refaire, éventuellement au moment du renouvellement du label pour faire le bilan des 5 années écoulées.

Valeurs partagées autour de la Forêt de Boscodon, paroles d'acteurs



3. Un chemin et des étapes dessinées pour 5 ans, le contrat de projet

Le contrat de projet spécifie l'ensemble des voies et moyens mis en œuvre pour candidater au label Forêt d'Exception® et le faire vivre sur la période 2017-2021. Signé par l'ensemble des membres du comité de pilotage, il comprend les fiches-actions figurant dans les tableaux ci-après.

N° action	Intitulé	Pilote	Partenaires
Orientation n° 1 : Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon			
1.1	Réaménager le site de la Fontaine de l'Ours	ONF	DREAL, Département des Hautes-Alpes, Pays S.U.D.
1.2	Réhabiliter le sentier de l'abbaye	Département des Hautes-Alpes	ONF, Association des amis de l'abbaye de Boscodon
1.3	Valoriser le territoire et son patrimoine par l'art in situ	À définir	Communauté de communes de Serre-Ponçon, Association des amis de l'abbaye de Boscodon, ADDET, Commune de Crots, Pays S.U.D., Université d'Aix-Marseille, ONF
1.4	Étudier les ouvrages et travaux RTM comme marqueurs de l'évolution des techniques et des rapports activités humaines/torrent	ONF-RTM	Pays S.U.D.
1.5	Analyse du cycle de vie des ouvrages bois double paroi	ONF-RTM	FIBOIS, Communes forestières des Hautes-Alpes, IRSTEA, École nationale des ponts et chaussées, École nationale supérieure des technologies et industries du bois, partenaires italiens
1.6	Approfondir les connaissances sur le rôle de la couverture boisée sur l'érosion des sols	ONF-RTM	IRSTEA
Orientation n° 2 : Inscrire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans les projets des acteurs du territoire			
2.1	Mettre en place un partenariat actif entre le Pays d'Art et d'Histoire et Boscodon Forêt d'Exception®	Pays S.U.D.	ONF Association des amis de l'abbaye de Boscodon Communauté de communes de Serre-Ponçon Offices de tourisme
2.2	Inscrire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans la politique de promotion du territoire	ADDET	Communauté de communes de Serre-Ponçon Association des amis de l'abbaye de Boscodon SMADESEP ONF, Offices de tourisme ou structures équivalentes
2.3	Lier l'animation du site Natura 2000 "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse" à la démarche Forêt d'Exception®	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000	ONF, ADDET, SNAM (Syndicat national des accompagnateurs), Association Génépi, Association Vesper'Alpes, CBNA, PNE
2.4	Améliorer la connaissance des phénomènes de crues torrentielles du Boscodon	ONF-RTM	IRSTEA, Commune de Crots

N° action	Intitulé	Pilote	Partenaires
Orientation n° 3 : Accueillir tous les publics pour une forêt à partager			
3.1	Élaborer un schéma d'accueil du public sur l'ensemble du massif Boscodon-Morgon	Comité de pilotage du schéma d'accueil	Membres du comité de pilotage du schéma d'accueil
3.2	Schéma d'accueil : réaliser les actions A) Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur B) Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité C) Améliorer la qualité des équipements et services	Comité de pilotage du schéma d'accueil	Membres du comité de pilotage du schéma d'accueil
3.3	Suivre la fréquentation	ONF - Région PACA	
Orientation n° 4 : Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt			
4.1	Mettre en place un protocole simple de suivi de l'équilibre forêt-gibier	ONF	Observatoire Grande Faune et Habitats, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes
4.2	Asseoir un réseau de placettes permanentes permettant le suivi des peuplements de Sapin pectiné conduits en futaie irrégulière	ONF	
4.3	Optimiser l'exploitation forestière et la vente de bois	ONF	Communauté de communes de Serre-Ponçon Communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR 05)
4.4	Inventorier et cartographier les forêts anciennes	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000	ONF, PNE
4.5	Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante	ONF	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

N° action	Intitulé	Pilote	Partenaires
4.6	Améliorer les connaissances et assurer le suivi de groupes taxonomiques emblématiques :		
A	Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm	PNE	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000, ONF
B	Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon	CBNA, ONF	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000
C	Améliorer la connaissance et préserver les gîtes et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon – Morgon	ONF	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000 Vesper'alpes
D	Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques	Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000	ONF
E	Inventorier et faire connaître les mollusques forestiers	PNE	ONF Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000
F	Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière	ONF - Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000 - PNE	CBNA
4.7	Appréhender la qualité de l'air et des milieux grâce aux lichens	ONF	Association française de lichénologie CBNA PNE Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre du portage de l'animation Natura 2000

Orientation n° 5 : Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages

5.1	Assurer et animer une gouvernance partagée du projet au travers d'un comité de pilotage local	Département des Hautes-Alpes - ONF	Comité de pilotage Forêt d'Exception®
5.2	Communiquer sur la démarche et les actions « Boscodon, Forêt d'Exception® »	Ensemble des structures membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®	ADDET, Comité de pilotage Forêt d'Exception®
5.3	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions engagées	ONF	Tout partenaire engagé dans une action
5.4	Échanger avec d'autres Forêts d'Exception® et participer à la dynamique de réseau national	ONF	Ensemble des structures membres du comité de pilotage Forêt d'Exception®

IV. Jalonner la progression et être endurants

1. Mettre en commun : **définir des points d'étape pour le suivi**
2. **Concrétiser l'action collective** : mobiliser des moyens financiers
3. Fenêtres sur les actions déjà réalisées ou en cours



Pour tenir sur la durée et assurer la réalisation des actions, un suivi dynamique et motivant de l'avancement est prévu. Des moyens financiers doivent également être trouvés pour des projets ambitieux.

1. Mettre en commun : définir des points d'étape pour le suivi

Un suivi annuel de la réalisation des actions du contrat de projet est assuré de façon continue par le chef de projet, en lien avec les pilotes des actions. Il fait l'objet d'un tableau de suivi amendé chaque année.

Ce suivi permet au comité de pilotage de s'assurer de la bonne mise en œuvre du contrat de projet et de prévoir les actions à lancer et les financements à rechercher.

Ce suivi constituera par ailleurs une base de travail essentielle à la préparation du renouvellement du label.

2. Concrétiser l'action collective : mobiliser des moyens financiers

Financement des actions déjà réalisées

Les actions déjà réalisées ont été financées par le biais :

- d'autofinancement des structures ;
- de mise à disposition de jours de travail de la part des structures ;
- de recherche conjointe de financements.

Financements à rechercher

Pour la mise en œuvre du contrat de projets, les signataires s'engagent à rechercher conjointement les moyens techniques et financiers nécessaires à son accomplissement.

Il est ainsi prévu une diversification des partenariats financiers et des engagements pluriannuels, afin d'assurer la pérennité et la visibilité du contrat de projets.

D'autres solutions seront éventuellement recherchées pour compléter le financement des projets : mécénat, participation citoyenne, partenariat commercial...

Financement d'actions du schéma d'accueil par le projet « Parcours outdoor transfrontalier » du PITEM M.I.T.O.

C'est dans le cadre du programme Interreg V-A France-Italie ALCOTRA qu'un appel à candidatures a été lancé pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans intégrés thématiques (PITEM), financés par des crédits FEDER (Fond Européen de Développement Régional).

Le Département des Hautes-Alpes a ainsi décidé de contribuer au PITEM M.I.T.O. (Modèles Intégrés pour le Tourisme Outdoor), en en faisant bénéficier le site de Boscodon-Morgon, en tant

qu'étape phare de la Via Alta. Les actions de valorisation retenues par le Département figurent dans le schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon.

Sur la période 2019-2020, les actions inscrites à ce financement sont les suivantes (entre parenthèses, les références de ces actions dans le schéma d'accueil) :

- réhabilitation du sentier d'accès au Pic du Morgon (action C4) ;
- aménagement du sommet (action C6) ;
- aménagement restreint du parking du Grand Clot (action B4) ;
- participation au réaménagement du site de la Fontaine de l'Ours pour la rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite (action B4 du SAP et 1.1 du contrat de projet) ;
- installation de toilettes sèches (action C9) ;
- pose de signalétique directionnelle et d'accueil-information (action A2).

Les actions retenues et leur plan de financement sont encore susceptibles d'évoluer.

La communauté de communes de Serre-Ponçon et l'ONF se sont engagés aux côtés du Département pour la mise en œuvre des actions les concernant.

Ce financement contribue donc fortement à la réalisation du schéma d'accueil, objet de l'action 3.2 du contrat de projet.

3. Fenêtres sur les actions déjà réalisées ou en cours

Les actions précédées du symbole  font l'objet d'un zoom dans les pages suivantes.

Légende	
	Réalisé
	En cours
	À réaliser

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL		2017	2018	2019	2020	2021
Orientation n°1 : Renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon						
	1.1 Réaménager le site de la Fontaine de l'Ours					
	1.2 Réhabiliter le sentier de l'abbaye					
	1.3 Valoriser le territoire et son patrimoine par l'art in situ					
	1.4 Étudier les ouvrages et travaux RTM comme marqueurs de l'évolution des techniques et des rapports activités humaines/torrent					
	1.5 Analyse du cycle de vie des ouvrages bois double paroi					
	1.6 Approfondir les connaissances sur le rôle de la couverture boisée sur l'érosion des sols					
Orientation n°2 : Inscrire "Boscodon, Forêt d'Exception®" dans les projets des acteurs du territoire						
	2.1 Mettre en place un partenariat actif entre le Pays d'Art et d'Histoire et Boscodon Forêt d'Exception®					
	2.2 Inscrire " Boscodon, Forêt d'Exception®" dans la politique de promotion du territoire					
	2.3 Lier l'animation du site Natura 2000 " Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse" à la démarche Forêt d'Exception®					
	2.4 Améliorer la connaissance des phénomènes de crues torrentielles du Boscodon					
Orientation n° 3 : Accueillir tous les publics pour une forêt à partager						
	3.1 Élaborer un schéma d'accueil du public sur l'ensemble du massif Boscodon-Morgon					
	3.2 Schéma d'accueil : réaliser les actions A) Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur B) Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité C) Améliorer la qualité des équipements et services					
	3.3 Suivre la fréquentation					



PLAN D'ACTION PLURIANNUEL		2017	2018	2019	2020	2021
Orientation n° 4 : Préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt						
4.1	Mettre en place un protocole simple de suivi de l'équilibre forêt-gibier					
4.2	Asseoir un réseau de placettes permanentes permettant le suivi des peuplements de Sapin pectiné conduits en futaie irrégulière					
4.3	Optimiser l'exploitation forestière et la vente de bois					
4.4	Inventorier et cartographier les forêts anciennes					
4.5	Mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière courante					
Améliorer les connaissances et assurer le suivi de groupes taxonomiques emblématiques :						
4.6 A	Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette et de chouette de Tengmalm					
4.6 B	Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon					
4.6 C	Améliorer la connaissance et préserver les gîtes et terrains de chasse des chauves-souris forestières dans le massif de Boscodon – Morgon					
4.6 D	Inventorier et suivre les coléoptères saproxyliques					
4.6 E	Inventorier et faire connaître les mollusques forestiers					
4.6 F	Réaliser le suivi des Sabots de Vénus, en lien avec la gestion forestière					
4.7	Appréhender la qualité de l'air et des milieux grâce aux lichens					
Orientation n° 5 : Favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages						
5.1	Assurer et animer une gouvernance partagée du projet au travers d'un comité de pilotage local					
5.2	Communiquer sur la démarche et les actions " Boscodon, Forêt d'Exception®"					
5.3	Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions engagées					
5.4	Échanger avec d'autres Forêts d'Exception® et participer à la dynamique de réseau national					

Zoom sur l'action 1.1 Réaménager le site de la Fontaine de l'Ours

« La Fontaine de l'Ours et ses abords » constitue un site classé par arrêté du 21 mars 1939. Il est situé dans la forêt domaniale de Boscodon, comprenant une zone de 50 mètres autour de la cabane forestière (cadastrée Section E parcelles n° 75p, 95p et 96p). Voir la légende Annexe 2.

Ce site fait l'objet d'un projet de réaménagement piloté **par l'ONF**.



Photo 29 : Grotte de la Fontaine de l'Ours (ONF)

En 2017, l'ONF a lancé et financé (temps de travail personnel bureau d'études) la rédaction du dossier de demande d'autorisation au titre du site classé. Ce travail a été réalisé en **concertation avec l'inspecteur** des sites de la DREAL et avec l'appui du Pays S.U.D.

La réunion annuelle du réseau paysage de l'ONF a également été organisée à Boscodon en 2017, avec une dizaine de paysagistes, donnant lieu à un travail commun sur ce projet.



Photo 31 : Sculpture d'ours en mélèze (C. Biache)

La « première pierre » de ce projet a été posée en octobre 2017, avec la mise en place d'une sculpture d'ours en mélèze. Le bois, deux gros mélèzes offerts par la commune de Crots, est issu de la forêt communale de Crots. Le travail des sculpteurs ainsi que la mise en place ont été **financés par l'ONF**. Celle-ci a fait l'objet d'un vernissage dans le cadre de l'événement « Forêt, Bois, Patrimoine », organisé par l'Association des amis de l'abbaye de Boscodon.



Photo 30 : Vernissage de l'ours en présence des trois sculpteurs, de M. Gandois, maire de Crots, de M. Duverney, directeur d'agence ONF et de M. Canal, président de l'AAAB (C. Biache)

L'évaluation des incidences Natura 2000 a été réalisée avec les **conseils de l'animatrice Natura 2000**.

Suite à des demandes de compléments de l'inspecteur des sites, le dossier de demande d'autorisation de travaux au titre du site classé sera déposé courant 2018.

Dans l'attente de l'autorisation au titre du site classé et de financements pour lesquels des demandes ont été déposées, la réalisation des travaux devrait débuter à l'automne 2018 et s'achever en 2019.

Grâce au Département, un financement du PITEM permettra de réaliser les travaux liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (montant prévisionnel de 20 000 euros). Pour le reste des travaux (montant prévisionnel de 70 000 euros), une demande de subvention a été déposée auprès de la Région et est en attente de retours.

Ce projet est un bel exemple de travail en commun, que ce soit au sein même de l'ONF (agence territoriale, bureau d'études, unité territoriale, agence travaux, réseau paysage, direction territoriale) ou avec les partenaires.

Le retour d'expérience sur ce projet pourra être utile à tout porteur de projet d'aménagement d'aire d'accueil, en site classé ou non.



Photo 32 : Projet de réaménagement de l'aire de stationnement de la Fontaine de l'Ours (L. Richard, V. Mora)

Zoom sur l'action 2.3 Lier l'animation du site Natura 2000 « Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse » à la démarche Forêt d'Exception®

La complémentarité des deux démarches est vraiment ressentie comme une opportunité de mutualiser les moyens et de monter des projets communs.

Ce travail en commun est financé par la Communauté de communes de Serre-Ponçon (subventions pour l'animation Natura 2000) et l'ONF, qui mettent à disposition des jours de travail de l'animatrice Natura 2000 et de la chef de projet Forêt d'Exception®.

Les actions « 4.4 Inventorier et cartographier les forêts anciennes » et « 4.6 D Inventorier les coléoptères saproxyliques » ont ainsi été lancées par la Communauté de communes de Serre-Ponçon dans le cadre de l'animation Natura 2000 et en collaboration étroite avec l'ONF.

La participation active de l'animatrice Natura 2000 à l'action 4.6 F de suivi des Sabots de Vénus apporte un appui scientifique et technique très utile.

Le dialogue est réalisé par des contacts réguliers ainsi que par l'invitation de la chef de projet Forêt d'Exception® à la réunion du comité de pilotage Natura 2000, et vice-versa bien évidemment.

Enfin, en mai 2018, les deux démarches participent conjointement aux journées de protection des espèces sauvages et de l'environnement de Crots. Une conférence et une présence sur un stand seront assurées en commun.

Cette mutualisation exemplaire est reproductible dans toute forêt concernée par un site Natura 2000.

Zoom sur l'action 3.1 Élaborer un schéma d'accueil du public sur l'ensemble du massif Boscodon-Morgon

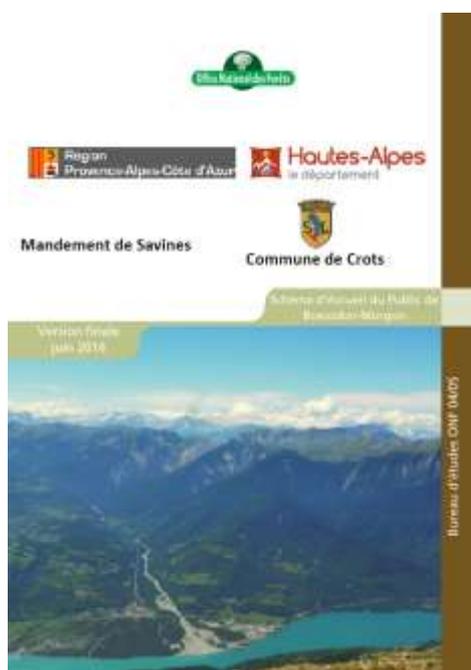


Figure 13 : Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon

Voir II. 3 « Le schéma d'accueil du public, nouveau temps fort pour la construction d'un esprit collégial : 2014-2016 »

La réalisation du schéma d'accueil du public a la particularité de porter sur un périmètre plus large que la seule forêt domaniale de Boscodon. Cette échelle est apparue cohérente pour prendre en compte les logiques d'accueil du public et touristiques. L'espace concerné recouvre l'ensemble des territoires des deux communes de Crots et Savines-le-Lac, soit un vaste bassin versant naturellement limité par les crêtes des montagnes.

La forêt domaniale de Boscodon s'insère en effet au sein d'un massif de près de 6 500 hectares fortement concerné par l'accueil du public, du fait de la proximité du très touristique lac de Serre-Ponçon. La multifonctionnalité des espaces naturels et anthropiques du massif de Boscodon-Morgon constitue un atout majeur, à l'origine de nombreux projets d'aménagement mais également de certains conflits d'usage. La mise en place d'un projet collectif répondait à l'intérêt commun des différentes entités et propriétaires engagés à mettre en lumière ce territoire.

Basé sur un **diagnostic de l'espace forestier** et des composantes locales, le schéma d'accueil prévoit des réalisations sur 5 ans (de 2016 à 2020).

La **stratégie d'accueil** développée s'articule autour de trois orientations stratégiques : améliorer la compréhension du territoire par le visiteur, faire vivre l'identité du territoire dans l'unité et améliorer la qualité des équipements et services. Elles se déclinent en actions, présentées dans le tableau ci-après.

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL	
Orientation A : Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur	
Action A1	Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir
Action A2	Réviser la signalétique et les panneaux
Action A3	Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion
Orientation B : Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité	
Action B1	Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil
Action B2	Organiser une visite d'un autre site d'accueil important
Action B3	Repenser la ligne d'équipement
Action B4	Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil
Orientation C : Améliorer la qualité des équipements et services	
Action C1	Suivre la fréquentation
Action C2	Repenser le réseau de sentiers
Action C3	Rénover le sentier du Ministre
Action C4	Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger
Action C5	Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes
Action C6	Réaménager le sommet du Morgon
Action C7	Réviser le plan de circulation
Action C8	Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
Action C9	Installer des toilettes
Action C10	Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon

Le schéma d'accueil inclut également une stratégie paysagère, basée sur le travail d'Agathe Mériaux, ingénieure en paysage en stage à l'ONF en 2015. Celle-ci vise à marquer les portes d'entrée, améliorer les parkings, revoir les espaces de détente et les aires de pique-nique, clarifier et harmoniser la signalétique, magnifier l'abbaye de Boscodon et mettre en valeur le site de la Fontaine de l'Ours.

La stratégie de communication et de promotion, reprise dans la fiche action « A3 Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion », a été élaborée dans le cadre du stage de fin d'études de Constance Palaoro, Master 2 Métiers de la Montagne.

Le contrat de projet Forêt d'Exception® s'est nourri de tout le travail réalisé dans le cadre du schéma d'accueil. Afin d'assurer la cohérence des deux démarches et la bonne réalisation des actions, certaines actions du schéma d'accueil concernant essentiellement la forêt domaniale ont été reprises dans le contrat de projet.

Les premières actions du schéma d'accueil ont été réalisées : rénovation du sentier du Ministre (action C3), premières actions de communication et de promotion (action A3), visite d'un autre site d'accueil (action B2).

L'action « C4 réaliser un contournement du sentier du Morgon au niveau de la cabane du berger » va être réalisée en 2018 grâce à un contrat Natura 2000.

La **majorité des actions du schéma d'accueil sont déjà engagées**. C'est par exemple le cas de la requalification des sites d'accueil (action B4) et de la création de l'accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes (action C5).

De plus, pour la période 2019-2020, les actions suivantes vont bénéficier du financement par le PITEM :

- réhabilitation du sentier d'accès au Pic du Morgon (action C4) ;
- aménagement du sommet (action C6) ;
- aménagement restreint du parking du Grand Clot (action B4) ;
- participation au réaménagement du site de la Fontaine de l'Ours pour la rendre plus accessible aux personnes à mobilité réduite (action B4 du SAP et 1.1 du contrat de projet) ;
- installation de toilettes sèches (action C9) ;
- pose de signalétique directionnelle et d'accueil-information (action A2).

D'autres actions sont en attente d'obtention de financements. C'est notamment le cas de l'interprétation des patrimoines (action A1), action co-pilotée par l'ONF et la Communauté de communes de Serre-Ponçon, qui a déposé des demandes de subvention auprès du Département (a priori favorable) et auprès de la Région.

Le financement de certaines actions par le biais des subventions de l'Espace valléen, envisagé au début du projet, n'a pas pu être mobilisé car finalement très restreint.

Enfin, certaines actions doivent être lancées par leurs pilotes : révision du réseau de sentiers (action C2) et du plan de circulation (action C7).

Par ailleurs, la création d'une piste cyclable dans le vallon de Boscodon (action C 10) ne semble pas devoir se réaliser prochainement, son coût, estimé à 550 000 euros, étant peut-être la raison principale de cette mise en attente.

Zoom sur l'action 4.6 A Réaliser un suivi des populations de chouette Chevêchette (*Glaucidium passerinum*) et de chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)

Le suivi de ces deux petites chouettes de montagne a été lancé début 2018 par le Parc national des Écrins, en partenariat avec l'ONF. Cette opération s'est déroulée suivant le protocole national d'inventaire des petites chouettes de montagne mis au point par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et l'ONF, avec l'appui de l'IRSTEA et du CNRS.

Deux sites ont été retenus pour le suivi sur le massif : l'une à la Fontaine de l'Ours (forêt domaniale) et l'autre à Pierre-Arnoux (forêt mandementale). Les parcours s'effectuent dans la neige, à ski ou en raquettes avec des équipes mixtes ONF/PNE. Techniciens du PNE et forestiers de l'unité territoriale d'Embrun ont ainsi réalisé cinq soirées de suivi entre février et avril 2018. Seule une Chevêchette d'Europe a été contactée le 14 février sur le site de la Fontaine de l'Ours. Les autres prospections n'ont pas donné de résultats. La Chouette hulotte (*Strix aluco*) a été contactée à une reprise sur chaque site.

Le financement est assuré par l'apport de temps de personnel de l'ONF et du PNE.

Les résultats ont été transmis au pilote de ce protocole national (ONF). Le suivi se poursuivra les années suivantes, en accord avec le pilotage national.



Figure 14 : Brochure sur les petites chouettes de montagne éditée par la Ligue de protection des oiseaux

Zoom sur l'action 4.6 B Améliorer la connaissance de la diversité bryologique (mousses) de la forêt de Boscodon

L'inventaire des mousses de Boscodon est intégré au programme Bryo Alpes, qui a pour objectif d'aboutir à un catalogue des bryophytes par département et petite région biogéographique pour le domaine alpin.

Cette action est co-pilotée par le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) et l'ONF. Elle a fait l'objet d'une journée de terrain commune par deux bryologues en juin 2017. La détermination des échantillons récoltés, travail ardu, est en cours de finalisation et une liste d'espèces sera rendue courant 2018. Une synthèse à l'échelle des Alpes françaises sera réalisée par le CBNA dans le cadre du programme Bryo Alpes en 2018 sous la forme d'un catalogue commenté des espèces de mousses et d'hépatiques.

Le financement est assuré par l'apport de temps de personnel de l'ONF et du CBNA.

Zoom sur l'action 5.4 Échanger avec d'autres Forêts d'Exception®

Premières rencontres nationales Forêt d'Exception®

Le comité de pilotage de Boscodon était représenté aux rencontres nationales Forêt d'Exception® des 13 et 14 septembre 2016 par M. Aléonard, trésorier de l'AAAB, M. Bernard, responsable de l'unité territoriale d'Embrun et M. Duverney, directeur d'agence ONF. Ils ont pu à cette occasion visiter la Forêt d'Exception® de Rouen. La présentation des leviers offerts par le label exposés lors de ce séminaire leur ont également permis de se rendre compte des opportunités qu'ouvre la labellisation. La motivation exprimée par des représentants d'autres forêts candidates ou lauréates a influencé les représentants du comité de pilotage, qui sont revenus avec encore plus d'enthousiasme.

Échange avec la Grande Chartreuse

Le comité de pilotage de la Forêt d'Exception® de la Grande Chartreuse a accueilli le comité de pilotage de Boscodon, Forêt d'Exception® le 10 octobre 2017. Cet échange a été organisé par l'ONF et sans financement particulier. Douze membres de Boscodon ont fait le déplacement : M. Viossat, président du comité de pilotage ; le président et le trésorier de l'AAAB ; un élu et la technicienne de la Communauté de communes de Serre-Ponçon ; l'animatrice Natura 2000 ; le chargé de mission forêt du PNE ; la chargée de mission Natura 2000 de la DDT ; quatre personnes de l'ONF, dont le directeur d'agence. M. Chauvin, rapporteur du présent dossier, participait également à la journée. Côté Chartreuse, l'accueil a été assuré par le vice-président de l'Association auxiliaire de la vie cartusienne qui gère le musée de la Corrierie, par le directeur du Parc naturel régional de Chartreuse (PNR) et par le directeur de l'agence territoriale Isère de l'ONF. Les chargés de mission du PNR, de l'ONF et du CIBC (Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse) ont assuré plusieurs présentations. Le maire de Saint Pierre de Chartreuse, M. Gusméroli, est également venu apporter son témoignage l'après-midi sur le terrain.

Une réunion d'accueil a permis de faire connaissance avec le territoire de la Chartreuse. La visite des abords du musée de la Grande Chartreuse, la Corrierie, et de sa vue sur le vallon du monastère a été l'occasion de se rendre compte de l'importance du nombre de problématiques partagées par les deux Forêts d'Exception® (ou candidate au label pour Boscodon) : montagne, sapinière, espace mêlant culture et loisirs de pleine nature, lieu de recueillement accueillant une communauté religieuse, parking.

La présentation du Bois de Chartreuse par le CIBC, puis de l'événement de la « fête de la forêt de montagne », qui s'est déroulé en Chartreuse en juin 2017, ont ensuite occupé l'après-midi, qui s'est déroulée en forêt au col de Porte.

La journée a été clôturée par deux visites au choix : l'aménagement d'un belvédère à l'oratoire d'Orgeval et le marteloscope, au col de Porte.

Les participants à cette journée ont souligné les nombreux points communs entre Boscodon et la Grande Chartreuse. La dynamique du territoire de la Forêt d'Exception® de la Grande Chartreuse et de ses acteurs a été saluée. Les treize visiteurs hauts-alpins ont remercié leurs voisins « labellisés » de l'Isère pour leur accueil et la qualité des échanges lors de cette journée.



Photo 33 : Visite en forêt de la Chartreuse (C. Biache)

Un échange similaire avec la Forêt d'Exception® de la Sainte Baume est envisagé prochainement avec le comité de pilotage de Boscodon.

On ne peut que conseiller aux autres Forêts d'Exception® de favoriser ces échanges.

Conclusion

Plus petite forêt du réseau national des Forêts d'Exception® en surface, Boscodon le complète en tant que forêt de montagne. Seule forêt du réseau située dans les Alpes du Sud, la forêt de Boscodon présente des enjeux historiques et actuels liés à la Restauration des terrains en montagne qui la distinguent.

Mais Boscodon vient également trouver sa place dans le réseau des Forêts d'Exception® par les caractéristiques qu'elle partage avec d'autres Forêts d'Exception®. La spiritualité prégnante de la Sainte-Baume et de la Grande Chartreuse, les abbayes de la Montagne de Reims ou encore le reboisement RTM de l'Aigoual représentent autant d'opportunités pour Boscodon d'échanger avec elles.

Si les acteurs du territoire de Boscodon portent des projets aux thématiques variées, la dynamique d'une Forêt d'Exception® devra leur permettre de mettre ces projets en commun, notamment en créant des outils partagés.

Le label Forêt d'Exception® ouvre bien des portes et des perspectives. Pour la forêt de Boscodon, il s'agit de valoriser un patrimoine préservé par les hommes : la forêt multifonctionnelle et l'abbaye, principale maison de l'Ordre monastique de Chalais. Le label est ainsi un signe de reconnaissance des qualités intrinsèques de la forêt mais également de la dynamique des hommes et des femmes qui l'animent.

Alain Canal, **Président de l'Association des amis de l'abbaye de Boscodon**

Discours à l'occasion de l'inauguration de l'espace muséographique de l'abbaye de Boscodon, le 18 mai 2018

« Et pour conclure, j'évoquerais un souvenir de lecture de jeunesse, « La colline inspirée » de Maurice Barrès, qui en exergue avait écrit « Il est des lieux où souffle l'esprit ».

Eh bien Boscodon dans son écrin forestier et son environnement montagnard est à mon sens, ou plutôt résonne à mes sens, comme l'un de ces lieux où souffle l'esprit. »



Photo 34 : L'abbaye de Boscodon et le torrent de l'Infernet (AAAB)

Acronymes

AAAB : Association des amis de l'abbaye de Boscodon

CCSP : Communautés de communes de Serre-Ponçon

CERPAM : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COPIL : comité de pilotage

EDF : Électricité de France

FD : forêt domaniale

IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

ONF : Office national des forêts

SAP : schéma d'accueil du public

Bibliographie

Association des amis de l'abbaye de Boscodon. *Boscodon, abbaye chalaisienne*. 2016

Association des amis de l'abbaye de Boscodon. *Dossier de presse – Parcours muséographique*. 2018

CÉZANNE, Roger. *Nouvelle monographie de la commune de Crots*. 2^{ème} édition revue et corrigée. 2017

Conseil Général des Hautes-Alpes / Cabinet JED. *Élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires pour un développement maîtrisé des sports de nature dans le département des Hautes-Alpes – Diagnostic structurel, environnemental et territorial des ESI et de leurs activités – Le marché et l'impact socio-économique des sports de nature et l'offre en espaces, sites et itinéraires*. 2013, actualisé en mai 2014

DESVIGNES, François. *Le canton de Savines*. Edition de la Librairie des Hautes-Alpes, Gap. 1996

ETRM. *Étude des écoulements liquides et du transport solide du torrent de Boscodon*. Mai 2000

GADOUD, Marie. *Les forêts du Haut-Dauphiné à la fin du XVII^e siècle et de nos jours*. In : *Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, tome 5, n°1. 1917. pp. 1-113

GAY, Christian, Sœur Jeanne Marie. *L'abbaye de Boscodon (1132-2012)*. Collection « Approches », n°4 bis. Edition Abbaye de Boscodon. 2007, 2^{ème} édition 2012

GERBAUX, Françoise. *La montagne en politique*. Éditions L'Harmattan. 1994. 170 pages

MÉRIAUX, Agathe. *Diagnostic paysager – Schéma d'accueil du public du massif de Boscodon-Morgon*. Office national des forêts. 2015

Office national des forêts. *La Forêt de Boscodon*. Collection Découverte. 1997. 56 pages

Office national des forêts – Service de Restauration des terrains en montagne. *Torrent du Boscodon – Commune de Crots*. 2007. 2 pages

Office national des forêts. Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR9301523 - Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse. 204 pages

Office national des forêts. *Aménagement forestier – Forêt domaniale de Boscodon (2014-2033)*. 2014

Parc national des Écrins. *Inventaires des mares forestières de Morgon-Boscodon*. 2014. 7 pages

ROMAN, Joseph. *Monographie des Crottes*. 1902

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF. *Rapport final d'étude et propositions de mise en œuvre de l'Observatoire de la Fréquentation des Forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Janvier 2008

Syndicat des Communes du Mandement Forestier de Savines-le-Lac. *La forêt mandementale de Morgon*. Sans date. 32 pages

Sites internet

www.onf.fr

www.abbayedeboscodon.eu

www.museoscope-du-lac.com

www.remonterletemps.ign.fr

www.chalais.fr

www.bibliotheque-dauphinoise.com/carte_haute-dauphine_bourcet.html

www.archives05.fr

www.via-alta.com/fr/

Table des cartes

Carte 1 : Carte de situation	5
Carte 2 : Réseau national des Forêts d'Exception® (au 04/10/2017, source : ONF)	8
Carte 3 : Comparaison de la carte actuelle (à gauche) avec celle de 1950 (à droite, avant création du lac) (Source : IGN, remonterletemps.ign.fr)	14
Carte 4 : Les transhumances ovines de la Provence aux Alpes (source : CERPAM, enquête pastorale 2014-2016)	16
Carte 5 : Les surfaces pastorales dans et à proximité de la forêt de Boscodon	17
Carte 6 : Zonages écologiques	20
Carte 7 : Carte de l'État-major (1854) comparée à la limite actuelle de la forêt domaniale de Boscodon	22
Carte 8 : Situation de l'abbaye	26
Carte 9 : Extension de Chalais en Provence (reproduction avec l'aimable autorisation de l'AAAB)	28
Carte 10 : Hydrographie	34
Carte 11 : Essences forestières	47
Carte 12 : Groupes d'aménagement	49
Carte 13 : Aires d'accueil et accès routiers	57
Carte 14 : Circuits de randonnée pédestre	59
Carte 15 : Circuits VTT	60
Carte 16: Carte de la Via Alta	61
Carte 17 : Écocompteurs pédestres et routiers	62
Carte 18 : Limites administratives – collectivités	68
Carte 19 : Forêts publiques du schéma d'accueil du public	83

Table des illustrations

Figure 1 : Principaux reliefs du massif de Boscodon-Morgon (A. Mériaux)	12
Figure 2 : Principales roches	13
Figure 3 : Lettre des habitants des Crottes contre l'abattage massif des bois et en faveur des moines (1775)	31
Figure 4 : Les composantes de l'écosystème forestier observées dans le réseau Renecofor © ONF	51
Figure 5 : Circuit de collecte des données et utilisation des connaissances acquises © ONF	51
Figure 6 : Frise chronologique de l'histoire de l'abbaye, de la forêt et de la RTM	52
Figure 7 : Guide du touriste en forêt de Boscodon. Rédigé pour l'exposition universelle. 1937	54
Figure 8 : Membres du comité de pilotage	67
Figure 9 : Brochure "Forêt patrimoine" réalisée en 2009	74
Figure 10 : Frise chronologique de la démarche Forêt d'Exception®	78
Figure 11 : Frise chronologique de l'élaboration du schéma d'accueil du public	82
Figure 12 : Première page du protocole d'accord	88
Figure 13 : Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon	102
Figure 14 : Brochure sur les petites chouettes de montagne éditée par la Ligue de protection des oiseaux	105

Table des photos

Photo 1 : Torrent de Bragousse (C. Biache)	6
Photo 2 : Vue du torrent de Boscodon prise depuis Puy-Sanières après la crue du 8 août 1951 (Fonds RTM)	14
Photo 3 : Lac de Serre-Ponçon en hiver, vue sur le Morgon, mars 2018 (C. Biache)	15
Photo 4 : Buxbaumie verte (K. Pouet)	18
Photo 5 : Épipogon sans feuilles, orchidée très rare et protégée au niveau national (K. Pouet) ..	19
Photo 6 : Abbaye de Boscodon (AAAB)	25
Photo 7 : Bloc de 250 m ³ transporté par la crue du 10 juin 1998 (Auteur inconnu)	36
Photo 8 : Torrent de Bragousse et sa gorge d'albâtre, 1899. On note le déboisement du versant. (Fonds RTM)	37
Photo 9 : Projet de carte de périmètre dressé en 1862 (Fonds RTM).....	38
Photo 10 : Plan du périmètre RTM dressé le 14 septembre 1886 (Fonds RTM).....	40
Photo 11 : Torrent de Boscodon, construction du grand barrage de l'abbaye. 1894 (Fonds RTM)	40
Photo 12 : Barrage n°1, 1899 (Fonds RTM).....	41
Photo 13 : Torrent de Bragousse, travaux au barrage n°2. 1931 (Fonds RTM)	41
Photo 14 : Gorges du Bragousse (C. Biache)	42
Photo 15 : Aménagement forestier de la FD de Boscodon de 1879 (ONF)	44
Photo 16 : Aménagement forestier de la FD de Boscodon de 1933 (ONF)	45
Photo 17 : Grumes en bord de route à Boscodon (C. Biache)	48
Photo 18 : Pique-nique à la Fontaine de l'Ours (M. Blin)	55
Photo 19 : Saturation du parking de l'abbaye de Boscodon en été, 09/08/2017 (J. Bouyenvall) ..	55
Photo 20 : Fête champêtre de Boscodon. Début du XX ^{ème} siècle. Auteur non identifié (Archives 05)	56
Photo 21 : Excursion avec l'École normale d'instituteurs - Fontaine de l'ours. 1929 (Fonds RTM)	56
Photo 22 : Club alpin français : fête de la réorganisation de la section d'Embrun, à la Fontaine de l'Ours. 25 juillet 1897. Auteur non identifié (Archives 05).....	56
Photo 23 : Fête forestière à la Fontaine de l'Ours. Sans date. (Fonds RTM)	56
Photo 24 : Le barrage B1377, l'un des plus importants ouvrages bois en France, construit en 2011	64
Photo 25 : Comité de pilotage du 13 décembre 2016 à la mairie de Crots (C. Biache).....	76
Photo 26 : Signature du contrat de projet le 20 octobre 2017 (C. Biache).....	77
Photo 27 : Comité technique du 17 avril 2014 (ONF)	81
Photo 28 : Torrent de Bragousse (C. Biache)	86
Photo 29 : Grotte de la Fontaine de l'Ours (ONF)	100
Photo 30 : Vernissage de l'ours en présence des trois sculpteurs, de M. Gandois, maire de Crots, de M. Duverney, directeur d'agence ONF et de M. Canal, président de l'AAAB (C. Biache).....	100
Photo 31 : Sculpture d'ours en mélèze (C. Biache)	100
Photo 32 : Projet de réaménagement de l'aire de stationnement de la Fontaine de l'Ours (L. Richard, V. Mora).....	101
Photo 33 : Visite en forêt de la Chartreuse (C. Biache)	108
Photo 34 : L'abbaye de Boscodon et le torrent de l'Infernet (AAAB).....	110

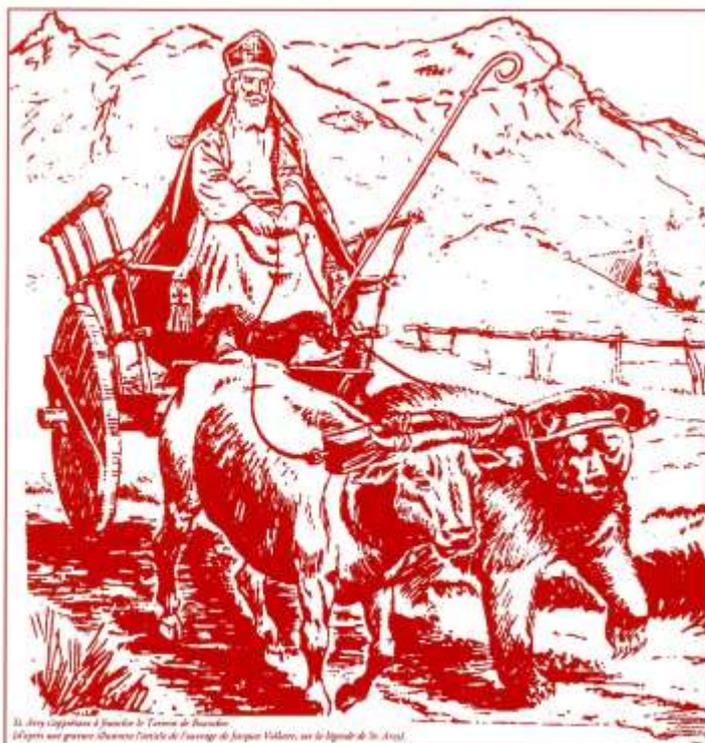
Annexes

Annexe 1 : Crues les plus importantes du torrent de Boscodon

Date	Torrent associé	Nature	Commentaire
1821/././.	Boscodon	Crue torrentielle	Phénomène d'onde de pression précédant une forte crue : les pierres et rochers volent sur un lit à sec quelques secondes avant l'arrivée de la crue. Les eaux du torrent passent entre les culées du pont décoiffé.
1856/05/31	Boscodon	Crue avec charriage	L'ouverture du pont de la RN 91 et le lit en amont du pont comblés de matériaux.
1856/06/13	Boscodon	Crue	La plaine est inondée. Un ouvrage est endommagé. Une route est endommagée.
1894/07/13	Boscodon	Crue	D'après un rapport du 22 juillet 1894 " crue d'eau d'environ quatre mètres de hauteur" qui endommagea à nouveau le barrage de l'abbaye en construction.
1905/06/17	Bragousse	Lave torrentielle	Blocs dont le volume n'est pas inférieur à 12 m ³ transportés sur une longueur de plusieurs centaines de mètres.
1908/06/26	Boscodon	Lave	Lave roulant des blocs de 6m ³ à 15 km/h
1918/07/11	Boscodon	Crue débordement	La route nationale est recouverte de graviers : la circulation est empêchée durant 2 jours.
1946/08/29	Boscodon	Crue	Deux ponts emportés. Route engravée sur 120 m. Contre-barrage n°2 fortement endommagé.
1953/07/06	Boscodon	Laves torrentielles puis eaux boueuses	Ébranlement des maisons au passage.
1953/08/21	Bragousse	Crue provoquant un ramonage du lit du torrent.	Remaniement des matériaux sur la section d'atterrissement des ouvrages. Les matériaux déplacés se sont étalés en aval du pont sur le Boscodon sur une longueur de 300 m.
1954/06/14	Bragousse	Crue	Ramonage des matériaux en aval du contre barrage : largeur 4 à 5 m, hauteur 3 m, longueur 200 m. Un atterrissement s'est produit sur les 2/3 du lit du torrent et sur 250 m de long, à 100 m en amont du barrage n°4.
1954/08/21	Boscodon	Lave torrentielle	Atterrissement en aval du pont du Marquisat sur 200 m de long et la largeur du lit du torrent.
1954/10/24	Bragousse	Crue	Arrachement de matériaux dans des atterrissements de barrages, légers dépôts de matériaux en amont du B4 et du confluent Bragousse et Infernet sur 200 m. Atterrissement d'un nouveau barrage.
1955/06/07	Bragousse	Lave torrentielle	Enlèvement de matériaux depuis l'amont du B1. Dépôt de matériaux dans le contre barrage n°2.
1956/07/10	Boscodon	Lave	Ramonage par enlèvement de matériaux. Enlèvement de la culée gauche du pont du hameau du Bois. Dommage au barrage n°3 en réparation.
1957/07/21	Bragousse	Crue	Ramonage de matériaux en amont du B1. Affouillement du B2bis. Dépôts en aval du B3 et du barrage de l'abbaye
1959/07/14	Boscodon	Forte lave puis eaux boueuses	Pont du Bois et le pont du Plaisantin emportés.
1959/07/14	Infernet	Eaux boueuses	Barrage des Rignes détruit. Pont de la Grande Cabane emporté.

Date	Torrent associé	Nature	Commentaire
1961/06/22	Boscodon	Crue	Passerelle dans le lit du torrent remplaçant le pont de la route du hameau du bois emporté par la crue.
1993/09/23	Bragousse	Lave	Au niveau de la cuvette du contre-barrage 3 les coffrages servant à couler le béton ont été ensevelis.
1994/11/05	Boscodon	Lave torrentielle	La lave est venue lécher le circuit de karting situé en rive droite du Boscodon.
1998/06/04	Boscodon	Lave	Crue du torrent de Boscodon. Dépôt de 10000 m ³ environ sur le cône.
1998/06/10	Boscodon	Lave	Crue du torrent de Boscodon. 1 bloc de 250 m ³ transporté par le Bragousse. Débordements et dépôts sur le cône.
2003/07/28	Infernet	Crue torrentielle avec charriage	Déchaussement des culées du pont de la Grande Cabane et destruction du radier parafouille du B 1373.
2005/06/21	Bragousse	Crue torrentielle avec lave	La lave a transporté des blocs de plusieurs m ³ qui se sont déposés sur l'atterrissement du B2. Au niveau du pont de la RN ce sont des matériaux fins qui se sont déposés.
2006/07/16	Boscodon	Lave torrentielle	Des blocs de plusieurs m ³ se sont déposés sur l'atterrissement du B4 occasionnant des dégâts importants sur les cuvettes des ouvrages amont.
2011/07/13	Bragousse	Lave torrentielle	Crue très liquide, quelques blocs de 100 litres maximum passaient sur le barrage Poncet.

À Boscodon, le facteur déclenchant d'une crue est une forte pluviométrie localisée.



Légende de la Fontaine de l'ours

L'EMBRUNAIS
Serre-Ponçon
Quatre saisons, mille passions

LÉGENDE DE LA FONTAINE DE L'OURS

Un jour de l'an 600, St Arey, évêque de Gap fit, à l'occasion d'une rocambolesque aventure, la rencontre d'un grand ours de la montagne. Rentrant de Rome, après une visite au Pape, sa charrette fut attaquée par l'animal qui, surgissant de la forêt, dévora l'un de ses bœufs. Très contrarié, Arey ordonna au féroce animal de s'atteler à la voiture pour le ramener à Gap, ce que l'ours fit docilement.

Dès lors naquit une grande affection réciproque entre le prélat et la bête, au point, dit-on, qu'une stalle lui fut réservée au milieu des chanoines dans le chœur de la Cathédrale de Gap et que le bon peuple de cette ville lui offrit un magnifique collier d'or et d'argent.

Quand le Saint homme mourut, la peine de son compagnon fut immense, on le vit à la tête du cortège, hurlant à tous son désespoir, puis il disparut pour toujours.

Bien plus tard, là-bas, loin de la cité, sur les pentes de Morgon, les moines de Boscodon mirent à jour, au fond d'une grotte où coule une source d'eau claire d'une grande fraîcheur, les restes d'un animal de grande taille qu'ils identifièrent facilement, grâce au précieux collier qu'il portait encore, comme étant ceux de Messire Brun, l'ami de St Arey.

L'endroit s'appelle depuis, «la fontaine de l'ours»

*Site inscrit, au cœur de la forêt monastique de Boscodon en Embrunais, l'une des plus vieilles de France, créée au XII^{ème} siècle. Situé en balcon de Serre - Ponçon et en zone périphérique du Parc National des Ecrins.
Commune de Crots - Hautes Alpes - France*

Office de Tourisme de l'Embrunais
Place Général Dasse - 05200 Embrun



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —